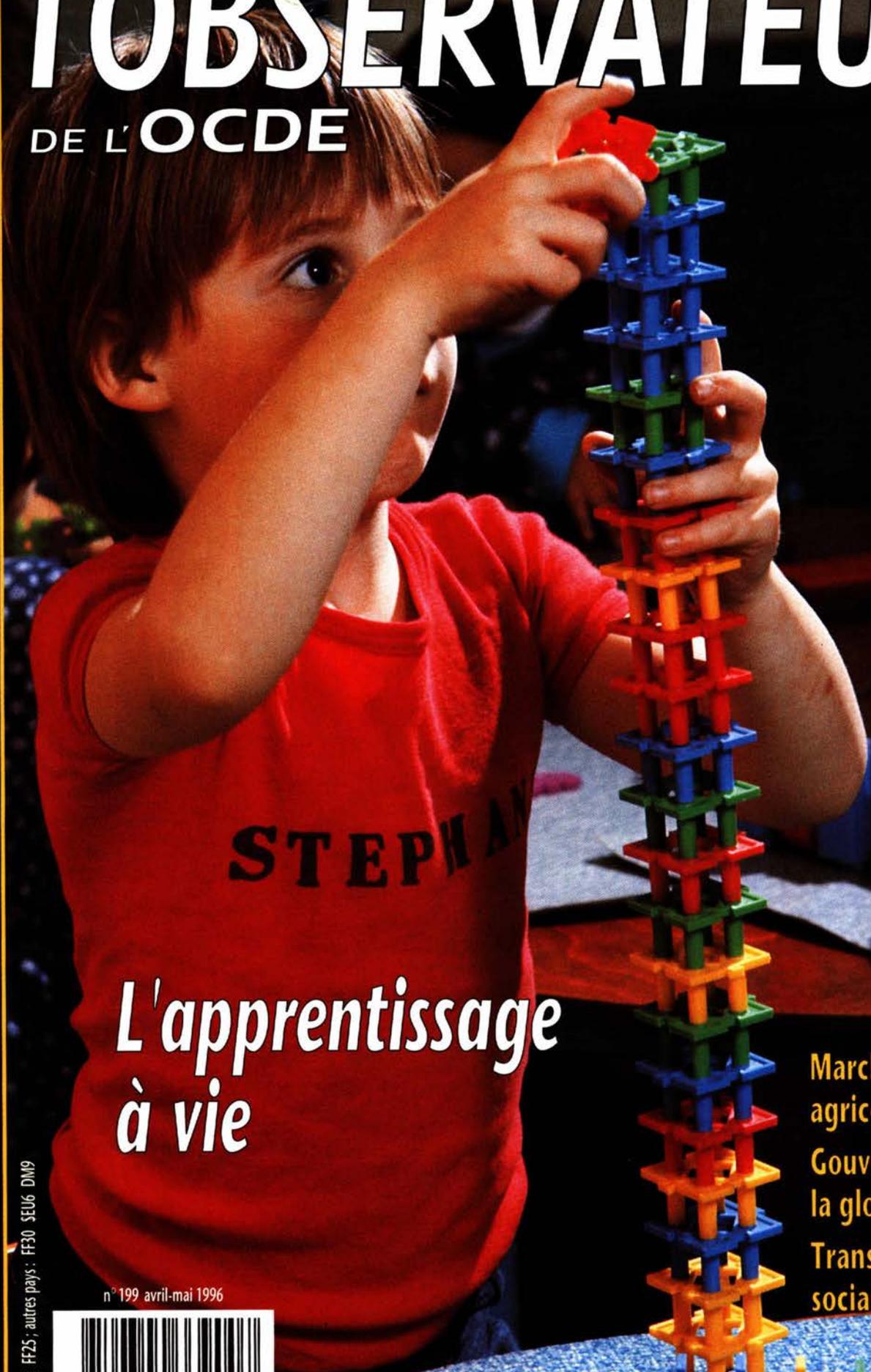


L'OBSERVATEUR

DE L'OCDE



*L'apprentissage
à vie*

Marchés
agricoles
Gouverner
la globalisation
Transferts
sociaux

France : FF25 ; autres pays : FF30 \$EU6 DM9

n° 199 avril-mai 1996



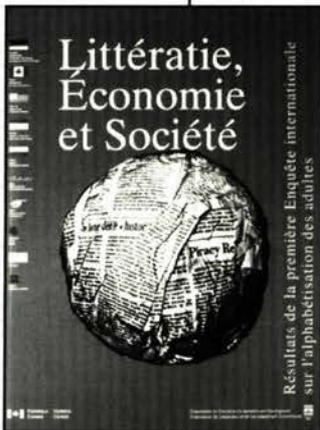
Littératie, économie et société
Résultats de la première enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes

Que signifie «littératie»? Et comment peut-on la mesurer? Cet ouvrage donne les définitions et les résultats de tests correspondant à trois types de capacités de lecture et d'écriture: la compréhension de textes suivis, c'est-à-dire la capacité et le savoir-faire nécessaires pour comprendre les textes rencontrés dans la vie quotidienne; la compréhension de textes schématiques, c'est-à-dire la capacité de réagir à l'information écrite communiquée notamment dans les formulaires de candidature, les horaires des moyens de transport, les cartes, tableaux et graphiques; la compréhension de textes au contenu quantitatif, c'est-à-dire la capacité d'effectuer quotidiennement des opérations arithmétiques comme la tenue de comptes personnels.

Les profils très nuancés de la population adulte dans les sept pays couverts - Allemagne, Canada, États-Unis, Irlande, Pays-Bas, Suède, Suisse, Pologne - révèlent de grandes disparités. Le perfectionnement des capacités de lecture et d'écriture, essentiel pour apprendre toute la vie durant, constitue la pierre angulaire de l'action menée par chaque pays pour renforcer son avantage comparatif.

Cette publication a été réalisée conjointement avec Statistique Canada

(81 95 11 2) ISBN 92-64-24655-X
 décembre 1995, 220 p.
 France : FF 160
 Autres pays : FF 210
 US\$ 40 DM 60



La formation continue des personnels hautement qualifiés

Les établissements d'enseignement supérieur s'investissent de plus en plus dans la formation professionnelle continue. Les entreprises, les associations professionnelles et le secteur commercial sont également présents. Ensemble, et chacun avec sa particularité, ils contribuent à structurer un «marché» de la formation et à améliorer les qualifications de la population.

Cet ouvrage analyse les défis posés par ces évolutions à l'enseignement supérieur et aux pouvoirs publics dans dix-sept pays. Il appelle à un dialogue constructif entre tous les acteurs afin qu'ensemble, ils façonnent un système cohérent pour faire face à la croissance probable de ce marché.

(91 95 09 2) ISBN 92-64-24477-8
 septembre 1995, 114 p.
 France : FF 120
 Autres pays : FF 155 US\$ 32 DM 44



Apprendre au-delà de l'école
Nouvelles offres d'enseignement et nouvelles demandes de formation

Documents OCDE

Comment, en cette fin de 20e siècle, les démocraties avancées pourraient-elles placer le savoir et la formation au cœur de l'activité sociale et économique? Cette question est fondamentale pour développer des sociétés plus prospères dans les années à venir. Traditionnellement, l'apprentissage a été centré sur l'école et la salle de classe. Il doit aujourd'hui s'élargir à toutes les personnes, à quelque endroit qu'elles se trouvent.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent une occasion unique d'apprendre au-delà des barrières d'âge, de lieu et de temps. Cette publication examine les moyens qui permettraient d'harmoniser l'offre avec une demande croissante et toujours plus diversifiée, en particulier dans le cadre de partenariats entre institutions, pouvoirs publics et employeurs.

(96 95 09 2) ISBN 92-64-24529-4
 juillet 1995, 62 p.
 France : FF 50
 Autres pays : FF 65 US\$ 13 DM 19

Évaluer et réformer les systèmes éducatifs

Pour répondre à la demande des gouvernements et du public, les établissements d'enseignement doivent porter plus d'attention à l'évaluation continue, ce qui implique la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Les méthodes d'évaluation doivent s'appuyer sur des concepts de base clairement définis et refléter un consensus parmi les intéressés. Ainsi un «évaluateur» externe sera-t-il en mesure d'élaborer et d'appliquer des stratégies adaptées aux diverses réformes de l'enseignement et aux contextes nationaux.

(91 96 04 2) ISBN 92-64-24779-3, avril 1996, 86 p.
 France : FF 100 ; autres pays : FF 130 US\$ 27 DM 38

Qualifications et compétences professionnelles dans l'enseignement technique et la formation professionnelle
Évaluation et certification

Il est indispensable d'adapter et de développer, dans tous les pays de l'OCDE, les systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle (VOTEC). L'expansion des effectifs, le coût croissant de la formation et la tendance à la décentralisation contribuent à susciter de plus en plus d'intérêt pour l'évaluation et la certification des compétences acquises. Les approches traditionnelles doivent évoluer pour répondre aux nouveaux besoins de qualification, à la diversification des attentes des jeunes et au développement de la formation des adultes. Qu'elles soient acquises à l'école ou sur le lieu de travail, les compétences et qualifications doivent être visibles et transférables à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre.

(91 96 01 2) ISBN 92-64-24690-8, avril 1996, 220 p.
 France : FF 180 ; autres pays : FF 235 US\$ 46 DM 68

Bimestriel publié en anglais
 et en français par
 L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
 ET DE DÉVELOPPEMENT
 ÉCONOMIQUES

Rédaction

Service des publications de l'OCDE
 Château de la Muette
 2, rue André-Pascal
 75775 Paris Cedex 16, France
 Tél. (33 1) 45 24 82 00
 Téléfax (33 1) 45 24 18 15
 Internet OBS.MAG@OECD.ORG

© OCDE 1996

Les demandes de reproduction
 ou de traduction totales ou partielles
 des articles de *l'Observateur de l'OCDE*
 doivent être adressées au
 chef du service des publications
 2, rue André-Pascal

75775 PARIS Cedex 16, FRANCE.
 Les articles reproduits ou traduits doivent
 être accompagnés de la mention
 - Reproduit (ou traduit) de *l'Observateur*
de l'OCDE - et de la date du numéro.

Les articles signés ne peuvent être
 reproduits ou traduits qu'avec
 leur signature. Deux exemplaires
 justificatifs doivent être
 envoyés au rédacteur en chef.

**Les articles signés expriment l'opinion
 de leurs auteurs et non pas
 nécessairement celle de l'OCDE.**

Toute correspondance doit être adressée au
 rédacteur en chef.

La rédaction n'est pas tenue de rendre
 des manuscrits non sollicités.

Le numéro :

France : 25 FF

Autres pays : 30 FF 6 \$EU 9 DM

Abonnement un an :

France : 130 FF

Autres pays : 145 FF 30 \$EU 46 DM

TÉL. (33 1) 49 10 42 69

Téléfax (33 1) 49 10 42 76

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Françoise Douaglin

Carol Thornton

Conception graphique

Codicom/Bonté Divine!

Réalisation technique

Frédérique Bidaux

Recherche photographique

Silvia Thompson



De plus en plus de pays voient l'enseignement préscolaire
 très précoce comme un moyen non seulement de lutter
 contre les inégalités sociales mais aussi de créer un socle
 solide pour l'apprentissage à vie.

© Fournier/Rapho

Éditorial

Enseignement	<i>Stratégies pour une société d'apprentissage</i> Jean-Claude Paye	4
---------------------	--	---

Analyses

Enseignement	<i>L'école de demain</i> Abrar Hasan et Alan Wagner	6
	<i>L'apprentissage à vie : quels financements ?</i> Edwin Leuven et Albert Tuijnman	10
	<i>La transition à la vie professionnelle</i> Abrar Hasan et Albert Tuijnman	14
Agriculture	<i>Les marchés agricoles d'ici à l'an 2000</i> Loek Boonekamp et Yves Cathelinaud	19
Gestion publique	<i>Mondialisation et mode de gouvernement</i> Sally Washington	24
Social	<i>Réformer les transferts sociaux</i> Maitland MacFarlan et Howard Oxley	28
	<i>L'aide sociale : une comparaison</i> John Ditch	32

Coup de projecteur

Économie	<i>Danemark : les coûts de l'État providence</i> Hans Christiansen	35
-----------------	---	----

Exclusivité OBS

Économie	<i>Repères</i>	37
-----------------	----------------	----

Librairie

Parutions	<i>Nouvelles publications de l'OCDE</i>	39
Adresses	<i>Où obtenir les publications de l'OCDE</i>	46

Stratégies pour une

par Jean-Claude Paye, Secrétaire général de l'OCDE

A lors que le 20^e siècle touche à sa fin, des changements profonds et rapides affectent l'ordre économique et politique mondial. Les technologies, les communications et l'intégration économique internationale progressent à un rythme accéléré. Le savoir et les compétences sont désormais des facteurs d'ascension économique et sociale de plus en plus importants. Pour relever les nouveaux défis économiques et répondre aux aspirations personnelles, culturelles et sociales, les gouvernements ont fait de la réforme des systèmes d'enseignement une priorité. Tant la prospérité économique que la cohésion sociale et la participation pleine et entière des citoyens à des sociétés démocratiques reposent sur une population bien instruite.

C'est dans ce contexte que les ministres de l'éducation des pays de l'OCDE se sont réunis en janvier dernier, au siège de l'OCDE à Paris, pour faire le point des progrès réalisés et définir l'orientation future des politiques d'enseignement et de formation de leurs pays. Ils se sont déclarés convaincus de l'importance capitale de l'apprentissage durant la vie tout entière pour l'enrichissement de la vie personnelle, la stimulation de la croissance économique et le maintien de la cohésion sociale. Cette approche a l'ambition de donner à chaque individu les bases de connaissance et la motivation nécessaires pour continuer à s'instruire tout au long de son existence.

L'apprentissage à vie est devenu indispensable pour plusieurs raisons. L'évolution profonde et continue au profit du secteur des services, l'accélération de la mondialisation et le rôle croissant que jouent les connaissances et les compétences dans la production modifient constamment les qualifications recherchées sur le marché du travail. Les emplois non qualifiés disparaissent très vite dans les pays de l'OCDE. L'apparition rapide de produits et de services nouveaux et les changements d'emplois fréquents entraînent pour tous des besoins de recyclage. Dans ces conditions, un clivage risque de se créer entre ceux qui font tout pour acquérir et mettre en pratique des connaissances et des compétences nouvelles, et ceux qui restent en marge de la « société de l'information ». La stratégie d'apprentissage à vie répond directement à la nécessité de développer dans les économies et les sociétés de l'OCDE une faculté constante d'adaptation et de renouvellement. En mettant l'accent sur la capacité et le désir de tous d'apprendre, cette stratégie peut nourrir et libérer l'énergie créatrice des individus, renforcer la cohésion sociale et les fondements démocratiques de la société, et donner à tous les acteurs économiques la capacité de s'adapter.

Les effectifs des systèmes d'enseignement et de formation ont fortement augmenté dans tous les pays de l'OCDE. Les options se sont diversifiées en conséquence pour répondre aux aspirations et aux inté-

rêts individuels ainsi qu'aux demandes économiques et sociales plus larges. Mais de profondes lacunes subsistent et les efforts n'ont pas assez porté sur la qualité, notamment celle des méthodes pédagogiques. Des changements sont nécessaires dans l'ensemble du système pour veiller à la qualité et à la cohérence de l'enseignement dispensé, éviter que les ressources ne soient mal utilisées et tirer pleinement parti des progrès de la pédagogie et des technologies de l'information.

Si certains pays de l'OCDE possèdent déjà d'excellentes structures d'éducation préscolaire, la plupart doivent encore en élargir l'accès et en améliorer la qualité, et déterminer comment y associer les parents des jeunes enfants. Cela revêt une importance fondamentale car un handicap scolaire auquel on n'a pas remédié tôt risque de persister durant toute la vie. Une proportion non négligeable de jeunes – de 15 à 20 % dans de nombreux pays – quitte encore l'école sans qualifications, connaissances ou compétences adéquates. Ils ont donc des difficultés particulièrement graves pour s'insérer dans le monde du travail – d'autant que le chômage reste élevé dans beaucoup de pays. En outre, de nombreux adultes n'ont pas eu la possibilité d'acquérir les bases nécessaires pour l'apprentissage à vie. Dans beaucoup de pays de l'OCDE, jusqu'à un tiers des adultes ne possède qu'un minimum d'instruction : ils sont donc, plus que d'autres, exposés au chômage de longue durée.

Susciter le désir d'apprendre – le moteur de l'apprentissage à vie – implique que l'école change. Dans de nombreux pays, les systèmes éducatifs se caractérisent souvent par des structures et des pratiques rigides – qu'il s'agisse des programmes, de la répartition des élèves par âge, des emplois du temps serrés et contraignants ou de la trop grande importance accordée à l'apprentissage par répétition. A l'avenir, les écoles devront dispenser aux personnes de tous âges des formations individualisées formellement reconnues.

Les programmes et les méthodes d'enseignement devraient être associés à des systèmes qui encouragent l'auto-apprentissage et permettent une plus grande souplesse pour tenir compte de la diversité des aptitudes et origines des élèves. Les établissements devraient enseigner des compétences plus variées, notamment la capacité d'« apprendre à apprendre » et les compétences interdisciplinaires indispensables. Il faut aussi instaurer un meilleur équilibre entre les connaissances théoriques et leurs applications pratiques. Les possibilités d'élargir l'accès à l'éducation qu'offrent les nouvelles technologies de l'information – en particulier les moyens de communication de masse et le télé-enseignement – n'ont pas encore été pleinement exploitées, pas plus que les méthodes pédagogiques novatrices centrées sur les élèves. Les établissements d'enseignement devraient être considérés comme une richesse commune ; ils devraient servir de « centres d'apprentissage locaux »,

société d'apprentissage

proposant à différentes catégories d'étudiants toute une gamme de programmes et de méthodes d'apprentissage, et restant ouverts plus longtemps tout au long de l'année.

Autre domaine qui requiert une grande attention : les liens multiples entre l'enseignement, la formation et le travail. Il est essentiel, pour faciliter le passage à la vie active, d'offrir un large éventail de possibilités de formation après la scolarité obligatoire, en particulier dans le deuxième cycle du secondaire et les premières années du supérieur. Pour établir à l'avenir des liens plus souples entre études et travail, la scolarité initiale à plein temps devra être suivie de périodes associant une activité professionnelle (à plein temps ou à temps partiel) et une formation dispensée dans des entreprises, des écoles ou des établissements d'enseignement supérieur.

Une stratégie d'apprentissage à vie fait intervenir de nombreux partenaires et suppose une redéfinition de leurs rôles et responsabilités. A cette complexité s'ajoutent la diversité des contenus, des moyens, des méthodes et des cadres d'apprentissage, ainsi que la participation d'un grand nombre d'institutions et d'individus. Le partenariat entre secteurs public et privé est la voie la plus efficace et la plus prometteuse. Si les pouvoirs publics ne doivent donc pas assumer seuls la responsabilité de traduire dans les faits cette conception plus large de l'apprentissage, ils devraient s'attacher davantage à assurer la cohérence et la coordination entre les diverses institutions en cause.

Le partage des responsabilités du financement de l'apprentissage à vie est une question délicate, surtout en période de contraintes budgétaires. Il est nécessaire de répartir plus équitablement coûts et avantages, avec un système d'incitations approprié, afin d'y attirer des investissements plus importants. Différentes formules sont à étudier : partenariats avec les entreprises, droits de scolarité, prélèvements différenciés, meilleur équilibre entre prêts et bourses d'études. Les pays devront, en tenant compte de leur situation propre, trouver un nouvel équilibre entre les contributions des individus, des employeurs et des travailleurs d'une part, de l'ensemble de la société d'autre part.

L'apprentissage à vie pour tous est fatalement un objectif à long terme qui évoluera et devra être réalisé progressivement. Les ministres de l'éducation des pays de l'OCDE se sont engagés à mettre en place une vaste stratégie dans ce domaine, adaptée à la situation de chaque pays et visant à :

- renforcer les bases de l'apprentissage à vie, en améliorant l'accès à l'éducation préscolaire, surtout pour les enfants défavorisés, en revitalisant les écoles et en favorisant le développement d'autres structures éducatives, formelles ou non
- établir des liens cohérents entre les études et la vie professionnelle, en instaurant des «itinéraires» et des «passerelles» qui permettent une

plus grande mobilité entre enseignement et formation d'une part, travail de l'autre (en particulier pour faciliter la transition initiale) et en améliorant les mécanismes d'évaluation et de validation des connaissances et des compétences des individus – acquises par un apprentissage formel ou informel

- repenser le rôle et les responsabilités de tous les partenaires – pouvoirs publics compris – qui offrent des possibilités d'apprentissage
- offrir des incitations pour permettre aux individus, aux employeurs et aux prestataires d'enseignements et de formations d'investir davantage dans l'apprentissage à vie et en améliorer ainsi la rentabilité.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, les choix des individus comme les décisions des pouvoirs publics doivent s'appuyer sur des données, des travaux de recherche, des évaluations et des analyses qui transcendent les frontières nationales. Pour pouvoir prendre des décisions éclairées, il est indispensable de disposer d'une base de connaissances appropriée. Compte tenu des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion ministérielle et afin de mieux comprendre comment mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage à vie, l'OCDE a l'intention d'entreprendre des travaux dans toute une série de domaines : l'école de demain ; les nouveaux types d'enseignement et d'apprentissage qui conviennent aux adultes ; l'investissement dans l'apprentissage à vie et le partage des coûts et des avantages qui en résultent ; la mise en valeur des ressources humaines ; la flexibilité des entreprises, les nouvelles technologies et l'organisation du travail ; enfin, des examens thématiques des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'apprentissage à vie.

Un programme d'apprentissage à vie suppose de la part de tous un changement d'attitude radical à l'égard de l'apprentissage. Les ministres de l'éducation se sont engagés à créer un climat propice à la réalisation de cet objectif, mais, pour réussir, il faudra que tous les acteurs fassent preuve de la même volonté. Grâce à une telle coopération, il y a lieu de penser qu'à l'aube du 21^e siècle, la stratégie approuvée lors de la réunion inaugurera une ère nouvelle d'apprentissage à vie pour tous.

Ju. Csern

L'école de demain

Abrar Hasan et Alan Wagner

L'école saura-t-elle s'adapter aux exigences du siècle prochain – que celles-ci aient été prévues ou non ? L'explosion des technologies et de l'information, et le bouleversement des modes de travail de ces vingt dernières années vont se poursuivre, les cursus professionnels continuer à se diversifier, les possibilités de participer plus activement à la vie sociale, culturelle et civique s'élargir. L'école a, dans cette perspective, un rôle crucial à jouer : celui d'aider chaque élève à acquérir des savoirs et des compétences de base, de lui donner la faculté de s'adapter au changement et, surtout, le goût et la capacité d'apprendre et de réapprendre tout au long de sa vie.

Sur un marché du travail en pleine mutation, il arrive que les formations préparant à des emplois bien précis soient rapidement dépassées : les connaissances et les techniques évoluent rapidement, de même que les entreprises qui essaient de satisfaire les consommateurs dans une économie mondiale interdépendante. Les écoles, dont la mission est de préparer les individus à faire face à ce type d'environnement, subissent, elles-aussi, les effets de profondes mutations sociales. On exige d'elles un mode d'enseignement plus flexible et un rôle accru dans la société. La diversité des structures familiales, celle des origines ethniques et culturelles des élèves – effet notamment des migrations internationales – rendent désormais impossible de considérer l'effectif d'une école comme une entité homogène.

Abrar Hasan est chef de la division de l'éducation et de la formation où Alan Wagner est spécialisé dans la gestion, l'utilisation des ressources et l'efficacité des écoles, direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE.

De plus, l'établissement scolaire, la famille et le milieu social ne sont plus les seules sources d'information des enfants. L'information sur support imprimé et électronique, en particulier la télévision, est aisément accessible et l'influence qu'elle exerce sur les jeunes – et les possibilités qu'elle offre pour leur développement – est un élément important de la réflexion au sujet de l'école de demain.

Quoi apprendre ?

L'école jette les bases d'un apprentissage permanent qui dure toute une vie. Ce rôle, qui n'est plus à démontrer, transparait dans la gamme de compétences pluridisciplinaires que chaque jeune doit posséder¹. Au lieu de définir les enseignements de base par rapport aux disciplines traditionnelles, on pourrait à l'avenir les considérer comme un socle commun de compétences transférables : une certaine capacité de raisonner et d'agir dans le respect des valeurs morales ; des connaissances ma-

thématiques et analytiques ; une conception scientifique de la maîtrise et de l'application des connaissances techniques ; des bases en sciences de l'information et des communications ; des études des civilisations, des droits civiques et de l'économie, des lettres et des arts, de la santé et de l'environnement. La maîtrise de ces compétences permet d'apprendre ailleurs qu'à l'école, de développer un sens critique et de savoir repérer les connaissances voulues, de les trouver et de les assimiler.

Cette démarche se traduira en pratique par la répartition des enseignements de base en une série de «modules» pour chacun des champs disciplinaires, dont un certain nombre composeront un cursus obligatoire. Ce qui permettra d'inclure dans chaque discipline des enseignements très divers correspondant aux intérêts et aux acquis des élèves, tout en préservant l'enseignement d'un nombre déterminé de matières. La *National Education Commission on Time and Learning* des États-Unis a montré, exemples à l'appui, dans son rapport intitulé *Prisoners of Time*² comment ces dispositifs peuvent fonctionner. Une des stratégies proposées : l'enseignement collégial dans lequel des groupes d'enseignants, souvent spécialisés dans des disciplines différentes, travaillent de concert avec les élèves.

En toile de fond se pose une question plus générale, celle de savoir quels sont les objectifs fondamentaux de l'enseignement à l'école³. L'un d'eux est de préparer à vivre dans le monde adulte du travail et des relations sociales. Aussi les systèmes scolaires de demain devront, parmi les valeurs qu'ils enseignent, inclure la tolérance, le refus de la violence et le respect de la différence.

Comment enseigner ?

Il est clair que les méthodes d'enseignement devront changer. Pour deux raisons. En premier lieu, parce que les compétences des diplômés issus des systèmes existants, et en particulier leurs compétences en mathématiques et leur aptitude à communiquer et à analyser, sont largement critiquées. En second lieu, parce que, étant donné le rythme et la nature des mutations dans la société et sur le marché du travail, l'enseignement initial de masse ne peut plus se borner à transmettre une série de savoirs fondamentaux – lire, écrire et compter – et un bagage minimum de connaissances «factuelles». Cet enseignement doit désormais inculquer l'art de pen-



Les apprentissages traditionnels sont-ils en voie de disparition ? En tout cas, certains élèves apprennent mieux en équipe que dans un esprit de compétition.

ser et d'apprendre tout au long de la vie¹. Les élèves doivent «apprendre à apprendre» – autrement dit, ce sont les idées et le vécu de l'enseignant lui-même qui serviront à stimuler et à développer chez eux la motivation d'apprendre, l'apprentissage se déroulant donc dans toute la mesure du possible en situation réelle (il s'agira, par exemple, à l'occasion d'un cours de chimie ou de biologie, de réaliser un test pour vérifier la pureté de l'eau d'un réservoir local). Les recherches donnent à penser que, bien souvent, l'apprentissage est le plus efficace lorsque des groupes d'élèves entreprennent une activité commune en se servant de «vrais» instruments. En d'autres termes, c'est lorsqu'ils jouent un rôle actif dans l'apprentissage et en comprennent la finalité que les élèves apprennent le mieux⁵.

Étant donné qu'il y a autant de manières d'apprendre que d'individus, la méthode traditionnelle d'enseignement en classe, dans laquelle le maître détermine les contenus et le rythme de l'enseignement, est probablement moins efficace qu'on ne le

suppose généralement. Certains élèves peuvent par exemple juger qu'il est plus naturel de travailler en équipe que tout seul et dans un esprit d'émulation, comme c'est le cas dans de nombreux établissements scolaires, en particulier dans les classes préparant à des examens. Néanmoins, pour qu'il y ait apprentissage, chaque élève devra prendre l'habitude de se fixer des objectifs, de planifier son travail et de vérifier sa progression. Au début, une aide lui sera nécessaire, mais peu à peu il aura de moins en moins besoin d'être soutenu, conseillé et corrigé.

Concrètement, pour mettre en œuvre un tel changement, il faudra définir un «itinéraire personnel d'apprentissage», en assurer le suivi et, si besoin est, le modifier avec l'accord à la fois de l'établissement scolaire et de l'élève (ainsi que des parents ou tuteurs). Les classes traditionnelles ne disparaîtront naturellement pas. Mais les élèves ne passeront plus la majeure partie de leur temps de cours à effectuer nécessairement la même activité et à avancer dans

le programme à un même rythme, ce qui a pour effet de démotiver tant les plus rapides que les plus lents.

Évaluer les acquis

Si l'on veut que l'enseignement soit moins normalisé, il deviendra plus important de définir, sous une forme ou sous une autre, des profils personnalisés d'acquis, autant pour motiver l'élève que pour informer d'éventuels employeurs⁶. Dans un premier temps, ces profils devraient servir à établir des diagnostics au cours de tout programme d'enseignement. Si, comme cela est souvent le cas, un examen est sanctionné par un échec sans être suivi de mesures correctives, l'élève – comme l'enseignant – sera démotivé. Si, en revanche, il met en évidence des lacunes qui seront ensuite comblées, il aura atteint son but. L'évaluation a aussi pour objectif de valider des acquis dès qu'un élève a atteint un niveau donné dans n'importe quel module. Se présenter à des examens nationaux, à un âge plus ou moins fixe, a de tout temps constitué un rite de passage entre différents niveaux d'études – sauf, bien entendu pour ceux qui échouent, et qui, de ce fait, sont forcés d'interrompre leur formation. Dans le contexte de l'apprentissage à vie, les examens ne représentent qu'une étape.

De fait, l'enseignement par modules n'implique pas que chaque élève recevra, par exemple, un diplôme homologué à l'échelon national une fois par trimestre dans chaque matière. La validation interne des acquis sera en revanche renforcée, et la délivrance d'un titre approprié signalera que l'élève a atteint une norme nationale déterminée. Pratique déjà bien établie : l'évaluation par rapport à un critère de performance plutôt qu'au regard d'une norme

1. Malcolm Skilbeck, *La réforme des programmes scolaires. Où en sommes-nous ?*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1990 ; *Redéfinir le curriculum : un enseignement pour le 21^e siècle*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

2. US Government Printing Office, Washington DC, 1994.

3. *Les normes de résultats dans l'enseignement : à la recherche de la qualité*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

4. *Apprendre à penser, penser pour apprendre*, Les éditions de l'OCDE, 1993.

5. S. Raizen, «Les études et le travail : bases de recherches», in *La formation professionnelle des jeunes*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

6. *La réforme des programmes scolaires : l'évaluation en question*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1993.

ZOOM

Mettre à profit les nouvelles technologies

La France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont lancé, au cours des années 80, des programmes accordant à chaque école primaire et à de nombreux établissements secondaires au moins un ordinateur, contribuant ainsi à une certaine homogénéisation du matériel. Depuis lors, aussi bien dans ces pays qu'ailleurs, beaucoup plus de matériels ont été acquis.

Cela étant, installer des ordinateurs est une chose, les utiliser en est une autre. Les possibilités d'autoformation qu'ils procurent sont énormes : ils apportent une réponse immédiate – sous formes de corrections – aux éléments d'information introduits par les élèves. Cet équipement peut donc libérer les enseignants du travail routinier de correction et permettre aux élèves de consacrer plus d'énergie à l'étude d'autres questions. Ces possibilités, toutefois, ne pourront être exploitées tant que chaque élève n'aura pas accès à un ordinateur personnel pendant des laps de temps suffisamment longs.

Dans un certain nombre de pays européens, ainsi qu'en Australie et aux États-Unis, il est possible d'accéder à différents réseaux par câble ou à des émissions télévisées par satellite ; la France a également étudié la possibilité de recourir à la vidéographie interactive. Les établissements scolaires n'ont pas pour l'instant régulièrement accès au réseau électronique d'informations tel que le World Wide Web.

De même qu'il ne semble pas y avoir de politiques cohérentes en matière d'achat de matériels, la fourniture de logiciels pédagogiques adéquats varie énormément selon les langages, les disciplines et les niveaux d'études, ce qui laisse sceptique quant à l'adéquation et l'efficacité des matériels informatiques. Les enseignants craignent aussi que l'introduction dans l'école de logiciels pédagogiques, qui s'adressent plus directement aux élèves que le traditionnel support papier, leur fait perdre la maîtrise du processus d'apprentissage et le pouvoir d'intervenir entre la source d'information et l'élève.

Cette inquiétude pose effectivement la question de savoir qui crée et qui contrôle le contenu des matériels pédagogiques susceptibles d'avoir une diffusion au moins aussi large que les manuels scolaires. Des compétences techniques s'imposent en outre si, dans les réseaux d'information publics, on entend limiter l'accès des élèves au seul matériel pédagogique agréé. Enfin, aucun projet à grande échelle n'a encore été mis en place pour former les enseignants à l'utilisation parfaite des matériels et logiciels. Cette révolution technologique est toutefois inévitable, et les enseignants et l'administration scolaire devront exploiter les nouveaux moyens d'information dans un esprit d'ouverture au lieu de simplement s'en accommoder.

statistique (en vertu de laquelle les candidats aux examens sont répartis, selon des proportions à peu près fixes par niveau de notation, depuis l'excellence jusqu'à l'échec).

Dans un système de modules, les élèves réfléchiront à deux fois avant de se présenter à un examen, s'ils estiment, en accord avec leurs professeurs, qu'ils ne sont pas prêts. Ils disposeront néanmoins d'un profil indiquant le niveau qu'ils ont atteint.

L'école pour tous

Les enfants de tous les milieux trouveront plus facilement leur place dans l'école modulaire de demain. Mais comment celle-ci pourra-t-elle s'occuper d'élèves qui n'ont aucun intérêt pour un quelconque apprentissage et qui se sont habitués à l'absentéisme et à l'échec ? Comment ce système, qui leur donne une plus grande responsabilité dans l'apprentissage et qui privilégie le respect des valeurs

morales, peut-il prendre en charge ceux qui rejettent ces principes ?

Grâce à la préscolarisation, des programmes d'interventions précoces ont été expérimentés pour tenter de repérer les enfants les plus en danger et renforcer leurs moyens de réussir leur scolarité primaire⁷. Le programme *Head Start*, lancé aux États-Unis en 1965, assure, en plus de l'enseignement, des services sanitaires et sociaux. En 1990, 20 % de la totalité des enfants âgés de 3 à 5 ans, dont la famille touche des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, bénéficiaient de ce programme et, si les tests de QI n'ont pas révélé d'effets probants, des améliorations ont été constatées dans la qualité de vie de ces enfants et dans leur comportement social. D'autres pays, surtout la France et les Pays-Bas, ont également investi dans l'éducation préscolaire, avec pour objectifs de favoriser une attitude positive à l'égard de l'école et un bon développement intellectuel.

La notion de « maturité scolaire » est déjà assez répandue, en particulier aux États-Unis, et sert à

indiquer que les enfants sont prêts à intégrer l'école primaire ; il faut néanmoins veiller à ce que le moment choisi soit adéquat du point de vue de la maturité non seulement intellectuelle mais également sociale. A l'autre extrême de la tranche d'âge scolaire, c'est-à-dire l'âge minimum de fin de scolarité, on pourrait aussi envisager d'obliger les élèves qui n'ont pas atteint un niveau requis dans la maîtrise des compétences de base à demeurer, au moins à temps partiel, dans le système éducatif. Ceux qui souhaitent quitter l'école le plus tôt possible seraient ainsi incités à atteindre le niveau requis. De plus, entre l'âge auquel les élèves entrent à l'école et celui auquel ils en sortent, ils pourraient recommencer tel ou tel module, séparément, au lieu de redoubler une année entière, ce qui serait sans doute moins décourageant.

Continuité et changement

On commence à avoir une idée de l'école primaire et secondaire de demain, à la fois de son architecture et des activités types qui s'y développeront. Pour l'essentiel, les écoles garderont certainement leur structure actuelle, les salles de classe servant de point d'ancrage aux élèves ainsi qu'aux enseignants qui y surveilleront leur apprentissage et leur socialisation. Or cette surveillance consistera, dans une large mesure, à suivre les progrès réalisés et à bâtir un projet d'apprentissage avec chacun des élèves de la classe ou du groupe. A moins que l'établissement scolaire ne dispose de beaucoup d'espace, les salles de classe devront aussi servir d'aires modulables pour le travail individuel et pour des groupes de taille variable.

Le centre de documentation et d'information ainsi que la bibliothèque de l'école joueront un rôle de plus en plus important. Dans les établissements d'enseignement secondaire, il est probable qu'un espace de technologie et de communication existera

7. **Les enfants à risque**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995 ; Peter Evans, « Enseignement : enfants et adolescents à risque », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 186, février-mars 1994.

8. **Apprendre au-delà de l'école : nouvelles offres d'enseignement et nouvelles demandes de formation**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995 ; Pierre Duguet, « Enseignement présentiel ou à distance », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 194, juin-juillet 1995.

9. Voir pp. 14-18.

10. Michael Hacker, « Après la classe... l'école ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 189, août-septembre 1994.



Jørgen Schytte/Billedbyrået

L'école de demain sera sans doute une sorte de «centre de ressources» faisant profiter, pendant de longues heures d'ouverture, la société environnante de ses locaux et de ses équipements.

pour chaque discipline, l'école disposant elle-même d'un équipement électronique et ayant un accès en ligne à un service de télé-enseignement (encadré p. 8)⁹. Chaque élève aura un ordinateur à sa disposition pour faire des exercices, des expériences et des compositions écrites. Paradoxalement, les mathématiques seront peut-être la discipline qui aura le moins recours aux nouvelles technologies car les élèves devront d'abord acquérir les principes fondamentaux de celles-ci.

En Écosse, en Finlande et en France, des bâtiments scolaires nouveaux ont été conçus à titre expérimental pour répondre spécifiquement aux exigences de l'apprentissage fondé sur les nouvelles technologies : davantage d'aires d'enseignement modulables, moins de salles de classe traditionnelles. Les centres de documentation et d'information, déjà créés à partir des bibliothèques existantes, s'enrichissent d'équipements nouveaux : films vidéo, disques compacts, logiciels interactifs et CD-ROM ; le multimédia et les vidéodisques éducatifs font également leur apparition.

La socialisation n'en demeure pas moins importante et le devient même davantage à mesure qu'augmente la part du travail individuel dans le temps d'étude. Chaque enfant, en particulier les plus jeunes, aura besoin d'une base sûre et d'un groupe de condisciples, quelle que soit la quantité de connaissances qu'ils acquerront seuls chez eux à l'aide d'un ordinateur personnel, ou à l'école en petits groupes. Cette socialisation ne doit pourtant pas se limiter à des activités conduites en classe, mais s'étendre à des activités sportives et culturelles, comme c'est le cas pour les adultes. L'une des tendances les plus marquées des deux ou trois dernières décennies a été l'accroissement de la taille moyenne des établissements scolaires. L'accès à des sources éloi-

gnées d'enseignement, grâce aux liaisons électroniques, donne l'occasion de repenser cette politique. A l'avenir, il sera en effet possible de maintenir en service des unités de plus petite taille, le personnel local intégrant le cas échéant le système de télé-enseignement. Les contraintes de transport scolaire et le souci de protéger l'environnement pourraient encourager ce changement d'orientation, en particulier dans les zones rurales.

L'élargissement des relations avec l'extérieur est un autre facteur qui déterminera la nature de l'environnement scolaire. D'ores et déjà, certaines formules d'enseignement continu envoient les adultes à l'école parmi des élèves plus jeunes, phénomène qui s'accroîtra à mesure que ce type de formation se développera. L'initiation à la vie professionnelle dans l'enseignement secondaire¹⁰ amènera également l'école à s'ouvrir à d'autres influences, ainsi qu'à la présence d'adultes venant du monde du travail.

Les heures d'ouverture des écoles ne sont pas immuables, pas plus du point de vue de la journée qu'en ce qui concerne le rythme des vacances annuelles. Les équipements sont inutilisés en dehors des heures normales d'une courte journée d'école, même si l'enseignement pour adultes conduit éventuellement à utiliser en partie les locaux le soir et en fin de semaine¹⁰. Pour que les établissements scolaires deviennent des centres d'apprentissage véritablement adaptés à leurs élèves et à la communauté environnante, avec d'ailleurs d'autres services sociaux (notamment les bibliothèques), il faudra certainement envisager de modifier leurs heures d'ouverture.

■ ■

Ces objectifs peuvent paraître utopiques. Mais les changements dans la société et sur le marché du

travail donnent déjà un nouveau sens à l'importance de l'apprentissage à vie. L'école de demain doit donc jouer un rôle-clé dans l'enseignement d'un ensemble de connaissances et de compétences, et dans la transmission du désir d'apprendre et de réapprendre. Ce nouveau rôle peut être atteint grâce à : des programmes plus flexibles et particulièrement à des compétences interdisciplinaires et un enseignement individualisé ; à un renforcement des capacités des enseignants grâce à une amélioration de leur formation initiale et continue ; à une utilisation plus grande et plus adaptée des nouvelles technologies et des médias. Les pays doivent trouver comment partager les responsabilités et les coûts des changements entre les jeunes et leurs parents, les enseignants, les entreprises, les syndicats, l'enseignement supérieur, le gouvernement. Si l'on arrive à les mettre en œuvre, l'école de demain trouvera sa place dans un monde qui bouge vite et sera le fondement du progrès de chaque individu tout au long de sa vie. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



- Les normes de résultats dans l'enseignement : à la recherche de la qualité, 1995
- Apprendre au-delà de l'école : nouvelles offres d'enseignement et nouvelles demandes de formation, 1995
- Pierre Duguet, «Enseignement 'présentiel' ou à distance», l'Observateur de l'OCDE, n° 194, juin-juillet 1995
- Un nouveau lieu d'apprentissage, 1995
- Les enfants à risque, 1995
- Michael Hacker, «Après la classe... l'école ?», l'Observateur de l'OCDE, n° 189, août-septembre 1994
- Redéfinir le curriculum : un enseignement pour le 21^e siècle, 1994
- La formation professionnelle des jeunes, 1994
- Peter Evans, «Enseignement : enfants et adolescents à risque», l'Observateur de l'OCDE, n° 186, février-mars 1994
- La réforme des programmes scolaires : l'évaluation en question, 1993
- Apprendre à penser, penser pour apprendre, 1993
- Malcolm Skilbeck, La réforme des programmes scolaires : l'évaluation en question, 1990.

L'apprentissage à vie : quels financements ?

Edwin Leuven et Albert Tuijnman

Si l'on veut que se concrétise l'apprentissage à vie, il faut renforcer ce qui sera la base d'une existence consacrée à apprendre : élargir l'accès à l'éducation préscolaire et en améliorer la qualité, revitaliser l'enseignement primaire et secondaire, lutter contre l'échec scolaire, instaurer des structures permettant de s'instruire la vie durant. Dans quelle mesure se justifie l'investissement supplémentaire qui va s'imposer ? Comment maîtriser les coûts et accroître l'efficacité ? Quels dispositifs de financement convient-il de mettre en place ?

Les systèmes formels d'enseignement et de formation des pays de l'OCDE représentent un investissement qui, dans une large mesure, s'amortit progressivement. En effet, ils sont source d'avantages considérables et mesurables sous forme non seulement d'une élévation du niveau de vie, mais aussi d'une amélioration de la productivité et d'un accroissement de la prospérité individuelle et collective. Le rendement tant social que privé de cet investissement est donc très appréciable. Cependant, à mesure que croît le niveau d'instruction, le taux de rendement social tend à diminuer alors que le rendement privé reste, lui, élevé². On peut considérer l'apprentissage à vie comme un investissement susceptible de procurer des avantages analogues. Mais il est probable que son coût sera important et qu'il faudra mobiliser de nouvelles ressources financières.

On peut affirmer, sans risque d'erreur, que les pouvoirs publics continueront à penser que l'édu-

Edwin Leuven et Albert Tuijnman travaillent à la division de l'éducation et de la formation, direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE.

cation de l'ensemble des enfants et des adolescents aux niveaux primaire et secondaire leur incombe puisque la société en retire des avantages si importants. Mais l'apprentissage à vie exigera de renforcer et de réformer l'enseignement de base, ce qui aura des répercussions sur le financement des autres secteurs du système d'enseignement et de formation, en particulier l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes. Pour préserver la qualité des systèmes d'enseignement supérieur de masse en expansion, il faudra probablement disposer de ressources financières supplémentaires – et ce pendant une période de restrictions budgétaires générales.

Les pouvoirs publics sont habituellement les principaux bailleurs de fonds de l'enseignement formel, quoique les différences soient assez considérables d'un pays à l'autre quant à l'importance du financement privé. Le graphique A (p. 12) indique les dépenses totales d'éducation et la part des sources privées pour tous les niveaux³. Si les contributions privées à l'enseignement formel sont relativement faibles, les dispositifs institutionnels qui font appel au partenariat (comme le système d'apprentissage des pays de langue allemande) contribuent

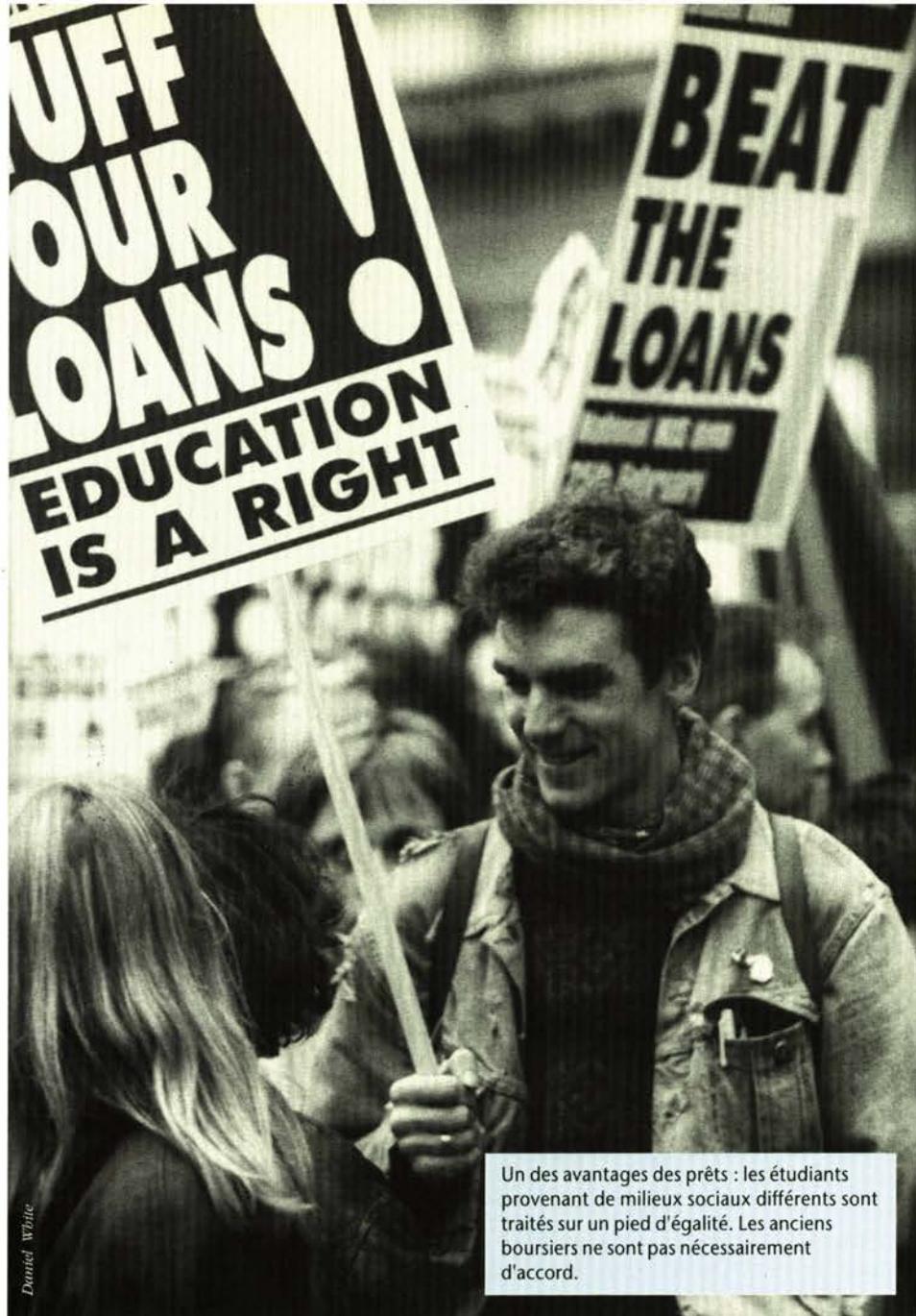
dans une large mesure à amener des acteurs privés à investir dans l'enseignement.

Une étude récente de l'OCDE et de Statistique Canada a révélé que dans les sept pays examinés – Allemagne, Canada, États-Unis, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse – plus de 20 % de la population adulte ne possèdent qu'un minimum d'instruction élémentaire⁴. Les gens sont donc très nombreux à être dépourvus des bases que requiert l'apprentissage à vie et sont, de ce fait, particulièrement exposés au chômage de longue durée. Il y a là une bonne raison de développer l'enseignement de base destiné aux adultes. Mais l'apprentissage ultérieur s'effectue aussi sur le lieu de travail. Or, comme ceux qui sont allés plus loin dans l'enseignement initial bénéficient généralement plus des formations proposées par l'employeur, l'apprentissage dans l'entreprise peut contribuer à creuser les écarts entre niveaux de compétence.

Les dispositifs de financement de l'apprentissage à vie devraient offrir aux différents participants les incitations adaptées. Pour mettre en place un système de cette nature, toutes les parties intéressées doivent non seulement s'y engager, mais savoir qu'il y a un prix à payer. Car si des dépenses supplémentaires sont inévitables, les pouvoirs publics risquent d'estimer cet effort au-dessus de leurs moyens. Il faudra donc contenir les coûts, répartir la charge et examiner des approches nouvelles et plus rentables de l'apprentissage.

Maîtriser les coûts

Pour rechercher des modes de fonctionnement plus efficaces, il faut, dans un premier temps, fixer des objectifs réalistes pour les systèmes d'apprentissage à vie en s'appuyant sur des informations précises concernant les coûts et les dépenses. L'enseignement et la formation étant des activités à forte proportion de main-d'œuvre, le poste de dépenses le plus important est celui des traitements et salaires des enseignants et autres catégories de personnel – environ 80 % des dépenses courantes (en 1992). En moyenne, la part du budget de fonction-



Un des avantages des prêts : les étudiants provenant de milieux sociaux différents sont traités sur un pied d'égalité. Les anciens boursiers ne sont pas nécessairement d'accord.

nement consacrée à la rémunération des enseignants est plus importante dans le primaire et le secondaire que dans le supérieur.

Les dépenses par élève constituent un indicateur de coût. Bien que les statistiques disponibles soient limitées, elles donnent une idée du coût que représente le recrutement d'un élève supplémentaire. Ce coût par élève, ou coût unitaire, se caractérise surtout par le fait que, dans la majorité des pays de l'OCDE, il est beaucoup plus important

1. *Faire de l'apprentissage à vie une réalité pour tous*. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1996.

2. N. Alsalam et R. Conley, « Le taux de rendement de la formation : proposition d'indicateur », in *Formation et emploi*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

3. *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

4. *Littératie, économie et société – Résultats de la première enquête internationale sur l'alphabetisation des adultes*. Les éditions de l'OCDE, Paris et Statistique Canada, Ottawa, 1995.

5. Pierre Duguet, « Enseignement 'présentiel' ou à distance », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 194, juin-juillet 1995.

dans l'enseignement supérieur que dans le primaire et le secondaire. Pour la simple raison que le supérieur offre des traitements plus élevés, emploie une proportion plus forte de personnel administratif et de soutien, et effectue davantage de dépenses en capital. Les dépenses par élève ont nettement augmenté entre 1985 et 1991 dans l'enseignement de base, avec une croissance annuelle moyenne de 4,8 % pour l'éducation préscolaire et de 2,8 % pour le primaire, et dans le secondaire, 2,4 % (graphique B, p. 13). Dans l'enseignement supérieur, en revanche, elles n'ont apparemment marqué qu'une légère progression (1,2 %). Cela pourrait signifier que les pouvoirs publics tiennent compte des avantages importants que procure à la société la prise en charge par l'État des premières étapes de la scolarité, et qu'ils sont en train de reconsidérer les responsabilités qui incombent respectivement aux secteurs public et privé dans le financement de l'enseignement à ce niveau.

L'enseignement initial demandant, par nature, un fort encadrement, les possibilités de réaliser directement des économies sont réduites. Dans le supérieur, des gains considérables ont déjà été réalisés, mais d'autres sont encore possibles. L'utilisation de nouvelles méthodes pédagogiques, à la fois efficaces et efficientes, comme l'enseignement assisté par ordinateur, peut résoudre ce problème en partie. Mais l'enseignant continuera à jouer un rôle de premier plan dans l'enseignement de base. Les enfants ont besoin d'enseignants compétents et curieux qui, associés aux parents, leur apprennent à apprendre. Une fois cette aptitude acquise, un apprentissage plus autonome peut être envisagé. L'apprentissage à distance peut être un outil efficace et économe en ressources parce qu'il permet de réaliser des économies d'échelle non négligeables et que, dans ce domaine, les coûts fixes sont importants et les coûts variables relativement faibles⁵.

Autre moyen possible de maîtriser les coûts : développer la concurrence sur les marchés de l'apprentissage. A cette fin, il est nécessaire d'examiner soigneusement jusqu'à quel point les pouvoirs publics doivent intervenir dans l'enseignement et la formation. La libéralisation de ces marchés exigera l'adoption de mesures qui favorisent l'égalité d'accès à l'apprentissage et la reconnaissance des qualifications et compétences. Il sera indispensable d'élaborer des systèmes nationaux de normes et de définir des profils de compétences pour améliorer la transmission de l'information et permettre une prise de décisions plus rationnelle en matière d'investissement dans le capital humain.

Quels dispositifs de financement ?

Les décisions de financement des pouvoirs publics obéissent à deux préoccupations d'ordre général – l'efficacité et l'équité. Les considérations d'efficacité peuvent provenir de distorsions de prix sur les marchés de l'éducation, de décisions de travailler ou non et de la capacité de paiement des intéressés. Quant au souci d'équité, il recouvre la volonté d'assurer l'égalité d'accès à l'éducation quel que soit le milieu social d'origine, ainsi qu'une juste répartition des fonds publics entre les différents niveaux d'enseignement, en tenant compte des avantages qui en résultent pour l'individu. Ces subventions devraient être affectées prioritairement aux grou-

L'apprentissage à vie : quels financements ?

pes défavorisés et aux formes d'apprentissage qui ont des retombées bénéfiques pour la société, les dispositifs de financement adoptés laissant une grande marge de manœuvre et ne devant pas défavoriser l'apprentissage à vie.

Ces considérations devraient être prises en compte lors de l'élaboration des budgets. Le principe directeur devrait être de «faire payer le bénéficiaire». Les pouvoirs publics ne sont pas nécessairement omniprésents dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Certains mécanismes, comme le système dual existant en Allemagne, en Autriche et en Suisse, fonctionnent avec un soutien important des employeurs, ce qui permet de faciliter le passage de l'école à la vie active et de soulager l'État d'une partie des coûts qu'il prend normalement en charge. Étant donné que les études supérieures conduisent généralement à des gains élevés, il semblerait naturel de demander aux intéressés de participer d'une manière ou d'une autre à leur financement. Tout le problème est de mettre en œuvre ce principe en répondant à la fois au souci de l'équité et à celui de l'efficacité.

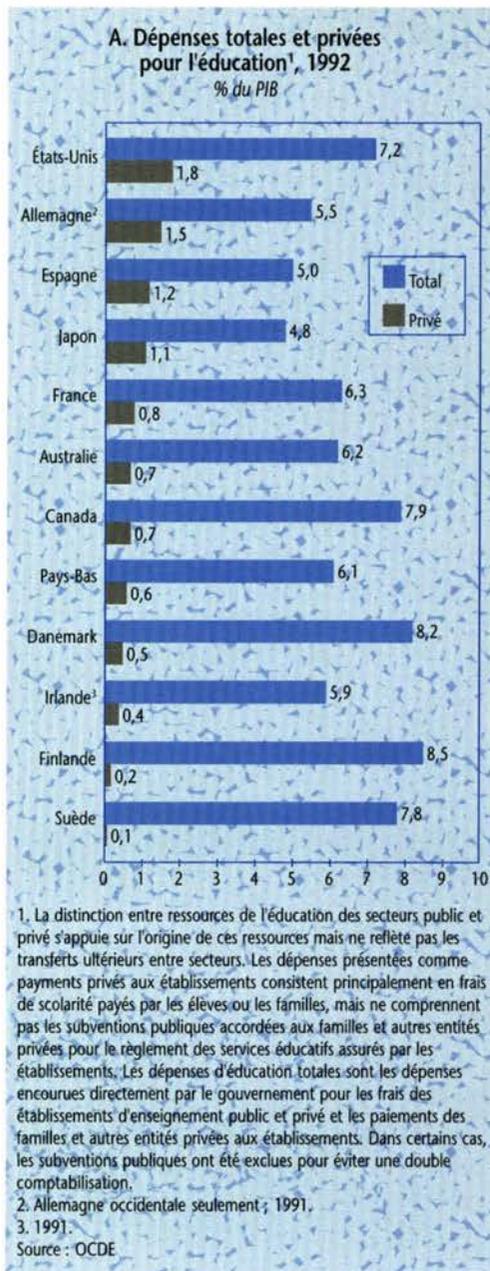
Selon leur nature, les mécanismes de financement n'influencent pas de la même façon sur ces deux domaines. Les gouvernements semblent d'accord pour considérer que c'est principalement à

eux que revient le financement de l'enseignement primaire et secondaire. Mais il n'y a pas encore un tel consensus s'agissant de l'enseignement et de la formation postsecondaires pour lesquels toute une série de propositions nouvelles a été avancée dans l'optique de l'apprentissage à vie – partenariat avec les entreprises et les parents, droits de scolarité, système de contribution différée et allocations personnalisées.

L'Australie fournit un exemple de systèmes de contribution différée – le *Higher Education Contribution Scheme* (HECS) lancé en 1989. Les étudiants doivent payer 23 % du coût moyen de chaque année de scolarité. Ils constituent ainsi une dette qui doit être remboursée après la fin des études, en fonction du revenu. Il s'agit essentiellement d'un système de prêts sans intérêt dont les remboursements sont recueillis par le fisc (bien qu'il ne s'agisse nullement d'un impôt).

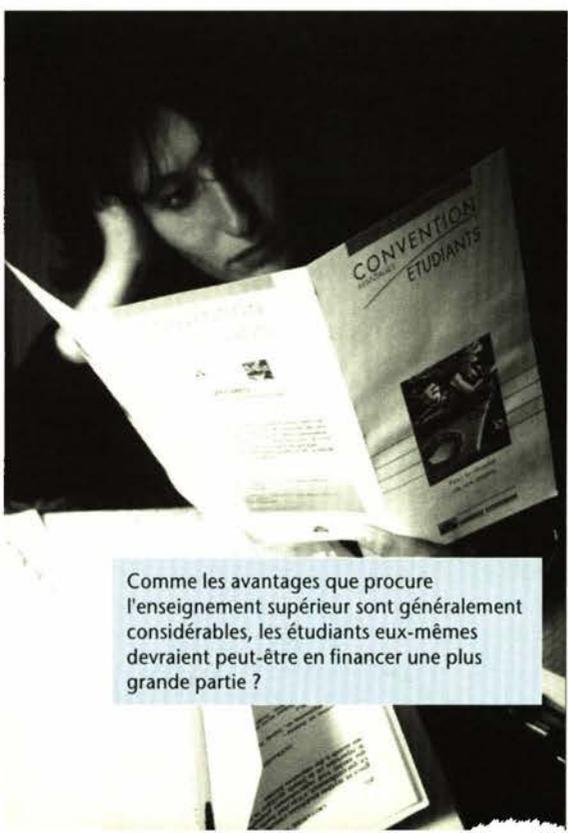
Le HECS ne doit pas être confondu avec une autre proposition plus générale de cofinancement de l'enseignement supérieur : la «taxe sur les diplômés». Il s'agit d'un système de contribution différée consistant à accorder aux étudiants un prêt qu'ils rembourseront plus tard à travers un impôt supplémentaire. L'intérêt de cette formule est qu'elle permet de traiter les étudiants issus de milieux modestes (qui autrement auraient demandé un prêt) de la même façon que les étudiants appartenant à des familles aisées (qui n'ont pas besoin d'emprunter).

Les pouvoirs publics peuvent également augmenter les droits de scolarité acquittés dans l'enseignement supérieur pour transférer la charge du financement vers des sources privées, faire contribuer les étudiants à leur éducation et peut-être attirer des ressources complémentaires dans le système. Cette mesure devrait inciter les étudiants à faire des choix plus judicieux et encouragerait les établissements à être particulièrement attentifs à leurs aspirations. Les droits de scolarité permettent certes d'obtenir des recettes, mais ils influent aussi sur la répartition des subventions et, dans la mesure où ils reflètent le coût marginal, ils augmentent l'efficacité dans le choix des cours et dans l'allocation des fonds. Par conséquent, selon la formule adoptée pour le paiement des droits de scolarité, les effets produits seront différents. Leur montant peut varier d'un étudiant à l'autre ou sui-



vant la nature des études demandées, ou bien tenir compte de ces deux critères à la fois. Aux Pays-Bas, par exemple, tous les étudiants acquittent les mêmes droits dans l'enseignement supérieur, et de ce fait, ceux qui suivent des études coûteuses obtiennent des subventions plus importantes.

L'accroissement des droits de scolarité risque cependant de donner l'impression que l'éducation coûte plus cher et d'attirer moins de monde car c'est l'élève qui paie. Si ces droits sont faibles, voire inexistant, c'est le contribuable qui en assume la charge. L'impôt peut apparaître comme un moyen moins coûteux de financer l'enseignement supérieur, mais, en réalité, elle a des effets préjudiciables pour la prospérité générale. L'augmentation et la diversification des droits de scolarité peuvent donc être justifiées tant du point de vue de l'efficacité que de celui de l'équité. Mais ces mesures devraient être complétées par un dispositif d'aide financière



Daniel White

Comme les avantages que procure l'enseignement supérieur sont généralement considérables, les étudiants eux-mêmes devraient peut-être en financer une plus grande partie ?

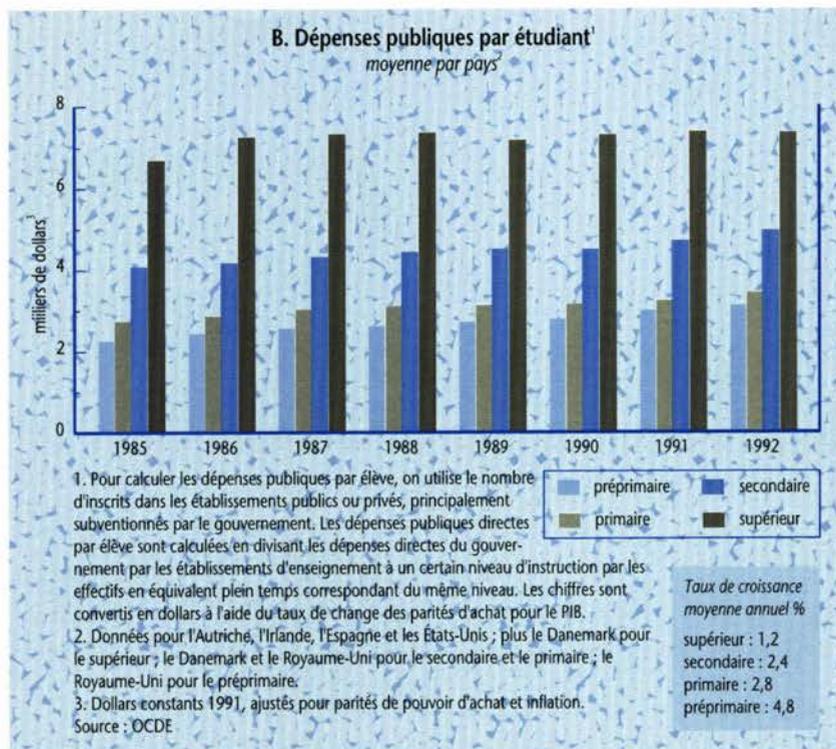
qui permette de préserver l'égalité d'accès à l'éducation car un manque de ressources peut compromettre des chances de réussite.

S'agissant de l'apprentissage à vie, un modèle prometteur, même s'il est critiqué dans certains pays, consiste à associer allocations d'éducation et prêts liés au niveau du revenu. En ce qui concerne les premières, l'idée est essentiellement, pour les pouvoirs publics, de remplacer l'octroi de subventions aux établissements d'enseignement et de formation par le versement de prestations à l'élève (ou aux parents pour la scolarité initiale). L'intérêt de cette formule réside dans la possibilité de moduler la partie remboursable des allocations (afin de tenir compte du milieu social auquel appartient l'élève et d'éviter des difficultés à ceux qui ont peu de moyens) et d'appliquer au marché de l'éducation et de la formation des adultes un même dispositif de financement.

L'investissement dans la formation directement liée à l'emploi apporte un avantage tangible sous la forme d'une augmentation des gains. Il est certes difficile de relier les dépenses de formation à la productivité et aux résultats de l'entreprise, mais il y a lieu de penser que la formation a pour effet d'accroître la productivité. Des études récentes montrent (dans le cas des entreprises manufacturières des États-Unis) que les effets positifs de la formation découlent de la réalisation d'investissements complémentaires dans la technologie⁶. La fiscalité est utilisée pour inciter employeurs et salariés à accroître leur contribution. Un exemple : les fonds parafiscaux, constitués par une taxe que l'employeur verse dans une caisse spéciale destinée au financement de la formation. Le but est essentiellement d'encourager les entreprises à former leurs salariés. Le recours aux prélèvements fondés sur les salaires, à la rotation des effectifs, à la valeur en

6. L. Lynch, «Employer Training in the Manufacturing Sector : First Results from the United States», communication destinée à la conférence sur les stratégies de formation en entreprise et la productivité, Banque mondiale, Washington DC, juin 1995.

7. Graham Vickery et Gregory Wurzburg, «Investissements immatériels : les pièces manquantes du puzzle de la productivité», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 178, octobre-novembre 1992.



capital ou les bénéfices pourrait être plus fréquent, les fonds obtenus servant à financer la formation générale et professionnelle des adultes ayant un emploi. Les taxes ont, elles aussi, été critiquées, essayées et abandonnées dans certains pays. La mise en place de systèmes fondés sur les taxes augmente la charge administrative des entreprises et, en plus, il est difficile de savoir si les taxes sont utilisées efficacement.

On ignore en effet quelle est l'efficacité de ces mesures. Sans doute faudra-t-il que les employeurs évaluent plus précisément le coût total de la formation dispensée dans le cadre de l'apprentissage à vie pour pouvoir distinguer, des autres charges récurrentes, cet «investissement». Il serait peut-être aussi utile de trouver le moyen de «capitaliser» les coûts de l'apprentissage à vie afin que la valeur qu'ils permettent d'ajouter à l'entreprise soit comptabilisée comme un actif⁷.

La mise à jour des compétences des chômeurs devrait demeurer une priorité. Les programmes ac-

tifs du marché du travail doivent bénéficier du soutien des pouvoirs publics. En effet, la formation peut constituer à la fois un instrument de redistribution et une réponse au souci d'efficacité. Cela accentuera la pression qui s'exerce sur les budgets publics. Par conséquent, les gouvernements des pays de l'OCDE devraient rechercher des moyens novateurs de mettre en place, au sein du secteur public, des partenariats qui associent différents domaines de

compétence ministériels. Il est intéressant de noter à cet égard qu'en Australie et au Royaume-Uni, l'emploi et l'éducation relèvent du même ministère.

Chacun des systèmes de financement avancés a à la fois des points forts et des points faibles. Il est néanmoins clair que, étant donné que les systèmes éducatifs sont différents – et les préoccupations varient avec eux –, il faut combiner les différents modèles de financement. Lorsqu'ils mettent sur pied des modèles de financement mixtes, les gouvernements devraient montrer le chemin. Ils devraient concevoir une stratégie appropriée qui incorpore les préoccupations et besoins des étudiants, des institutions et des employeurs.

La possibilité de partager les coûts de l'enseignement postobligatoire avec les étudiants comme avec les employeurs fait de l'apprentissage à vie un projet réaliste. Que les pouvoirs publics intervien-

Ce sont les gouvernements qui financent la plus grande partie de l'éducation de base. L'expansion et la réforme qu'induit, même à ce niveau, l'apprentissage à vie exigent sans doute des ressources supplémentaires.



La transition

ment ou non, on assistera inévitablement à une expansion de l'enseignement secondaire du deuxième cycle et de l'enseignement supérieur, ainsi que de l'éducation et de la formation des adultes. Mais les gouvernements doivent assurer que cette évolution ne profite pas qu'aux individus qui ont les moyens de s'offrir des études ou qui peuvent les faire payer par leur entreprise. Financer uniquement certaines parties de l'apprentissage à vie en laissant le reste aux mains d'un marché totalement libre ne reviendrait qu'à accepter les inégalités et faire perdre des compétences profitables à l'économie. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place un cadre structurel et financier qui permette de promouvoir l'apprentissage à tous les stades de l'existence.

En outre, il reste encore à reconnaître les avantages que l'éducation procure à la société, avantages qui, s'ils ne sont pas quantifiables, n'en sont pas moins réels et justifient une contribution permanente de la part des pouvoirs publics à l'enseignement postobligatoire. Les dépenses consacrées à l'éducation sont un investissement dans la prospérité économique générale. Mais comme les bénéfices n'en seront ressentis que plus tard, il faut faire des calculs appropriés pour pouvoir évaluer l'investissement dans le capital humain et l'encourager. ■

BIBLIOGRAPHIE DE L'OCDE

Faire de l'apprentissage à vie une réalité pour tous, à paraître 1996

Formation et emploi, 1995

Regards sur l'éducation - Les indicateurs de l'OCDE, 1995

Littératie, économie et société - Résultats de la première enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, OCDE/Statistique Canada, 1995

Apprendre au-delà de l'école : nouvelles offres d'enseignement et nouvelles demandes de formation, 1995

Pierre Duguet, « Enseignement 'présentiel' ou à distance », l'Observateur de l'OCDE, n° 194, juin-juillet 1995

L'étude de l'OCDE sur l'emploi : données et explications, 1994.



Abrar Hasan et Albert Tuijnman

Si la première étape de la transition vers l'âge adulte – celle qui mène de l'école à la vie active – se solde par un échec, les transitions suivantes, qu'il s'agisse de passer d'un emploi à un autre, d'un emploi à une formation ou d'une formation à un emploi, risquent d'échouer également. C'est à l'école de fournir les bases qui préparent une transition réussie. Mais les mutations sociales et économiques, et l'évolution du contenu du travail font que ces bases doivent être acquises de nouveau à plusieurs moments de la vie active. Améliorer les liens entre éducation et vie professionnelle est en conséquence devenu une priorité pour les ministres de l'éducation et du travail des pays de l'OCDE.

Tous les gouvernements des pays de l'OCDE ont prolongé, depuis les années 60, la durée de la scolarité obligatoire. Pourtant, dans de nombreux pays, de 15 à 20 % du groupe d'âge concerné continuent à quitter l'école avant l'âge légal, souvent sans qualification ou sans compétences immédiatement utilisables dans la vie professionnelle (tableau 1, p. 16). Certains employeurs estiment que le système éducatif échoue aussi bien à dispenser un enseignement « utile » qu'à acquérir des connaissances de base telles que lire, écrire et compter, ou encore des connaissances générales qui permettent de comprendre comment le monde fonctionne. Les besoins du marché du travail sont de toute façon extrêmement variés, car d'autres employeurs exigent surtout des compétences professionnelles, et non pas génériques.

Une question qui se pose est de savoir comment améliorer le lien entre la formation initiale, permanente et professionnelle d'un côté, le monde du travail de l'autre, tout en les faisant jalonner le parcours de chacun. Il est par ailleurs nécessaire de trouver un nouvel équilibre dans les écoles entre

enseignement général et professionnel. Pour mieux rattacher le système de formation initiale à l'emploi, peut-être faudra-t-il le restructurer.

Un autre aspect du marché du travail qui doit être étudié plus avant est la durée moyenne d'occupation d'un emploi (durée moyenne de l'engagement), qui varie sensiblement entre pays de l'OCDE. À l'évidence, plus cette durée est courte, plus les transitions sont nombreuses – aussi bien d'un emploi à un autre que entre l'emploi, le chômage et l'enseignement ou la formation. La relation entre la durée de l'engagement et la formation en cours d'emploi est claire : les travailleurs qui sont embauchés pendant des périodes relativement courtes ont moins de chances de recevoir une formation en cours d'emploi et donc moins de chances d'être sélectionnés ultérieurement par d'autres employeurs. En revanche, ceux qui bénéficient d'une formation resteront plus vraisemblablement dans l'entreprise, d'une part parce qu'ils ont le sentiment que leur employeur s'intéresse à eux (intérêt qui peut se concrétiser par une hausse de salaire), mais aussi parce que la formation est souvent propre à une profession donnée et donc sans valeur pour un autre employeur.

Par ailleurs, et c'est une caractéristique que l'on retrouve dans tous les pays de l'OCDE, le chômage touche plus durement les jeunes que les autres groupes (tableau 2, p. 17). Le niveau d'instruction est, on le sait, un facteur d'emploi : pour ceux qui n'ont

Albert Tuijnman travaille à la division de l'éducation et de la formation que dirige Abrar Hasan, direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE.

à la vie professionnelle

Serge Atrial



En France, «l'alternance», qui exige que les étudiants passent plusieurs mois en entreprise, est de plus en plus pratiquée.

pas de diplôme de l'enseignement secondaire du deuxième cycle, le risque de se trouver au chômage est de cinq à huit fois plus élevé que pour ceux qui en ont ou qui ont fait des études supérieures¹. Même si le niveau d'études n'est pas le seul facteur influant sur l'obtention d'un emploi, il y a clairement inadéquation entre les emplois disponibles et les compétences que les jeunes ont à offrir à de potentiels employeurs. Apparemment, plus on quitte l'école tôt, plus on a du mal à trouver et à garder un emploi. La formation continue et permanente ne fait qu'accroître cette relation de cause à effet car les employeurs investissent beaucoup plus de ressources dans les travailleurs ayant un bon niveau d'études que dans ceux qui sont peu instruits.

La formation professionnelle

L'exemple le plus connu d'enseignement professionnel pratique est le système «dual» adopté en Allemagne, en Autriche et en Suisse, et dont on retrouve des variantes au Danemark et aux Pays-Bas. Des apprentis qui ont achevé le cursus d'enseignement secondaire du premier cycle sont re-

crutés par des entreprises pour apprendre un métier et sont rémunérés par celles-ci, tout en continuant à passer une ou deux journées par semaine dans des écoles professionnelles. Ce système semble avoir présenté de nombreux avantages par rapport à la formation professionnelle en milieu scolaire : les taux d'abandon sont plus faibles ; les élèves ont directement accès aux dernières technologies et méthodes utilisées dans le monde du travail ; les employeurs se font eux-mêmes une opinion des aptitudes et motivations des élèves, ce que les diplômes scolaires ne reflètent pas toujours ; les apprentis s'habituent à un comportement de travail ainsi qu'aux attentes des employeurs ; le coût total des prestations peut être plus faible. Le système dual n'est pourtant pas la panacée car, dans quelques pays, les jeunes semblent de plus en plus intéressés par l'enseignement général, et les employeurs, eux, ne fournissent pas un nombre suffisant de places d'apprentis.

D'autres systèmes proposent une formation professionnelle plus ou moins importante dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Certains voient dans l'enseignement professionnel en milieu scolaire une solution de rechange pour les élèves jugés incapables de poursuivre des études

générales. L'idée selon laquelle la formation professionnelle est une filière de second ordre est tenace, et c'est une des raisons pour lesquelles les autorités ont du mal à faire en sorte qu'elle jouisse, dans l'opinion publique, de la même considération que l'enseignement général. Les systèmes scolaires s'efforcent de rapprocher ces deux filières, mais les résistances sont encore fortes. Au Japon, par exemple, le mode habituel de recrutement consiste à juger les candidats en fonction de leurs résultats dans l'enseignement général, en dépit du fait que des collèges d'enseignement professionnel préparent bel et bien à certains métiers et que les carrières évoluent en fonction des compétences acquises en travaillant.

Des liens plus étroits

Un certain nombre de mesures ont été prises ces dernières années pour pallier les insuffisances de l'enseignement professionnel dispensé à l'école ou ailleurs. En particulier, pour répondre à l'absence de liens directs aussi bien avec le marché du travail qu'avec l'enseignement général, l'objectif étant de ménager une transition non pas brutale mais progressive entre la formation initiale et la vie active.

La France, par exemple, a créé un baccalauréat professionnel pour faire pendant aux baccalauréats d'enseignement général et technologique. A l'âge de 15 ans, au terme de quatre années d'enseignement secondaire du premier cycle, les élèves se dirigent pour la plupart soit vers un programme d'enseignement secondaire du second cycle en trois ans, aboutissant à des diplômes d'études générales, soit vers un programme de formation professionnelle en deux ans. Le «bac» professionnel, créé en 1985, donne aux élèves la possibilité d'obtenir un baccalauréat à l'issue de deux années d'études supplémentaires. Depuis la création du bac professionnel, le système de l'«alternance» est beaucoup plus utilisé, bien qu'il existe encore en France des formes d'apprentissage traditionnelles. Les élèves sont tenus de passer au moins 16 semaines en entreprise, mais leurs performances au cours de ces stages n'ont aucune incidence sur l'obtention du bac. Le succès évident de l'alternance a conduit à l'étendre aux programmes d'enseignement professionnel en deux

¹ *Regards sur l'éducation. Les indicateurs de l'OCDE. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.*

La transition à la vie professionnelle

1. Participation dans l'enseignement secondaire, 1985 et 1992¹

	16 ans		17 ans		18 ans	
	1985	1992	1985	1992	1985	1992
Amérique du Nord						
Canada	94	96	69	72	31	37
États-Unis	90	91	79	72	19	21
Pays du Pacifique						
Australie ²	14	79	..	59	..	14
Japon	92	95	94	90
Nlle-Zélande	68	88	33	66	6	21
Union européenne						
Allemagne ³	96	95	92	93	76	82
Belgique	90	97	81	94	40	50
Danemark	90	92	74	80	65	69
Espagne ⁴	58	76	51	67	27	36
France	90	92	77	87	40	59
Irlande ⁵	79	88	57	70	21	33
Italie	52	..	44	..	34	..
Pays-Bas	93	97	77	91	51	68
Portugal	40	..	35	..	29	..
Royaume-Uni ⁶	49	75	31	55	9	19
Autres Europe-OCDE						
Autriche	86	90	78	85	43	54
Finlande ³	88	95	82	86	65	80
Norvège	84	93	75	87	60	77
Suède	90	89	82	87	46	60
Suisse	84	85	82	82	73	74
Turquie	29	39	13	34	9	20

.. non disponible

1. Taux nets de scolarisation à temps complet.

2. Rupture de série après 1985.

3. Allemagne occidentale uniquement.

4. Sauf étudiants d'âge inconnu (environ 3 % dans le deuxième cycle secondaire).

5. Estimations.

6. Si les effectifs à temps partiel étaient pris en compte, les chiffres augmenteraient de beaucoup : en 1992, 15 % des jeunes de 16 ans, 20 % des 17 ans et 16 % des 18 ans étaient scolarisés à temps partiel.

Source : OCDE

ans qui précèdent le cursus conduisant au baccalauréat professionnel.

Des initiatives analogues ont été prises ailleurs. En Suède, les élèves des nouveaux programmes d'enseignement secondaire du deuxième cycle en trois ans sont obligés de consacrer 15 % de leur temps à un stage non rémunéré en entreprise, et réalisent à cette occasion des projets en rapport avec leurs études. La Corée a restructuré son programme d'enseignement secondaire professionnel, qui prévoit désormais une année entière en entreprise sur les trois ans que dure le cursus ; par ailleurs, les possibilités qui s'offrent aux diplômés de cet enseignement professionnel d'accéder à une université

sont élargies. En 1994, le Japon a introduit à titre expérimental dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle un nouveau cursus professionnel général «intégré», axé sur la préparation à une profession : les disciplines obligatoires sont moins nombreuses et les élèves reçoivent des conseils d'orientation professionnelle afin de définir leur propre parcours de formation.

Aux Pays-Bas, les jeunes sont plus nombreux à s'orienter vers l'enseignement professionnel que vers l'enseignement secondaire général. La raison en est peut-être que la filière professionnelle n'est plus considérée comme une «impasse», puisque ceux qui en sont diplômés peuvent désormais poursuivre leurs études dans le secondaire et dans le supérieur. A l'inverse, ce pays s'est également employé à permettre à ceux qui optent pour l'enseignement général de bifurquer ultérieurement vers une filière professionnelle.

Aux États-Unis, les programmes destinés à intégrer enseignements professionnel et général ont proliféré à la suite d'une décision prise par le Congrès, selon laquelle tous les crédits alloués par l'État fédéral aux programmes professionnels des différents États doivent être consacrés à ceux qui intègrent les deux types d'enseignement. Il existe à présent des *career academies*, par exemple, qui articulent les programmes d'enseignement secondaire autour d'un thème à caractère professionnel, ce qui permet aux diplômés de ces cursus d'entrer dans la vie active ou de poursuivre des études dans la même discipline (ou dans une discipline différente) de l'enseignement supérieur. Autre innovation, les programmes *tech prep*, qui associent enseignements gé-

néral et professionnel, et qui relient les deux dernières années de l'enseignement secondaire avec les deux premières de l'enseignement post-secondaire. Ces dispositifs ont bénéficié d'une impulsion supplémentaire grâce au vote en 1994 de la loi sur l'insertion professionnelle (*School-to-Work Opportunities Act*).

D'autres pays de l'OCDE ont récemment tenté de créer des partenariats école-entreprise, encore que ces dispositions ne soient pas, en règle générale, systématiques en raison de la décentralisation de l'enseignement. L'Australie, pour sa part, met en place des *student traineeships* (stage emploi-formation) pour permettre aux élèves du secondaire du deuxième cycle d'associer l'enseignement scolaire avec une expérience professionnelle à la fois pratique et théorique, les pouvoirs publics finançant la formation théorique pour au moins 5 000

ZOOM

Former les chômeurs

Tous les pays de l'OCDE accordent une attention particulière à la formation et au recyclage des chômeurs, surtout les chômeurs de longue durée. Pourtant, on a reproché à ces dispositifs de ne pas répondre aux exigences réelles ni du marché du travail, ni des chômeurs, et donc de servir essentiellement à occuper les sans-emploi et à réduire les statistiques du chômage.

Certaines enquêtes laissent entrevoir le type de formation qui, dans le cas des chômeurs, aurait le plus de chances d'être efficace, mais force est d'admettre qu'en soi, la formation donne des résultats bien minces. On a constaté en général que la formation est plus efficace dans le cas des personnes ayant peu ou pas d'expérience du marché du travail – notamment les femmes – que pour celles qui ont cessé de travailler. Une formation intensive en entreprise, permettant d'acquérir des compétences utiles et effectivement demandées sur le marché du travail, peut aider les jeunes, surtout si cette démarche est accompagnée de programmes de recherche d'emploi et de placement. La formation destinée aux chômeurs doit, dans cette perspective, s'inscrire dans un système d'apprentissage progressif à vie et se conjuguer avec d'autres formes de soutien.

2. Taux de chômage un an après le départ du système éducatif et pour la population active totale

		Taux de chômage après				Taux de chômage global	
		premier cycle secondaire	deuxième cycle secondaire	supérieure non universitaire	université	âge	
						15-24	25-64
Amérique du Nord							
Canada	1988	8	9	18	10
États-Unis ¹	1991	37	12	6	8	14	7
Pays du Pacifique							
Australie ²	1992	33	18	9
Union européenne							
Danemark	1991	9	15	11	12	11	11
Espagne	1991	34	36	13	26	34	15
France	1992	57	24	8 ^a	12 ^a	21	9
Irlande	1992	35	24	21	10	23	14
Italie	1992	39	33	7
Royaume-Uni ³	1993	15	13	15	8
Autres Europe-OCDE							
Finlande	1990	17	6	2	1	23	11
Suède	1992	16 ^b	5	11	4
Suisse	1993	3	6	7	3

.. non disponible

1. Nombre d'abandons récents déduit des données collectées par une enquête auprès des ménages.

2. Total des abandons.

3. Angleterre et Pays de Galles uniquement.

a. 1989.

b. 1990.

Source : OCDE

élèves en 1995-1996. Au Royaume-Uni, les pouvoirs publics financent des bons de formation dont les élèves peuvent se servir auprès des employeurs qui sont en mesure de leur fournir la formation de leur choix ; à la différence de l'apprentissage traditionnel, ce dispositif n'oblige pas les stagiaires à passer une durée déterminée dans une entreprise.

Autre méthode pour resserrer le lien entre études et vie active : créer des entreprises au sein même des établissements scolaires. Au Danemark, par exemple, des entreprises de ce genre fournissent une expérience aux élèves en attente d'un contrat d'apprentissage chez un employeur. Et aux États-Unis, une enquête réalisée en 1992 dans le cadre de l'évaluation nationale de l'enseignement professionnel a montré que 19% des établissements secondaires exploitaient une entreprise d'un type ou d'un autre dans laquelle les élèves produisaient des biens ou des services destinés à la vente. Dans ce pays, il est également courant que les élèves du secondaire travaillent à temps partiel, bien que cette activité n'entre dans aucun dispositif structuré.

un enseignement général et classique, d'autres demandent aux candidats d'avoir une bonne connaissance des méthodes de travail. Tous, cependant, exigent des aptitudes à communiquer, à calculer et à analyser, compétences qui sont plutôt génériques que propres à une profession donnée. Troisième-

ment, aucun programme d'enseignement secondaire ne doit empêcher d'accéder aux études supérieures car cela limiterait les possibilités d'apprentissage à vie qu'exige désormais le marché du travail. Quatrièmement, bien que l'acquisition de compétences générales utiles dans le milieu du travail et de normes régissant cet environnement ait *a priori* plus d'importance pour les élèves qui envisagent d'entrer directement dans la vie active, tous les élèves devront, en temps utile, maîtriser ces connaissances. Enfin, l'enseignement non professionnel tend, en général, à donner une certaine assurance et à développer le sens de la communication, ce qui favorise l'intégration à l'entreprise ; cet enseignement n'est donc pas uniquement utile aux élèves suivant un cursus dit classique.

Quelle serait donc le meilleur moyen d'associer enseignement professionnel et enseignement général ? Cette formule mixte consisterait en un système de filières d'apprentissage reliant en souplesse toutes les étapes de l'enseignement secondaire, supérieur et pour adulte, de façon à éliminer tous les cursus «cul-de-sac» du sys-

Une formule idéale ?

Si l'initiation à l'emploi est un aspect important de la formation initiale, pourquoi une filière purement professionnelle n'aurait-elle pas sa place dans l'enseignement secondaire ? Ces deux positions ne sont pas incompatibles. Ce qu'il faut, c'est trouver, à partir de quelques principes indiscutables, un juste équilibre entre les différents éléments de ces deux types d'enseignement.

Premièrement, dispenser une formation professionnelle sur le lieu de travail plutôt qu'à l'école présente des avantages certains : l'apprentissage est plus efficace lorsqu'il se déroule en situation réelle et avec des technologies modernes. Deuxièmement, les employeurs ne forment pas une population homogène, et ne sont donc pas tous d'accord sur les compétences qu'ils souhaitent trouver chez ceux qui arrivent sur le marché du travail. Certains préfèrent





Serge Aftab

Commencer à travailler ne devrait pas impliquer la fin de l'éducation, mais des problèmes d'homologation maintiennent souvent séparées les filières professionnelles et générales.

tème et à aider tous les élèves à trouver leur propre itinéraire jusqu'à l'entrée dans la vie active. Cette période initiale d'enseignement à temps plein serait suivie, durant toute la vie professionnelle, de formations structurées, théoriques et pratiques, se succédant et se combinant, simultanément ou en alternance, avec un emploi à temps partiel ou à temps plein.

Cette formule a plusieurs conséquences du point de vue de l'enseignement dispensé à l'école. Ainsi, l'orientation vers les filières professionnelles doit être différée après le deuxième cycle du secondaire, et ces filières, qui doivent comprendre l'enseignement de certaines matières générales, doivent aboutir soit à la préparation d'une profession spécifique avec le concours d'entreprises appropriées, soit à la poursuite d'études supérieures. L'apprentissage continuera alors d'offrir un moyen de progresser, à condition que les compétences de base acquises n'enferment pas l'apprenti dans une spécialité unique et étroite. Ces qualifications doivent être suffisamment transférables pour s'adapter à l'évolution des méthodes de travail, inévitable, sans être prévisible, au cours d'une vie active.

Des mesures sont prises pour tenter de relever le prestige des formations professionnelles. L'homologation est l'une des méthodes retenues ; le Royaume-Uni, par exemple, a défini des compétences professionnelles normalisées à l'échelle nationale (pour des formations spécifiquement professionnelles) et des compétences professionnelles nationales générales (pour des apprentissages préprofessionnels réalisés en milieu scolaire)². Les travaux entrepris par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) pour tenter de normaliser les qualifications professionnelles dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne méritent également d'être cités. Pourtant, l'un des principaux inconvénients de la plupart des dispositifs permettant actuellement d'homologuer les acquis professionnels

professionnelles et générales soient plus ou moins équivalentes.

Les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement et les employeurs prennent d'ores et déjà de nombreuses dispositions ponctuelles pour reconnaître l'équivalence d'un certain nombre de qualifications avec une norme déterminée. La solution serait donc, semble-t-il, de mettre en place une sorte de système national de transfert de crédits de formation, capitalisables, qui permettrait à tout un chacun d'associer des acquis de différente nature afin d'atteindre les qualifications voulues – baccalauréat, diplôme professionnel, diplôme d'études supérieures ou diplôme universitaire – qui servent habituellement à témoigner de l'aptitude à occuper un emploi ou à accéder à un niveau d'études supérieur.

Orientation et conseils

Les services les plus importants pour ceux qui cherchent à passer de l'école à la vie active sont ceux de l'orientation professionnelle et du conseil sur la situation de l'emploi et sur la formation. De fait, pour qu'un système d'apprentissage à vie adapté à chacun devienne une réalité, il faut que le réseau des services d'orientation et de conseil soit élargi et accessible à toute étape de la vie. Les dispositifs d'orientation professionnelle, d'évaluation des différents métiers et de localisation des emplois sont déjà nombreux ; parallèlement, les établissements d'enseignement font connaître par voie de publicité les cursus qu'ils assurent, ce qui va souvent de pair avec des conseils sur les conditions d'accès. En outre, des bases de données sur l'enseignement secondaire et supérieur sont disponibles sur support aussi bien papier qu'électronique. En réalité, il y a peut-être pléthore d'informations.

Cela étant, ces services d'information sont d'ordinaire utilisés par ceux qui en ont le moins besoin. Ils ont donc eu une incidence négligeable sur le chômage, le niveau d'études ou encore l'avancement professionnel des personnes dont le niveau d'instruction est faible. Ce qu'il faut, par conséquent,

c'est resserrer les liens entre les services d'orientation professionnelle et les services d'orientation scolaire, et les dispenser sur les lieux de travail, certes, mais aussi aux sans-emploi. Une démarche de ce genre exige des relations entre personnes, en tout cas plus qu'une information impersonnelle.

■ ■

Nul ne conteste que l'enseignement professionnel doive prévoir l'acquisition de compétences générales de base. En revanche, il n'est pratiquement jamais question du futur emploi dans l'enseignement général que dispense l'école. S'il était possible d'intégrer une expérience professionnelle dans l'enseignement général, les élèves se feraient une idée plus claire des réalités de la vie professionnelle et seraient mieux armés pour décider, en connaissance de cause, des études supérieures qu'ils souhaitent entreprendre. Par extension, on peut dire que l'enseignement supérieur, dans bien des cas, devrait accorder plus d'attention à la façon dont son contenu est mis en pratique dans le secteur professionnel. Pour répondre à ces besoins, la meilleure solution est sans doute d'encourager la convergence entre les filières générales et professionnelles, du double point de vue du contenu et de l'organisation. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



Qualifications et compétences professionnelles dans l'enseignement technique et la formation professionnelle : évaluation et certification, à paraître 1996

Évaluation, certification et reconnaissance des qualifications et des compétences professionnelles dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, 1995

Danielle Colardyn et Marianne Durand-Drouhin, «Compétences et qualifications», l'Observateur de l'OCDE, n° 193, avril-mai 1995

Littératie, économie et société : résultats de la première enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, OCDE/Statistique Canada, 1995

Regards sur l'éducation. Les indicateurs de l'OCDE, 1995

Évaluation et reconnaissance des qualifications et des compétences dans la formation initiale et continue, 1995

Perspectives de l'emploi, 1993.

² Danièle Colardyn et Marianne Durand-Drouhin, «Compétences et qualifications», l'Observateur de l'OCDE, n° 193, avril-mai 1995.

Les marchés agricoles d'ici à l'an 2000

Loek Boonekamp
et Yves Cathelinaud



G. Montico Rapheo

Les prix des oléagineux devraient rester stables jusqu'à la fin du siècle, malgré une forte hausse de la production hors zone OCDE.

Les prix réels des produits agricoles étaient depuis des décennies à la baisse sur les marchés mondiaux. Il semble que cette tendance va s'atténuer et faire place à des cours plus soutenus dans les prochaines années. Avec de plus grandes fluctuations autour de la tendance¹ ?

Les marchés internationaux des produits agricoles, comme ceux des autres matières premières, sont coutumiers de fluctuations parfois considérables. Toutefois, la façon dont le marché du blé s'est orienté à partir de l'automne 1995 était vraiment inhabituel : des prix proches de 200 dollars la tonne, des stocks qui, après une diminution continue sur trois ans, étaient à leur plus bas niveau depuis vingt ans environ, puis la décision de l'Union européenne (UE) d'imposer une taxe sur ses exportations de blé et d'orge. Face à cette conjoncture, tous les acteurs du marché – producteurs, négociants, utilisateurs, gouvernements – se demandent de quoi seront faites les prochaines années, non seulement pour les céréales, mais pour l'ensemble des produits agricoles.

La prévision agricole est un art incertain du simple fait que l'évolution de nombreuses variables dé-

1. Les perspectives agricoles. Tendances et enjeux à l'horizon 2000, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître avril 1996.

Loek Boonekamp travaille à la division des échanges et marchés agricoles, que dirige Yves Cathelinaud, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries de l'OCDE.

Les marchés agricoles d'ici à l'an 2000

terminantes – de la pluviométrie aux rapports de change – est imprévisible. Malgré cela, l'OCDE essaie, chaque année, de dégager les grandes tendances et d'analyser les principales incertitudes pour les cinq ans à venir. Elle le fait à partir d'hypothèses retenues comme les plus plausibles de croissance économique, d'évolution des rendements, etc. (en supposant aussi la poursuite des politiques agricoles existantes) et en s'appuyant sur un système complexe associant les prévisions élaborées par les pays membres, l'utilisation de son modèle «Aglink», les avis d'experts dans les groupes de travail de son comité de l'agriculture. Si l'OCDE fait cet exercice annuellement, c'est pour tenir compte à chaque fois de l'émergence de facteurs nouveaux : parmi d'autres, en 1994 l'accord d'Uruguay, en 1995 la nouvelle politique agricole canadienne. C'est aussi pour pouvoir s'appuyer sur des analyses plus approfondies, comme dans le cas de l'accord d'Uruguay, où un certain recul permet maintenant de mieux saisir l'étendue des implications.

Une nouvelle donne pour les céréales ?

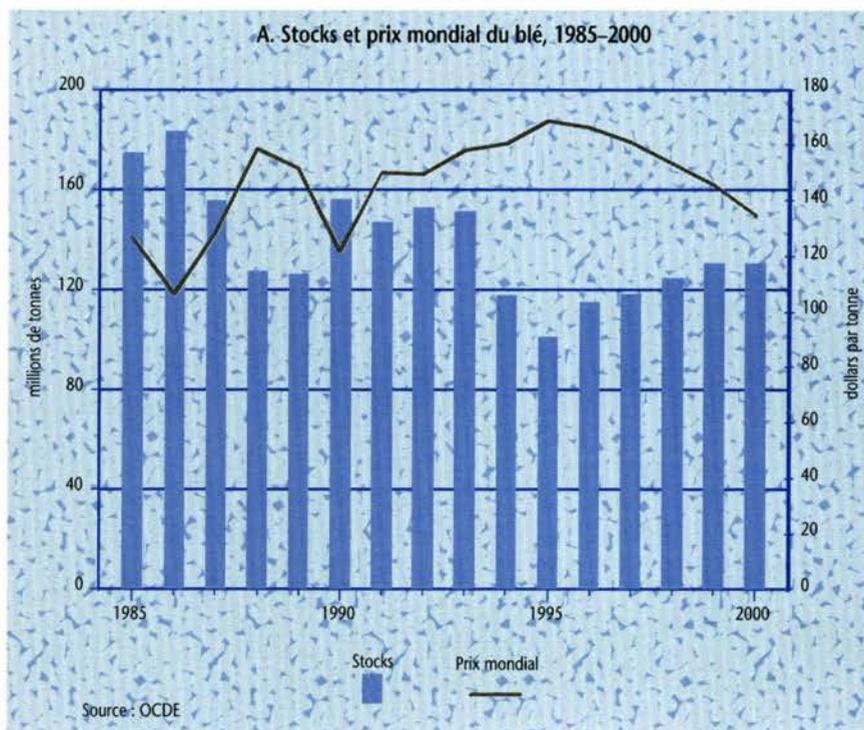
Les perspectives d'ici à l'an 2000 indiquent comme probable un net recul en 1996 des prix des céréales par rapport à leurs hauts niveaux de 1995, puis une lente décroissance jusqu'à l'an 2000. Néanmoins, point important, les prix en 2000 seraient de 10 à 20 % au-dessus de la moyenne des cinq années 1990–1994. On s'attend à ce que les prix réels du blé restent pratiquement constants pendant la décennie 90, tandis que la diminution moyenne des prix réels des céréales secondaires serait nettement moindre qu'au cours des décennies précédentes. Les prix réels des oléagineux et des produits laitiers devraient, eux aussi, connaître une diminution moindre.

Au-delà du rebondissement conjoncturel de la production en réaction aux prix élevés de

1995–1996, les facteurs déterminants à moyen terme sont d'une part la persistance d'une forte croissance de la demande des pays en développement, de l'autre le ralentissement de la croissance de la production et des exportations de la zone OCDE. Car du côté des pays de l'OCDE, la situation est en train de changer sous l'effet des modifications apportées aux politiques agricoles.

Ces pays se sont engagés en effet, depuis plusieurs années, dans des réformes de leurs politiques agricoles qui visent à réduire progressivement le soutien accordé à la production, tout en recourant davantage à des aides directes au revenu². L'accord d'Uruguay a concrétisé une démarche commune des pays et est appelé à exercer une influence durable sur cette évolution des politiques poursuivies. Aujourd'hui, les pressions pour la réduction des déficits budgétaires incitent les pays à aller plus loin dans cette voie, ce qui se manifeste aussi par une politique de stocks publics plus bas. Les incitations à la production viendront donc de moins en moins des garanties de prix et davantage de la demande réelle exprimée par le marché.

Dans le domaine des céréales, la mise en œuvre de l'accord d'Uruguay réduira le volume des exportations subventionnées : celles des États-Unis devraient diminuer de quelque 22 millions de tonnes (mt) à un peu plus de 16 mt et celles de l'Union européenne d'environ 30 mt à un peu plus de 23 mt en 2000. La réforme de la politique agricole cana-



diennne, supprimant notamment les subventions au transport intérieur des grains qui en réduisaient le coût sur les grandes distances de l'Ouest canadien, pourrait retirer jusqu'à 2 mt d'exportations au marché des céréales. Dans l'UE, après la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 1992, la réforme du système agrimonétaire limitera les augmentations des prix aux producteurs en monnaie nationale dans le cas de modifications des taux de change entre les pays de l'Union. Les dispositions du nouveau *Farm Act* aux États-Unis n'étaient pas encore connues lors de la mise sous presse de cet arti-

cle. L'instauration d'un système plus souple de soutien indifférencié suivant les cultures, tel que celui qui a fait l'objet d'un accord au Congrès en novembre 1995, encouragerait un certain transfert de la production de blé, autrefois principale bénéficiaire de l'aide, vers d'autres produits végétaux, plus rentables sur les marchés. En revanche, la remise en production de terres gelées à long terme au titre du programme environnemental de mise en réserve (CRP), si elle se faisait, pourrait ajouter quelque 15 mt de céréales sur le marché en 2000.

Les autres produits

Ces changements importants sur les marchés des céréales auront des répercussions sur les marchés des autres produits, qui seront eux-mêmes soumis aux effets des réformes et de l'accord d'Uruguay. Par exemple, aux États-Unis, la surface en soja, après un léger recul en 1996–1997 pour faire face à la demande conjoncturelle en maïs, devrait augmenter à nouveau dans les années suivantes. Au Canada, l'abolition des subventions au transport des grains affectera beaucoup moins la production de colza que celle de céréales, tandis que dans l'Union européenne, le niveau de la production demeurera

² Wilfrid Legg, « Paiements directs pour les agriculteurs », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 185, décembre 1993-janvier 1994.

constant au plafond fixé par l'accord de Blair House entre les États-Unis et l'Union européenne qui a servi de base à la conclusion de la négociation d'Uruguay. En dehors de l'OCDE, on s'attend à une forte hausse de la production d'oléagineux, notamment au Brésil, en Chine et en Inde, mais la croissance attendue des revenus dans l'ensemble de cette zone devrait entraîner une croissance encore plus forte de l'utilisation tant des graines que des huiles végétales et des tourteaux. En conséquence, les prix mondiaux des graines, des tourteaux et des huiles végétales en 2000 devraient à nouveau être bien supérieurs à leur moyenne 1990-1994. En termes réels cependant, les prix de ces produits durant la période 1995-2000 devraient se situer encore de 3 à 6 % en dessous de leur moyenne de 1990-1994.

Le secteur laitier, pour sa part, continue à bénéficier d'un niveau élevé de soutien dans de nombreux pays de l'OCDE où, pour limiter l'expansion de la production, les gouvernements ont souvent choisi d'appliquer des systèmes de quotas (environ les deux tiers de la production laitière de la zone OCDE sont encadrés par ces systèmes). La production devrait, en revanche, augmenter de façon significative dans les pays non soumis aux quotas, en particulier en Océanie, où les éleveurs laitiers reçoivent peu ou pas de soutien et prennent leurs décisions essentiellement en fonction des prix mondiaux. Il devrait en être de même aux États-Unis, où la production se développera grâce à l'utilisation croissante de la somatotropine, une hormone de stimulation de la production laitière dont l'usage n'est soit pas autorisé, soit pas rentable dans d'autres pays.

Au total, la production laitière de la zone OCDE pourrait dépasser en 2000 de 4 à 5 % son niveau de 1994. Malgré cette augmentation, la baisse des exportations subventionnées de produits laitiers et la forte demande provenant de la zone non OCDE devraient soutenir les prix internationaux de ces produits largement au-dessus de la

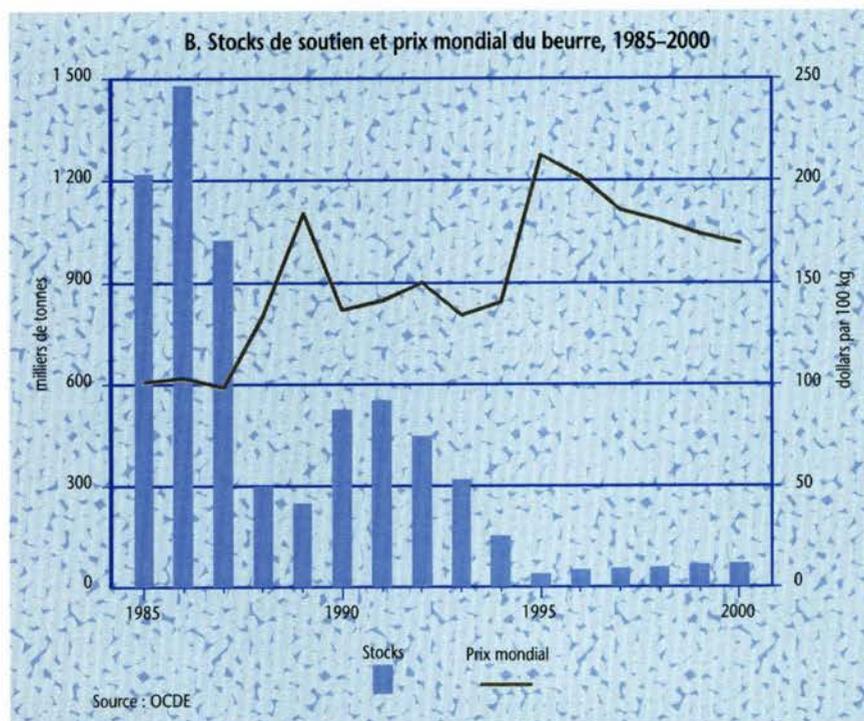


D'ici à la fin de la décennie, les prix des céréales vont sans doute baisser progressivement par rapport à leur niveau élevé de 1995.

moyenne 1990-1994 jusqu'à la fin de la décennie. En 2000, les prix mondiaux du beurre et du lait écrémé en poudre, pourraient dépasser, en termes

nominaux, de 25 et 55 % respectivement leur niveau de cette période. L'utilisation du lait dans la zone OCDE sera quelque peu différente : plus de fromage, de produits frais et de lait entier en poudre, moins de beurre et de lait écrémé en poudre. On s'attend donc à de moindres volumes d'échanges pour ces deux derniers produits.

Les prix relativement élevés attendus pour les céréales fourragères et les oléagineux devraient ralentir l'expansion de la production de porc et de volaille dans la plupart des pays de l'OCDE. Toutefois, dans l'UE, la situation est différente ; en effet, la réforme de la PAC a conduit à une baisse importante des prix des céréales depuis 1992 et l'imposition récente de taxes à l'exportation des céréales tend à protéger les éleveurs de la hausse actuelle des prix internationaux. En dépit de la hausse des coûts d'alimenta-



Les marchés agricoles d'ici à l'an 2000

tion, l'offre totale de viande dans les pays du Pacifique appartenant à la zone OCDE devrait rester abondante et peser sur les prix de la viande bovine dans cette zone, libre de fièvre aphteuse. Toutefois, ces prix devraient augmenter vers la fin de la décennie sous l'influence d'une forte demande à l'importation et d'une ouverture progressive des marchés, particulièrement dans les pays d'Asie.

Après être restés déprimés pendant de longues années en raison de l'existence de larges excédents, les prix de la viande bovine dans les échanges entre les pays où la fièvre aphteuse est endémique pourraient aussi se raffermir quelque peu au fur et à mesure que les restrictions apportées au système de soutien dans l'Union européenne stabiliseront la production bovine, que les exportations subventionnées de l'UE diminueront conformément à l'accord d'Uruguay et que l'Argentine et l'Uruguay dirigeront davantage leurs exportations vers les pays de l'ALENA et du MERCOSUR. Toutefois, l'écart entre les prix internationaux du marché de la zone Pacifique et les prix intérieurs de l'UE devrait rester trop important pour permettre à celle-ci des exportations non subventionnées de viande bovine. En revanche, les exportations non subventionnées de porc et de volaille de l'UE devraient augmenter, notamment si les coûts d'alimentation se maintenaient à leur niveau actuel.

De nouvelles conditions de marché

Le contexte des marchés est en train de changer et semble devoir être sensiblement différent de ce qu'il a été au cours des décennies précédentes : les stocks ont beaucoup diminué, la demande réagit de façon moins souple aux changements de prix (tout au moins dans les pays de l'OCDE) et des incertitudes se font jour sur le potentiel de production encore mobilisable, notamment en ma-

tière de céréales. Cela a des conséquences non seulement sur les tendances des prix à moyen terme mais aussi sur leur comportement à court terme. On est amené notamment à se demander à combien s'élève le potentiel de production des céréales qui pourrait être mobilisé tant dans les pays de l'OCDE que dans le reste du monde. Les terres en réserve aux États-Unis, gelées dans le programme environnemental de mise en réserve, et les terres mises en jachère dans l'Union européenne constituent l'essentiel des réserves en terres dans la zone OCDE. La question sera de savoir dans quelle mesure les terres gelées dans ces deux programmes seront libérées. Le débat porte aussi sur l'évolution future des rendements dans le monde : on s'accorde souvent à considérer que la courbe des rendements du blé et du riz pourrait s'infléchir dans certains pays hors zone OCDE. En revanche, la poursuite des réformes et de la libéralisation des échanges devrait fournir la stimulation nécessaire à la croissance des rendements des céréales, notamment des céréales fourragères.

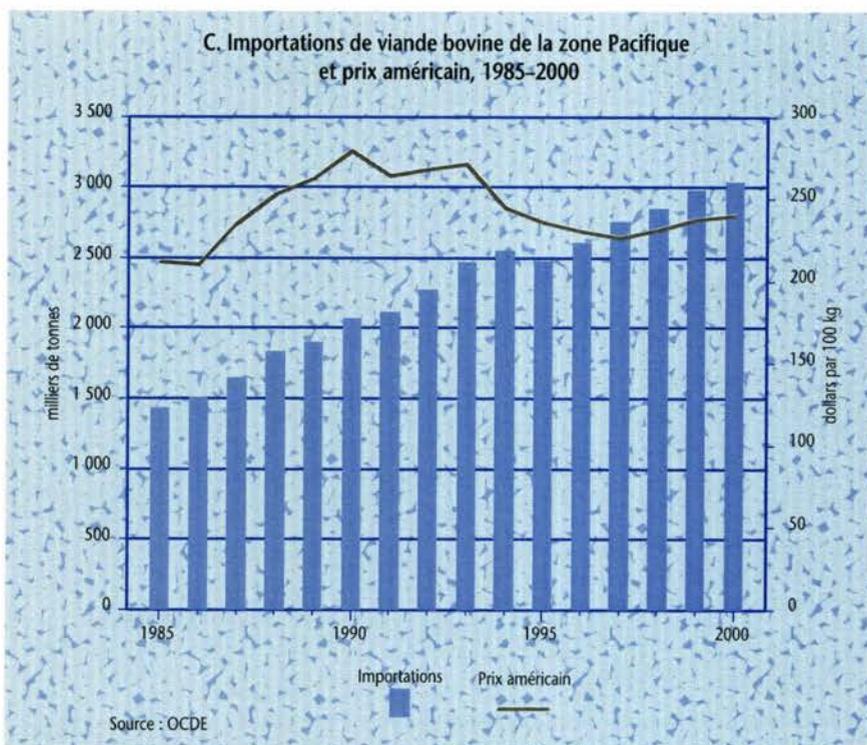
Parmi les nombreuses incertitudes qui affectent la demande à moyen terme, deux revêtent une importance particulière. La première touche à l'impact

des changements dans la structure de la consommation dans les pays en développement, et en premier lieu en Chine. Avec la hausse des revenus dans ces pays, la consommation de viande et de produits laitiers augmente. Dans certains pays, cela conduit à un accroissement des importations de ces produits ; d'autres préfèrent développer leur propre secteur de l'élevage et recourir davantage aux importations de céréales fourragères. Dans ce contexte, la Chine devrait rester le principal importateur mondial de blé et continuer à limiter l'exportation des céréales fourragères afin d'approvisionner son secteur de l'élevage en expansion. Toutefois, si ses besoins en aliments du bétail dépassaient le niveau attendu, la Chine devrait commencer à importer des céréales fourragères ou augmenter ses importations de blé, ce qui pousserait à la hausse les prix mondiaux. Les pays importateurs à faible niveau de revenus, en revanche, pourraient avoir plus de difficultés à s'approvisionner sur le marché mondial, ce qui poserait en termes nouveaux le problème de la sécurité alimentaire.

La deuxième incertitude majeure porte sur la demande d'importation des pays de l'ex-URSS. La reprise économique pourrait à moyen terme accroître

la demande de produits animaux et les besoins en aliments du bétail. Il est difficile de quantifier cette évolution tant le calendrier est incertain. Mais, au vu des contraintes logistiques, on s'attend à ce que l'ex-URSS continue à importer de la viande et du beurre plutôt que des céréales fourragères. Toutefois, une augmentation des importations de céréales pourrait se produire dans le cas d'une autre mauvaise récolte au vu de la faiblesse actuelle des stocks dans ces pays.

L'affaiblissement de la réactivité de la demande sur le court terme aux changements de prix dans la zone OCDE est également un élément qui prend de l'importance pour les perspectives. La part de l'alimentation dans les dépenses des ménages des pays de





Benoît Decout/REA

La mise en œuvre de l'Uruguay Round devrait réduire considérablement le volume des importations de céréales subventionnées.

l'OCDE a décliné considérablement avec l'augmentation des revenus. En conséquence, la demande alimentaire, et plus encore la demande pour les produits de base, réagit peu aux changements de prix. On commence à observer le même phénomène dans les pays du reste du monde à forte croissance économique. Par ailleurs, le développement rapide des industries agro-alimentaires dans un certain nombre de pays en développement tend à rendre leur demande d'importation moins sensible aux changements des prix internationaux : ces industries préfèrent en effet souvent tourner à pleine capacité en raison de l'importance considérable de leurs coûts fixes. Une situation similaire est en train de se créer pour la demande d'aliments du bétail. Le secteur porcin commence à connaître le type d'industrialisation propre à la production de volaille. A moyen terme, cela pourrait affecter la flexibilité de la demande en aliments du bétail par ce secteur et atténuer l'aspect cyclique de la production. Les politiques qui isolent les éleveurs de l'évolution des cours mondiaux ont le même effet.

Les tendances à moyen terme doivent aussi être replacées dans le contexte de la situation actuelle des stocks, notamment en ce qui concerne la réduction des stocks publics et les changements sur-

venus dans la gestion des stocks. La faiblesse des stocks céréaliers tend à accroître les fluctuations de prix d'une année sur l'autre. Toutefois, l'accroissement du pourcentage des stocks privés et la plus grande dissémination de ces stocks dans le monde et à l'intérieur des pays pourraient permettre une réponse plus rapide des stocks à des changements dans les conditions de marché. Cependant, les implications globales de la diminution des stocks et des changements intervenus dans leur gestion ne sont pas entièrement claires.

Il sera également important que les politiques agricoles soient adaptées, notamment en réduisant leur rôle dans le fonctionnement des marchés, pour permettre à l'offre et à la demande de réagir aux prix avec la plus grande souplesse possible. Au fur et à mesure que l'intervention des gouvernements dans le fonctionnement des marchés se réduit, la gestion des risques du marché par des mécanismes privés prend de l'importance. Les marchés à terme en sont un exemple de premier plan. Tant que les gouvernements ont assumé les risques de prix, l'importance relative des marchés à terme s'est réduite en Amérique du Nord et dans d'autres pays où de tels marchés n'avaient guère d'activité. Désormais, l'utilisation de ces marchés devrait retrouver une

importance nouvelle en tant que moyen de se protéger contre ces risques. De fait, les principales bourses aux États-Unis mettent actuellement au point des produits spécialisés pour se préparer au retrait possible des programmes gouvernementaux.

■ ■

Les marchés agricoles se trouvent placés dans une nouvelle situation tant par l'accroissement de la demande que par les réformes des politiques agricoles. Le niveau et les modalités de l'intervention des pouvoirs publics sur les marchés sont en train de changer ; la possibilité d'accroître les surfaces en production est limitée dans les pays de l'OCDE et incertaine dans le reste du monde, tandis que la demande semble un peu moins flexible que dans le passé. Les politiques agricoles sont appelées à évoluer encore sous l'influence de divers facteurs au cours des années à venir, notamment pour faciliter le jeu des marchés, et plus particulière-

ment dans les pays où elles n'ont pas été au-delà de ce qu'imposait l'accord d'Uruguay. Le secteur agricole devrait cependant continuer à s'adapter dans un contexte de marché plus favorable que par le passé. ■



BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Les perspectives agricoles. Tendances et enjeux à l'horizon 2000, à paraître avril 1996
- Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'OCDE : suivi et évaluation, 1996
- Politiques, marchés et échanges agricoles dans les économies en transition : suivi et évaluation, 1996
- Le cycle d'Uruguay. Évaluation préliminaire des conséquences de l'accord sur l'agriculture dans les pays de l'OCDE, 1995
- Ajustement du secteur agricole des pays de l'OCDE. Problèmes et réponses, 1995
- La réforme de la politique agricole : nouvelle orientation. Le rôle des paiements directs au revenu, 1994
- Wilfrid Legg, « Paiements directs pour les agriculteurs ? », l'Observateur de l'OCDE, n° 185, décembre 1993-janvier 1994.

Mondialisation et



Valérie Marcon/RZA

A mesure que les frontières disparaissent, les gouvernements sont obligés de changer leur mode de fonctionnement pour être en phase avec la dimension de plus en plus internationale des problèmes.

Sally Washington

La mondialisation change le mode de fonctionnement des gouvernements. Même les problèmes intérieurs subissent de plus en plus l'influence d'institutions et d'événements extérieurs que les gouvernements nationaux ne maîtrisent pas. Pourtant, la crainte de voir la souveraineté nationale entamée relève peut-être d'une certaine myopie. La coopération internationale peut renforcer l'efficacité des politiques poursuivies et offrir la possibilité de résoudre des problèmes communs. Mais l'appareil gouvernemental des pays de l'OCDE est-il adapté à cette nouvelle situation ?

Les gouvernements perdent peu à peu le contrôle de leurs propres programmes d'action. Les décisions à prendre en matière de politique monétaire et budgétaire sont déterminées par la conjoncture économique internationale, y compris les mouvements imprévisibles de marchés financiers mondialisés. Les politiques de l'emploi et de la protection sociale ont des conséquences sur la compétitivité internationale. Sans compter que les groupes d'intérêt nationaux et internationaux, les médias et les entreprises multinationales exercent tous une influence sur les demandes adressées aux gouvernements et les options dont ceux-ci disposent.

La participation à des instances internationales ou l'adoption d'accords internationaux – soit, en réalité, un partage volontaire de souveraineté – réduisent encore la marge de manœuvre des gouvernements, et peuvent même exiger des modifications de politiques nationales menées depuis longtemps. Ainsi la tradition nordique de libre accès à toute information gouvernementale sera-t-elle restreinte pour devenir conforme aux règles de confidentialité qu'impose l'adhésion à l'Union européenne. De même, le passage à la monnaie européenne unique oblige certains pays, pour diminuer les déficits budgétaires, à appliquer des mesures d'austérité impopulaires, comme la réforme des régimes généraux de protection sociale.

L'interdépendance réduit de toute évidence le degré d'indépendance. Mais cette indépendance, à laquelle naguère les gouvernements tenaient tant, est-elle nécessairement une bonne chose ? Une action unilatérale n'est pas toujours le meilleur moyen d'obtenir les résultats que l'on souhaite. L'autonomie nationale, par exemple dans l'exploitation de pêcheries internationales¹ ou le droit de polluer, entraînerait inévitablement de graves détériorations des ressources naturelles communes. Par ailleurs, les gouvernements ne peuvent atteindre seuls de nombreux objectifs : lorsqu'ils s'attaquent à la dégradation de l'environnement, aux crimes et au trafic de stupéfiants au niveau international, ils peuvent protéger leurs intérêts uniquement en coopérant les uns avec les autres. Cette forme d'action collective ouvre aussi de nouvelles possibilités, par

¹ Sally Washington étudie les systèmes d'élaboration des politiques à mener, service de la gestion publique de l'OCDE.

mode de gouvernement

exemple l'établissement de règles du jeu pour l'utilisation des autoroutes de l'information² ou la mise en place d'un système financier mondial. Et bien que l'élaboration d'une politique mondiale empêche sur l'autonomie d'action d'un gouvernement, elle permet du même coup à celui-ci d'exercer une plus forte influence sur les politiques menées dans d'autres pays.

Exercer une influence

La crédibilité internationale va de pair avec la cohérence interne. Tous les gouvernements doivent pouvoir être sûrs que tel ou tel gouvernement met en accord ses paroles et ses actes et qu'il a le pouvoir nécessaire de faire ce qu'il promet. Toutefois, la coordination est de plus en plus difficile à gérer à mesure que des acteurs nationaux plus nombreux, ayant des programmes d'action discordants, interviennent sur la scène internationale – y compris les ministères sectoriels et les échelons inférieurs de l'administration (encadré p. 26). Les gouvernements doivent donc adapter leur appareil administratif et renforcer leur coordination interne.

Or, une bonne coordination interne ne suffit pas nécessairement pour jouer un rôle efficace dans les instances internationales. Les gouvernements doivent hiérarchiser leur participation à ces instances³ et déterminer quand s'impliquer, quelle forme doit revêtir la participation et à qui en confier la responsabilité, comment résoudre les différends et organiser les parties intéressées, et quel poids donner à la cohérence des politiques internationales par rapport aux objectifs nationaux et aux cadres juridique et constitutionnel existants. La capacité qu'a un gouvernement de justifier ses actions en se réclamant d'un ensemble de principes ou d'objec-

tifs peut renforcer la légitimité de la position qu'il adopte, contribuer à la formation d'un consensus interne et maximiser les possibilités d'exercer une influence internationale. Or, cette capacité d'action stratégique fait défaut dans la plupart des pays de l'OCDE.

Les gouvernements s'organisent aussi de plus en plus entre eux pour exercer une influence au niveau mondial. La création de groupements – comme l'Union européenne, l'ALENA et l'APEC – et la conclusion d'accords internationaux ou multilatéraux, en particulier ceux qui ont trait aux échanges, comme l'Organisation mondiale du commerce, ont des conséquences indiscutables pour l'exercice du pouvoir au niveau national. En apparence, régionalisme et multilatéralisme semblent contradictoires, mais, dans la pratique, ils peuvent se compléter⁴. En formant des groupements régionaux, certains pays – en particulier les petites économies périphériques – peuvent se donner les moyens d'exercer un maximum d'influence dans les instances mondiales ou multilatérales. Au cours des négociations d'Uruguay, par exemple, l'Union européenne a fait la démonstration de la façon dont l'action collective pouvait renforcer le pouvoir de négociation de chaque État membre.

Un effet de démocratisation ?

Du fait de la mondialisation, les citoyens sont désormais tenus au courant de ce qui se passe partout directement par des sources internationales, en particulier la radio et la télévision et, plus récemment, Internet. Les gouvernements ne peuvent plus censurer ou contrôler les entrées ou les sorties d'informations. Ce phénomène peut contribuer à instaurer la démocratie dans des pays traditionnellement fermés – en divulguant des faits auparavant tenus secrets, comme les violations des droits de l'homme. Il expose cependant aussi toutes les sociétés à des informations « indésirables » comme la pornographie, la propagande raciste ou des modes d'emploi d'activités terroristes. Les technologies de l'information ont éliminé, avec efficacité, la possibilité de s'isoler du monde extérieur.

Cet « effet de démocratisation » – politisation et mobilisation des citoyens – a des répercussions sur les politiques nationales. Les citoyens peuvent utiliser l'information provenant d'autres pays pour con-

tester leur propre gouvernement. Des peuples indigènes des différents pays – comme les Maori de Nouvelle-Zélande, les aborigènes d'Australie et les Indiens du Canada – partagent de plus en plus leurs stratégies et exercent ainsi des pressions sur les gouvernements pour qu'ils s'informent des mesures prises ailleurs.

Les groupes de pression sont, eux aussi, organisés au niveau international. L'exemple type en est Greenpeace, qui compte 40 bureaux répartis dans 30 pays, qui dégagne des recettes annuelles de 130 millions de dollars et emploie plus de 1 000 personnes. Le récent différend entre Royal Dutch et le Brent Spar de Shell – où Greenpeace a contraint à l'abandon d'un projet d'immersion en haute mer d'une plateforme de forage hors d'usage – montre le pouvoir que peut apporter cette forme de coordination. Au sommet de Rio en 1993, à la conférence du Caire sur la population en 1994 et à la récente conférence de Pékin sur les femmes, les gouvernements ont subi les pressions exercées aussi bien par leurs propres groupes nationaux que par des groupes étrangers.

Les grands moyens d'information mondiaux dessinent de plus en plus les contours des problèmes et des événements internationaux qui appellent des réactions immédiates des gouvernements. Les images montrant des enfants mourant de faim ou des massacres parviennent en direct dans les foyers du monde entier, façonnant l'opinion publique et ses revendications. Les gouvernements eux-mêmes utilisent les médias pour exercer une influence sur l'opinion publique mondiale. Bien que, sur le plan juridique, le Canada ait eu tort d'arraisonner un navire espagnol au cours du récent conflit sur la pêche entre les deux pays (un désaccord qui a aussi entraîné l'intervention de l'Union européenne), il a semblé l'emporter haut la main dans la campagne médiatique montée autour de ce différend. L'information peut aussi trouver une utilisation stratégique pendant des confrontations militaires. Les deux parties au conflit bosniaque ont utilisé les moyens d'information mondiaux pour défendre leur position face au monde extérieur, à l'instar de Saddam Hussein pendant la guerre du Golfe.

Résultat de toutes ces évolutions : les événements internationaux sont plus visibles et transparents, ont des ramifications de politique intérieure plus profondes et touchent plus souvent et plus directement l'opinion publique. Plusieurs questions se posent à propos de la plus grande facilité d'ac-

1. William Emerson, « Cap au large », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 195, août-septembre 1995 ; Carl-Christian Schmidt, « Comment arrêter la surexploitation des océans ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 184, octobre-novembre 1993.

2. Deborah Hurley, « Propriété et vie privée dans l'espace cybernétique », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

3. *Coopération en matière de réglementation dans un monde interdépendant*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

4. Serge Devos, « L'intégration régionale », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 192, février-mars 1995 ; Nicholas Vanston, « Le prix de l'intégration régionale », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 181, avril-mai 1993.

Mondialisation et mode de gouvernement

ZOOM

Coordination des relations extérieures

Les ministères dotés d'attributions sectorielles dans les pays de l'OCDE prennent désormais souvent en main leurs propres relations internationales et participent directement aux négociations à ce niveau. Rien ne garantit qu'ils se feront, dans ces cas, l'écho de l'intérêt national plutôt que de leur propre vision plus étroite des choses. Ce risque est particulièrement élevé lors de l'examen de questions de nature technique qui sont du ressort d'experts. En défendant ses intérêts, un ministère peut entraver les actions d'autres ministères. Celui de l'environnement, par exemple, peut apporter son appui à l'établissement de liens entre la protection de l'environnement et des sanctions commerciales, tandis que celui de l'emploi soutiendra l'établissement de liens entre les normes d'emploi et des sanctions commerciales. Les deux entrent ainsi en conflit avec les responsables des échanges qui veulent à tout prix maintenir un système commercial mondial ouvert. Les conflits interministériels – chacun défendant son pré carré –, qui sont chose commune sur le front intérieur, sont alors répercutés sur la scène mondiale où les enjeux sont parfois beaucoup plus importants et où le coût de l'échec d'une politique envisagée ou poursuivie est plus élevé.

La situation devient encore plus problématique lorsque des gouvernements régionaux pren-

ent pied sur la scène internationale. La Cour constitutionnelle espagnole, par exemple, a récemment décidé que les provinces autonomes espagnoles pourraient ouvrir des bureaux à Bruxelles pour être en contact direct avec l'Union européenne – initiative qu'a contestée le gouvernement central. Dans ce contexte, les gouvernements doivent mettre en place des mécanismes – consultations, échanges d'informations – visant à resserrer la coopération avec d'autres échelons de l'administration de façon à pouvoir concilier les intérêts nationaux et infranationaux dans le contexte politique mondial.

La coordination des politiques de divers ministères sera sans doute le principal moyen, sinon de parvenir à un consensus, au moins d'éviter des divergences ouvertes. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la responsabilité de la coordination interne se situe au cœur même du gouvernement, un service spécial de politique étrangère étant parfois placé sous l'autorité du premier ministre. C'est le cas du secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI) en France et le secrétariat européen du cabinet au Royaume-Uni. En Finlande, un nouvel organisme interministériel, le comité du cabinet pour l'Union européenne, a été créé au sein du conseil d'État, tandis que l'Australie a mis en place un comité du cabinet chargé des questions liées à la coopération économique Asie-Pacifique (APEC). En revanche, le Canada a supprimé le comité de politique étrangère du cabinet, au motif que les dimensions internationales des grandes orientations ne peuvent être isolées et doivent être traitées dans d'autres comités chargés de questions spécifiques. D'autres pays ont choisi d'assouplir davantage les structures de décision, et de faire plus largement appel à des comités interministériels mis sur pied suivant les besoins. A l'évidence, aucun modèle n'est parfait.

La Cour constitutionnelle espagnole a récemment décidé que les autorités régionales, le Parlement de Catalogne par exemple, peuvent avoir des relations directes avec Bruxelles. Décision contestée par le gouvernement de Madrid.



à l'information et de la participation plus large à la formulation des politiques et à leur exécution. Débouchent-elles sur une plus grande représentativité de ces processus et de leurs résultats ? Répondent-elles davantage aux attentes des citoyens ? Et, dès lors, sont-elles plus démocratiques ? Ou bien sont-elles captées par des intérêts puissants qui ont un accès privilégié à l'information et à sa diffusion ?

Ou un déficit de démocratie ?

Il arrive que les gouvernements portent certaines questions devant les instances internationales

pour échapper à leur opposition interne. En prétendant avoir les mains liées par des accords internationaux, ils peuvent présenter dans leur pays des mesures qui ne conviennent pas à certains groupes et sont, dès lors, politiquement difficiles à mettre en œuvre.

Il peut aussi se produire un glissement du pouvoir d'organes élus vers des organes non élus. La tendance à recourir à la prise de décision au niveau international (notamment par la conclusion de traités et d'accords) semble renforcer le pouvoir de l'exécutif aux dépens du législatif, puisque ces textes échappent au contrôle démocratique. Telle est très clairement la situation des États membres de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne les directives et les réglementations de

celle-ci qui, contrairement aux traités signés par l'Union européenne elle-même, n'ont pas été soumises pour ratification aux Parlements nationaux. Ce recul de la surveillance exercée par le Parlement sera vraisemblablement un thème central du débat sur l'avenir de la démocratie. D'ores et déjà, les Parlements exigent d'avoir plus d'influence sur les agissements internationaux de leurs gouvernements. Mais, un pouvoir de surveillance parlementaire peut-il être intégré au mécanisme de décision international sans alourdir les coûts et allonger les délais ?

Dès lors qu'un plus grand nombre de décisions est pris au niveau international, une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation seront de toute évidence exigées à ce niveau. Les

citoyens voudront savoir, à bon droit, qui – gouvernement ou organe non gouvernemental – pousse à l'adoption d'un ensemble déterminé de décisions et en vertu de quel pouvoir. Ainsi, si des groupes de pression internationaux exercent une influence sur un débat particulier, l'électeur-contribuable aura à cœur de savoir qui agit, sous quel mandat et avec quel financement.

La plupart des pays de l'OCDE ont pris d'importantes mesures pour améliorer l'ouverture et l'obligation de rendre compte de leur processus de décision interne⁵. Mais il n'ont pas accordé la même importance à l'élaboration de la conduite des affaires publiques au niveau mondial. La démocratie, la transparence et l'ouverture doivent être, parallèlement à l'efficacité, des éléments importants dans les structures des instances de décision au niveau mondial.

Les considérations portant sur les liens entre les processus démocratiques et les décisions internationales commencent seulement maintenant à se faire jour. L'Union européenne est au cœur d'un important débat dans ses États membres et entre eux sur les rôles, les attributions et les rapports hiérarchiques de la Commission, du Parlement, du Conseil et des États membres (sans oublier les Parlements nationaux).

Comme sur le plan intérieur, les stratégies visant à faire participer des intérêts multiples dans l'élaboration de mesures à prendre renforceraient la démocratie au sein des mécanismes de décision internationaux. L'OCDE, par exemple, se demande si les dispositifs actuels de consultation avec les syndicats et le patronat ne seraient pas renforcés par des mécanismes de consultation d'autres intérêts, comme les associations de consommateurs ou de défense de l'environnement. Ces procédures doivent être bien maîtrisées. Il existe un risque – tout comme dans un contexte national – de voir les pressions émanant de groupes très structurés reléguer au second plan les besoins d'une majorité plus silencieuse, préoccupation que semble justifier la multiplication des groupes défendant des intérêts particuliers à Bruxelles.

Les instances internationales semblent bien surmonter ces difficultés. Le conflit sur les pêcheries dans l'Atlantique Nord – qui a été un conflit dur – n'a pas entraîné le retrait de l'une ou l'autre partie

5. *La gestion publique en mutation. Les réformes dans les pays de l'OCDE*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.



La plus médiatisée des ONG, Greenpeace, cueille les fruits de ses efforts de coordination internationale.

de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest qui régit les quotas de pêche dans la région. Au contraire, il a permis de demander l'application de mesures de gestion et de procédures de résolution des différends plus efficaces. Les processus de résolution des différends dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, qui n'ont pas encore été mis à l'épreuve des faits, offrent de nouveaux moyens de renforcer un cadre d'échanges internationaux qui est fragile, mais qui bénéficie à toutes les parties, et qui est certainement préférable à des sanctions et à des représailles unilatérales.

Autrement dit, les organisations internationales doivent être en mesure d'obtenir des résultats tout en préservant les valeurs démocratiques. Il faudra pour cela qu'elles mettent en place de nouvelles procédures, notamment des dispositifs améliorés de négociation, de médiation et de résolution des différends, des mécanismes destinés à instaurer la confiance et le respect mutuel entre les pays, ainsi que des processus d'évaluation et de révision. L'édification d'institutions internationales qui soient justes et respectées lance un défi à tous ceux qui interviennent dans l'élaboration des politiques internationales.

■ ■

Pour instaurer la confiance mutuelle et jeter les autres fondements de la conduite des affaires publiques au niveau mondial – démocratie et efficacité – les gouvernements nationaux doivent être en me-

sure de faire comprendre aux peuples de leur pays que les dimensions intérieure et internationale d'une politique sont inextricablement liées. Ils doivent montrer qu'une participation active au processus de décision international peut en réalité renforcer la souveraineté et non l'entamer. Les décisions prises dans les instances internationales doivent donc être transparentes, justes et applicables. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



- *La gestion publique en mutation. Les réformes dans les pays de l'OCDE*, 1995
- Deborah Hurley, «Propriété et vie privée dans l'espace cybernétique», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995
- William Emerson, «Cap au large», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 195, août-septembre 1995
- *Intégration régionale et système commercial multilatéral. Synergie et divergence*, 1995
- Serge Devos, «Intégration régionale», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 192, février-mars 1995
- *Coopération en matière de réglementation dans un monde interdépendant*, 1994
- *L'utilisation des contingents individuels dans la gestion des pêches*, 1993
- Carl-Christian Schmidt, «Comment arrêter la surexploitation des océans ?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 184, octobre-novembre 1993
- Nicholas Vanston, «Le prix de l'intégration régionale», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 181, avril-mai 1993.

Réformer les transferts sociaux

Maitland MacFarlan et Howard Oxley

Un peu plus de 7 % du PIB en moyenne – c'est ce qu'ont représenté, en 1992 dans les pays de l'OCDE, les dépenses liées aux transferts de revenus en faveur des personnes en âge de travailler. Les difficultés budgétaires, qui exigent un freinage général des dépenses, ont fait de la réforme des programmes de transferts une question primordiale. Ces programmes ont pour objectifs de protéger les travailleurs et leurs familles de changements imprévus dans leur niveau de vie – chômage, maladie ou incapacité – et d'assurer que personne dans la société ne vit en pauvreté. Or, de tels programmes peuvent avoir une incidence majeure sur les incitations au travail et donc sur la demande et l'offre d'emplois. On craint par ailleurs qu'ils n'atteignent pas toujours les objectifs recherchés (eux-mêmes en cours de discussion) voire, dans certains cas, n'aggravent la situation – par exemple, en favorisant la dépendance à long terme vis-à-vis des prestations. Quelle est l'efficacité de ces programmes et comment peut-on les améliorer ?

Trois principaux types de programmes permettent de transférer des revenus entre personnes en âge de travailler dans les pays de l'OCDE¹ : l'assurance sociale, qui accorde une protection contre les pertes de revenus dues au chômage ou à l'invalidité ; l'aide sociale, qui vise à garantir aux individus ou aux familles, sous condition de ressources, un minimum de soutien par le biais de versements en espèces ou de prestations en nature²; les allocations familiales ou les indemnités pour enfant à charge, qui sont destinées à améliorer l'équité « horizontale » en tenant compte des besoins plus importants des familles nombreuses.

Les dépenses de transferts en faveur des personnes en âge de travailler sont passées en moyenne pour l'OCDE de 2,5 à 3 % du PIB en 1960 à environ 6 % en 1980³. Cet accroissement est imputable à la combinaison de différents facteurs : l'élargissement de la couverture (par exemple, extension de l'assurance chômage aux travailleurs du secteur primaire, les pêcheurs et les ouvriers agricoles notamment, et aux personnes occupant un emploi à temps partiel) ; l'augmentation du nombre des bénéficiaires

Maitland MacFarlan travaille aujourd'hui à la division de l'Europe centrale et orientale et Howard Oxley à la division de l'économie publique du département des affaires économiques de l'OCDE.

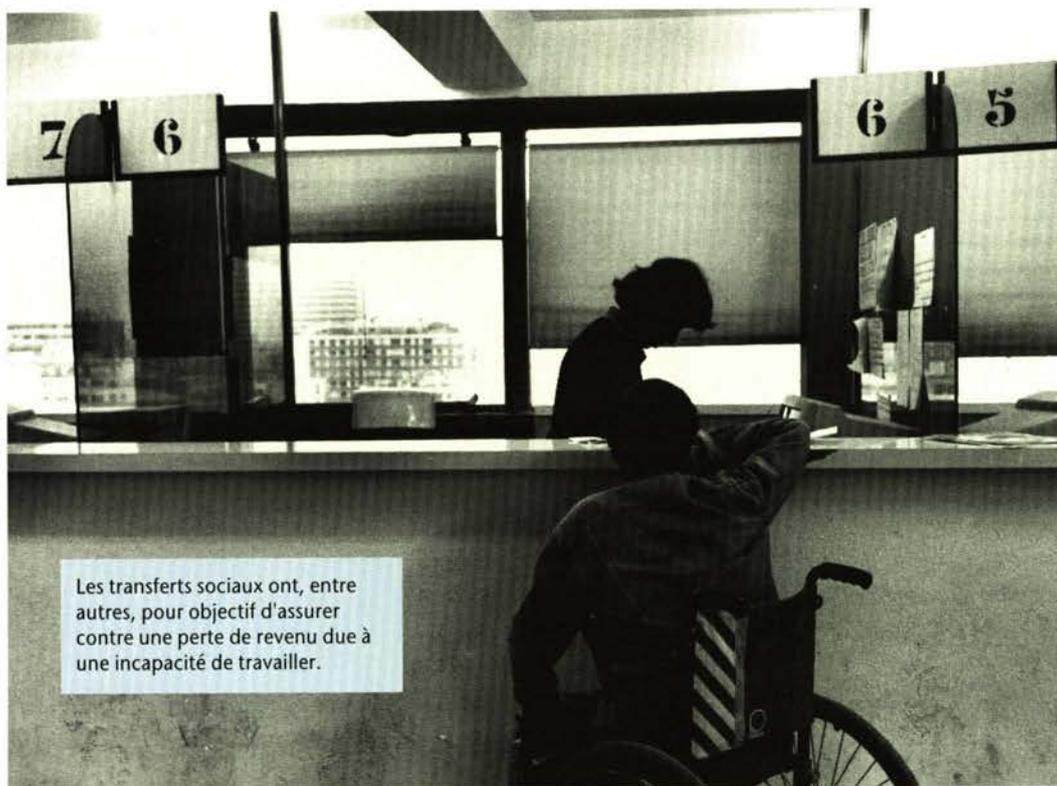
(en particulier du fait de la hausse du chômage au cours des années 70) ; dans une moindre mesure, l'accroissement des prestations proprement dites.

Au cours des années 80, la progression des dépenses s'est sensiblement ralentie : la part des transferts aux personnes en âge de travailler dans le PIB a augmenté en moyenne de 0,7 %, mais avec de grandes différences selon les pays. Dans les pays ayant enregistré les plus fortes augmentations des dépenses totales – Australie, Autriche, Canada, Espagne, Irlande, Nouvelle-Zélande et Suède – cette croissance est en général le fait des allocations de chômage (augmentation du nombre des chômeurs et, dans certains cas, également une plus grande générosité des prestations). Dans les pays où les dépenses ont diminué (Allemagne, Belgique, Danemark, Luxembourg et Pays-Bas), le resserrement des critères d'admission aux prestations ont joué un rôle important.

La nouvelle hausse du chômage au début des années 90 a poussé, en 1992, les transferts de revenu à la population en âge de travailler à 7,3 % du PIB en moyenne. Si la baisse prévue du taux de chômage dans la zone OCDE d'ici à l'an 2000⁴ s'accompagne d'une réduction équivalente (en pourcentage) de la part des allocations de chômage dans le PIB, les dépenses moyennes de transferts dans les pays de l'OCDE diminueraient de moins d'un quart de point de pourcentage du PIB par rapport à 1992. La réduction des dépenses de transferts nécessitera probablement des modifications fondamentales de la structure et du fonctionnement de ces programmes dans de nombreux pays.

Différences entre pays

Les écarts entre les pays de l'OCDE en ce qui concerne les dépenses au titre des transferts aux personnes en âge de travailler sont très importants – de 1 % du PIB au Japon jusqu'à 14 % en Finlande (en 1992). Les transferts d'assurance dominent très nettement (sauf en Australie et en Nouvelle-Zélande) : ils représentent l'essentiel des dépenses dans les pays qui dépensent beaucoup comme dans ceux qui dépensent peu, et interviennent pour



Les transferts sociaux ont, entre autres, pour objectif d'assurer contre une perte de revenu due à une incapacité de travailler.

Michel Lemoine

80 % dans l'écart entre les pays pour le total des transferts.

Certains pays dépensent moins du fait qu'ils accordent une place importante à l'aide sociale ciblée (Australie, États-Unis et Nouvelle-Zélande). Cette caractéristique ne se retrouve cependant pas partout : certains pays dont les dépenses globales sont les plus élevées (Danemark et Pays-Bas, par exemple) consacrent une part du PIB plus importante à l'aide sociale que certains pays peu dépensiers (tels les États-Unis et le Japon). Les dépenses au titre des allocations familiales influent peu sur le classement des pays ; la plupart consacrent de 1 à 2 % du PIB environ à ces prestations.

Si l'on considère les dépenses par programme, les régimes couvrant «l'incapacité de travail» (invalidité, maladie, maternité, accidents du travail, maladies professionnelles) jouent un rôle particulièrement important dans la détermination des différences globales. Quelques pays très dépensiers sont

aussi relativement généreux en matière de pensions de préretraite (Belgique, Danemark et Finlande) et d'allocations logement (en particulier, Finlande, France, Royaume-Uni et Suède).

Parmi les différences observées entre pays, certaines tiennent au régime fiscal des allocations. Les prestations sont imposables, au moins dans une certaine mesure, dans la plupart des pays. Cependant, le niveau élevé des dépenses au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède tient au fait qu'une partie importante de ces prestations est reprise par le fisc. Si les différences de structure démographique ou industrielle (une proportion plus importante de travailleurs âgés, par exemple) et la couverture des programmes expliquent certaines différences, elles apparaissent beaucoup moins importantes. Les principales différences en ce qui concerne les dépenses résultent essentiellement des règles particulières régissant l'accès aux prestations fixées par chaque pays et de l'application de ces règles.

Conditions d'admission

Les conditions d'admission diffèrent beaucoup. Dans le cas des indemnités de chômage, par exemple, la proportion des chômeurs qui en bénéficie est très variable selon les pays. La durée relativement brève de versement des prestations contribue au bas niveau des dépenses aux États-Unis, en Grèce,

en Italie et au Japon – pays où les systèmes d'indemnisation du chômage (pour les personnes ne bénéficiant plus d'une assurance, par exemple) sont de portée limitée. Dans les pays à dépenses élevées (Belgique et Pays-Bas, par exemple), la durée de versement des prestations est généralement longue (ce qui entraîne une augmentation du nombre de bénéficiaires), le système étant complété par une assistance globale.

Les différences en ce qui concerne les dépenses au titre des allocations d'invalidité sont particulièrement marquées et n'ont que peu de rapport avec ce que l'on sait des différences de morbidité entre pays. Au contraire, ces programmes paraissent exposés au risque d'abus (c'est-à-dire qu'il existe de fortes incitations pour les individus à en demander le bénéfice

lorsqu'ils n'en ont pas besoin ou lorsqu'ils n'y ont pas droit) : les prestations sont souvent plus généreuses que les allocations de chômage ; elles sont d'une durée plus longue. De fait, ces programmes ont permis, dans certains cas, aux entreprises de licencier leur personnel âgé, faisant de l'assurance invalidité une forme de préretraite. Le niveau relativement élevé des dépenses et le nombre important de bénéficiaires dans certains pays sont généralement attribués à une combinaison des éléments suivants :

- le fait que le droit des individus à ces prestations est évalué en fonction de leur aptitude à exercer leur emploi antérieur et non un travail quelconque
- le taux relativement faible d'invalidité permanente exigé pour bénéficier des allocations (par exemple, 25 % aux Pays-Bas et 33 % en Espagne)
- la prise en compte de la situation du marché du travail local pour déterminer «l'invalidité», ce qui permet de classer plus facilement les chômeurs comme invalides
- le fait de permettre aux demandeurs de faire appel à leur médecin personnel pour déterminer leur handicap, en particulier si les critères médicaux utilisés pour établir les demandes sont définis de manière large et/ou vague.

En ce qui concerne les allocations maladie, les pays à niveau de dépenses élevé se caractérisent généralement par une brève durée de cotisation (pour établir le droit aux prestations) et une longue période de versement des prestations (par exemple

1. Pour une analyse des régimes de pension, voir Willi Leibfritz et Deborah Roseveare, «Le vieillissement et les finances publiques», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 197, décembre 1995-janvier 1996.

2. Voir pp. 32-34.

3. Les statistiques utilisées dans cet article proviennent de *Statistiques des dépenses sociales des pays membres de l'OCDE*, Politique du marché du travail et politique sociale, document hors série n° 17, à paraître 1996 ; disponible gratuitement auprès de la direction des statistiques de l'OCDE.

4. *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 57, Les éditions de l'OCDE, Paris, juin 1995.

Réformer les transferts sociaux

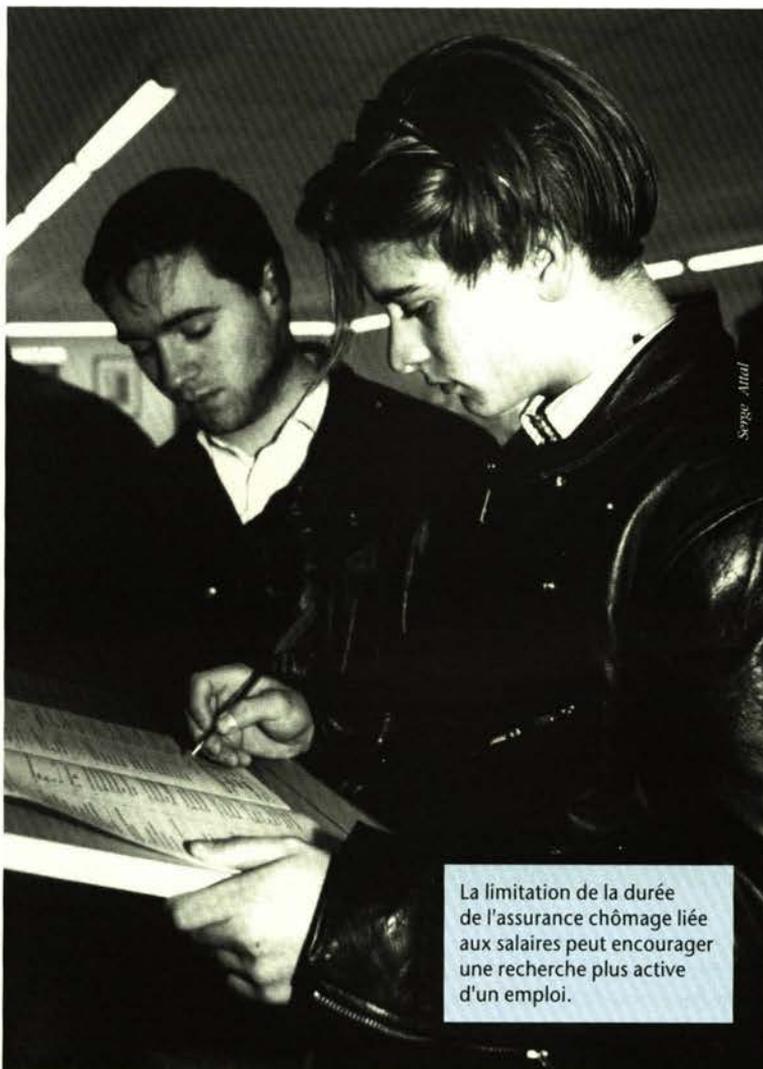
au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède). En outre, le fait d'accroître la part des dépenses maladie supportées par les salariés et/ou leurs employeurs peut aider à limiter les dépenses publiques et les abus liés à ces programmes⁵.

Enfin, les différences en matière de dépenses d'aide sociale reflètent généralement l'importance relative de ces programmes dans les dispositifs globaux de garantie de ressources des différents pays et la rigueur avec laquelle ces systèmes sont gérés. A un extrême, les prestations d'aide sociale sous condition de ressources constituent la base des systèmes – en Australie et en Nouvelle-Zélande – ou jouent un rôle important de soutien – au Canada. Par ailleurs, l'aide sociale dans ces pays touche une proportion plus importante de la population grâce à des conditions de ressources et de patrimoine relativement généreuses et du fait que les prestations ne sont pas réduites proportionnellement lorsque le revenu salarial augmente.

A l'autre extrême, l'aide sociale joue un rôle plus limité – comme en Autriche, en Suisse et dans les pays nordiques –, les programmes d'assurance sociale occupant dans ces pays une place prépondérante.

Le nombre des bénéficiaires est habituellement limité par des conditions de ressources et de patrimoine rigoureuses, des règles plus strictes concernant l'acceptation des emplois proposés et une surveillance étroite. La hausse du chômage, le développement du travail à temps partiel et l'augmentation du nombre de familles monoparentales ont néanmoins entraîné, au cours de ces dernières années, un accroissement des dépenses dans ces pays.

Bien que généralement moins importantes pour expliquer les écarts de dépenses, les conditions de droit à prestation peuvent jouer un rôle important dans certains cas. Par exemple, il se peut que le niveau élevé des indemnités de chômage (par rapport aux gains que procure un emploi) contribue à l'importance des dépenses au Danemark, en Espa-



La limitation de la durée de l'assurance chômage liée aux salaires peut encourager une recherche plus active d'un emploi.

gne, aux Pays-Bas, en Suède et en Suisse. Pour les indemnités d'invalidité, les taux des prestations sont particulièrement élevés dans les pays nordiques, au Luxembourg, aux Pays-Bas et dans la plupart des pays d'Europe du Sud (Espagne, Grèce et Italie) ; dans tous ces pays, le volume des dépenses et/ou le nombre des bénéficiaires sont importants.

Améliorer le fonctionnement

Les changements opérés ou proposés récemment en vue d'améliorer les systèmes de transfert sociaux peuvent être regroupés sous trois grandes rubriques :

- renforcer le caractère d'assurance des programmes d'assurance sociale – en étant plus attentif aux abus auxquels ces programmes peuvent donner lieu et aux incitations qui accroissent ces risques

- réduire les risques de dépendance à l'égard des programmes d'aide sociale en recourant davantage à des méthodes intensives de « gestion individualisée », assorties d'incitations financières plus importantes à accepter un emploi

- améliorer la coordination et la cohérence de l'administration tant en ce qui concerne les programmes que les différents niveaux administratifs.

Pour garantir une couverture large et équitable, il est probable que le secteur public continuera à être responsable du système d'assurance sociale. Néanmoins, le contrôle des dépenses pourrait être amélioré par le recours à certains instruments d'assurance classiques, couramment utilisés dans le secteur privé. Faire une plus large place aux méthodes de partage des risques entre l'assureur et l'assuré, par exemple, permettrait d'axer la couverture sociale sur les risques majeurs (longue maladie), tout en exigeant (des particuliers et/ou de leurs employeurs) qu'ils s'assurent eux-mêmes pour les risques moindres (brèves périodes de

maladie). De fait, plusieurs pays de l'OCDE (le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, par exemple) ont récemment institué des « jours d'attente » non indemnisés (ou en ont augmenté le nombre) au début de chaque demande d'indemnisation, mais beaucoup d'entre eux assurent encore une couverture à compter du premier jour.

Les employeurs pourraient être « notés », comme aux États-Unis, en fonction de leur recours à l'assurance, en particulier aux prestations d'assurance chômage. Les entreprises où l'on observe des varia-

5. La Suède et les Pays-Bas ont réduit les dépenses publiques au titre des indemnités maladie en obligeant les entreprises à verser les premières semaines d'allocations ; le Danemark a récemment instauré un délai d'attente.

6. L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

tions saisonnières importantes de la demande et de l'emploi pourraient être pénalisées. Les liens entre les droits à prestation des particuliers et leur emploi ou leurs antécédents en matière de cotisation pourraient être renforcés, et le nombre de demandes d'indemnisation pourrait être limité au cours d'une période donnée.

Le rôle des programmes d'aide sociale est probablement appelé à se développer à mesure que les programmes d'assurance sociale seront soumis à des restrictions. Cela pourrait efficacement réduire les coûts mais ne pas atteindre d'autres objectifs sociaux et de marché du travail. Si les préoccupations sociales ne permettent pas que l'aide soit faible par rapport aux salaires, restreindre les assurances sociales n'aurait pour conséquence que de pousser plus de gens vers l'aide sociale et de constituer des freins sérieux à l'incitation au travail (à moins que l'on y oppose d'autres mesures, par exemple un suivi individualisé plus poussé).

Les possibilités d'assurance volontaire et d'adaptation plus étroite de la couverture aux situations et aux risques individuels pourraient également être accrues en laissant aux gens davantage de choix – dans certaines limites – en ce qui concerne la proportion de leur revenu qu'ils peuvent assurer par le biais des régimes publics. Il est également possible de gérer de manière plus rigoureuse certains régimes d'assurance. Les dépenses au titre des allocations d'invalidité et de maladie pourraient être réduites en veillant à ce que les demandes soient conformes aux conditions d'attribution, fassent l'objet d'une évaluation objective et, dans toute la mesure du possible, vérifiables médicalement. En cas d'invalidité partielle, l'élargissement de la vérification de l'aptitude à exercer un emploi à l'ensemble des formes d'activité professionnelle raisonnables devrait permettre de réduire les possibilités de périodes d'inactivité prolongées. La limitation de la durée des allocations de chômage liées au salaire antérieur (par exemple, à un maximum d'une année, comme il est proposé dans *L'étude de l'OCDE sur l'emploi*⁶), éventuellement assortie d'une réduction des prestations à mesure que la durée augmente, pourrait encourager la recherche plus active d'un emploi.

Or, le risque de dépendance à long terme est particulièrement élevé pour les bénéficiaires de l'aide sociale : les prestations ne sont pas limitées ; de nombreux bénéficiaires ont de médiocres perspectives d'emploi et de gains ; les prestations sont sup-

primées lorsque les gains augmentent. Renforcer les incitations financières directes pour les bénéficiaires à rechercher, accepter et conserver un emploi peut être approprié dans certains cas. Par exemple, une réduction des prestations peut être nécessaire lorsque celles-ci représentent un pourcentage élevé des salaires que les bénéficiaires peuvent gagner. Les prestations liées à l'exercice d'un emploi, comme au Royaume-Uni (prestations en faveur des familles de travailleurs ayant de faibles ressources) et aux États-Unis (réductions d'impôts ou crédits d'impôts pour les familles à faible revenu), peuvent également inciter au travail en complétant les revenus marchands des travailleurs faiblement rémunérés. Par ailleurs, une vérification séparée des ressources des membres de la famille, comme en Australie, peut réduire les forts effets dissuasifs sur l'exercice d'une activité professionnelle qui s'exercent souvent sur le conjoint d'une personne sans emploi.

Toutefois, le souci des pouvoirs publics de maintenir un degré «suffisant» d'assistance fait que les possibilités de réduire les prestations sont à tout le moins limitées. Il est probable que des mesures d'accompagnement – sous la forme d'une gestion individualisée plus marquée – seront nécessaires pour encourager et aider les bénéficiaires à trouver un emploi. Cette approche comporte trois volets qui se recouvrent partiellement : suivi et conseils réguliers ; obligation pour les demandeurs de prestations de participer à des programmes de formation, de recherche d'emploi ou à d'autres programmes relevant d'une politique «active» du marché du travail ; sanctions – sous la forme, par exemple, d'une suspension ou d'une réduction des prestations – lorsque les bénéficiaires ne remplissent pas les conditions du programme (en ce qui concerne la recherche ou la conservation d'un emploi, l'utilisation des possibilités de formation ou la déclaration des revenus et des avoirs, par exemple). Des mesures de ce type, lorsqu'elles sont appliquées de façon cohérente, paraissent être efficaces pour réduire la durée d'indemnisation et identifier les demandes fantaisistes.

Néanmoins, la méthode de la gestion individualisée entraînera probablement une augmentation des dépenses d'administration et de formation, même si cela est plus ou moins compensé par une diminution des abus. Toutefois, il est vraisemblablement possible de réduire les coûts administratifs grâce à un regroupement, ou au moins une meilleure coordination des divers organismes et programmes s'oc-

cupant des bénéficiaires, par exemple, en confiant la responsabilité administrative et le contrôle de la gestion individualisée à un seul organisme. Certains éléments permettent de penser que le fonctionnement de ces organismes sur une base décentralisée est plus efficace qu'une gestion centralisée pour évaluer les besoins des clients et y répondre. Toutefois, la gestion à l'échelon local doit s'inscrire dans un cadre plus large (éventuellement national) pour assurer une certaine homogénéité et s'accompagner d'un financement local pour inciter les administrateurs de programmes à se préoccuper des coûts et de dispositifs tels que des subventions globales ou des facilités de crédit accordées par le niveau central pour réduire les risques d'inégalités régionales. Toute réforme doit naturellement, en plus, prendre en considération les objectifs que le programme en question essaie d'atteindre. Et même lorsqu'on l'a fait, il se pourra que l'adéquation actuelle entre assurance sociale, aide sociale et allocation familiale ne soit pas encore satisfaisante.



Les systèmes de transferts sociaux remplissent une fonction d'assurance importante. Néanmoins, dans de nombreux pays ils doivent faire l'objet d'un réexamen pour assurer que les objectifs recherchés sont bien atteints au coût le plus faible et que les effets indésirables sur le comportement individuel sont réduits au minimum. De telles mesures devraient permettre de maîtriser les dépenses publiques et d'améliorer le fonctionnement des marchés du travail. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Willi Leibfritz et Deborah Roseveare, «Le vieillissement et les finances publiques», l'Observateur de l'OCDE, n° 197, décembre 1995-janvier 1996

Perspectives économiques de l'OCDE, n° 57, juin 1995

Les nouvelles orientations de la politique sociale, 1994

L'étude de l'OCDE sur l'emploi, 1994

Howard Oxley et John Martin, «La maîtrise des dépenses et des déficits des administrations publiques. Évolution au cours des années 80 et perspectives pour les années 90», Revue économique de l'OCDE, n° 17, automne 1991.



L'aide sociale : une comparaison

John Ditch

Les programmes d'aide sociale – par le biais desquels les gouvernements fournissent une garantie de ressources sous forme de prestations en espèces ou en nature aux personnes ou aux familles défavorisées – sont difficiles à comparer au niveau international. Les définitions varient et la responsabilité des politiques poursuivies, du financement et de l'exécution des programmes peut être du ressort des autorités nationales, régionales ou locales. Dans certains pays, les organisations non gouvernementales jouent un rôle important. Un facteur qui complique l'analyse et la gestion de l'aide sociale est le traitement des dépenses de logement : dans certains pays celles-ci en relèvent, ailleurs elles sont soumises à un régime distinct et général. Jusqu'à une date récente, cette complexité a dissuadé les analystes de dresser un profil systématique des programmes d'aide sociale dans les pays de l'OCDE. Cette lacune est désormais comblée¹.

Il n'existe pas de définition unique ou universellement admise de l'aide sociale. Première chose à faire pour parvenir à une telle définition : distinguer les trois mécanismes de base par lesquels l'État peut allouer des ressources aux individus ou aux ménages. Il peut, en premier lieu, octroyer des prestations « universelles » ou liées à des risques particuliers, qui ne sont subordonnées ni aux revenus ni à la situation professionnelle, mais allouées à des personnes appartenant à une catégorie sociale bien déterminée ; c'est le cas, par exemple, des allocations pour enfant à charge ou des allocations familiales versées aux mères. L'État dispose, en second lieu, des prestations de l'assurance sociale qui dépendent de la

situation au regard de l'emploi et des cotisations versées. Troisième mécanisme : les prestations sous condition de ressources ou de revenus, dont on ne peut bénéficier qu'après évaluation des revenus et/ou du patrimoine actuels ou récents. Dans cette catégorie, trois types de prestations : celles qui sont accordées en deçà d'un certain seuil de pauvreté, par opposition aux prestations générales servies sous condition de ressources ou de revenus (pouvant être versées à des bénéficiaires disposant de revenus qui les placent au-dessus du seuil de pauvreté) ; les transferts en espèces et les prestations « liées », comme les allocations logement ; les prestations auxquelles peuvent prétendre toutes les personnes dans une tranche de revenu déterminée et celles qui sont

destinées à des groupes particuliers, comme les personnes âgées ou les handicapés.

La part des dépenses consacrées à l'aide sociale dans les pays de l'OCDE², exprimée en pourcentage du PIB, est allée, en 1992, de 0,1 % en Grèce, où il n'y a pas de régime général d'aide sociale, à 13 % en Nouvelle-Zélande, où la quasi-totalité des prestations est subordonnée aux ressources des bénéficiaires. Dans la plupart des États membres de l'Union européenne, l'aide destinée à des groupes spécifiques représente une part des dépenses plus grande que les régimes généraux, tandis que l'aide liée (au logement notamment) est particulièrement importante en France, au Royaume-Uni et en Suède. Tous les pays de l'OCDE (à l'exception du Japon et de la Suisse) ont accru, entre 1980 et 1991, la part des dépenses totales de sécurité sociale consacrées à l'aide sociale. Ce sont les pays nordiques qui ont enregistré la croissance la plus rapide et la plus forte, même s'il faut tenir compte du fait que, dans les années 80, le volume de ces dépenses y était faible.

Qui sont les bénéficiaires ?

Ce sont les pays anglophones qui, en général, sont dotés des régimes d'aide sociale assurant la couverture la plus large. En 1992, le Royaume-Uni a fourni une garantie de ressources, dans le cadre de son programme général d'aide sociale, à 15 % de la population. Si l'on prend en compte les programmes s'adressant à des groupes particuliers, l'Australie et la Nouvelle-Zélande viennent en tête, et l'Irlande rejoint le groupe des pays offrant une couverture étendue. Les pays où le nombre de bénéficiaires est le plus faible sont l'Espagne, la Grèce, le Japon, le Portugal et la Suisse. Dans la plupart des pays, mais surtout en Allemagne, au Canada, en Irlande, dans les pays nordiques et au Royaume-Uni, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a considérablement progressé entre 1980 et 1992.

John Ditch est professeur de politique sociale à l'université de York, Royaume-Uni ; il a récemment été consultant auprès de l'OCDE.



La vieillesse devient une raison moins importante pour demander une aide sociale à mesure que l'incapacité, le chômage et le nombre de familles monoparentales augmentent.

La ventilation des données par groupes spécifiques de bénéficiaires n'est pas non plus aisée : il apparaît néanmoins que c'est de moins en moins la vieillesse qui motive la demande d'une aide sociale et de plus en plus l'invalidité, le chômage ou le fait d'être seul parent. Dans la plupart des pays, entre la moitié et les deux tiers des demandeurs d'aide sont célibataires et seulement un tiers (en moyenne) a des enfants.

Tous les programmes d'aide sociale obéissent aux mêmes principes de base : les conditions d'ad-

mission au bénéfice des prestations doivent être établies sur la base d'une évaluation des ressources, en tenant compte de ce qui est admis comme solidarité familiale «normale». Les tentatives faites (en Allemagne et en Autriche par exemple) pour transférer la responsabilité de l'aide vers la famille élargie se sont révélées le plus souvent infructueuses ; jusqu'à présent, on n'a guère essayé d'individualiser les prestations (autrement dit les partager entre plusieurs partenaires).

Qui paie ?

Il existe une différence fondamentale entre les pays qui sont dotés d'un système centralisé et intégré à l'échelle nationale (comme l'Australie et le Royaume-Uni) et où les conditions d'admission aux prestations et de paiement sont uniformes, et les pays (comme l'Italie, la Norvège et la Suisse) qui possèdent des structures permettant un certain transfert de responsabilité aux administrations locales. On observe fréquemment dans ces derniers des tensions dans les régions où la demande d'aide sociale est forte, mais la capacité de financement des programmes limitée (comme dans les départements

industrialisés du Nord de la France). Malgré la diversité des objectifs et des structures de prestations, le souci commun est de rationaliser la gestion, notamment en faisant davantage appel à l'informatique pour l'évaluation, le paiement, et la détection et la prévention de la fraude.

Les ONG jouent un rôle variable dans l'administration de l'aide sociale. Dans certains pays, au Royaume-Uni par exemple, elles sont souvent qualifiées de «lobby de la pauvreté», qui cherche à influencer sur les décisions. Ailleurs, comme en Suisse, elles prennent la forme d'une structure d'aide sociale parallèle offrant une solution de rechange aux dispositifs officiels stigmatisés. Dans d'autres pays encore, et on trouve des exemples au Canada et en Nouvelle-Zélande, les ONG apportent une aide d'appoint sous la forme de banques alimentaires. Dans beaucoup de pays, les institutions de bienfaisance remplissent une fonction particulière en fournissant aux démunis une aide alimentaire, un toit ou des vêtements dans les situations urgentes et exceptionnelles.

Combien ?

L'un des principaux objectifs de l'étude était de rassembler des données comparables sur la valeur des prestations. On trouve ici une immense variété³ : pour un couple âgé de 35 ans avec deux enfants de 7 et 14 ans, elles s'échelonnent, après déduction des dépenses de logement, entre 33 dollars par mois, en parités de pouvoir d'achat, au Portugal et 1 024 dollars par mois en Islande. Pour un couple à la retraite, la valeur des revenus d'assistance sociale (après déduction des dépenses de logement) va de 36 dollars par mois au Portugal à 868 dollars au Danemark. Pour un parent seul avec un enfant âgé de 7 ans, de 57 dollars au Portugal à 815 dollars en Suisse.

La catégorie de famille influe considérablement sur la position relative d'un pays dans un classement. Par exemple, la plupart des pays fournissent une aide relativement plus importante aux personnes ayant dépassé l'âge de la retraite, notamment au Canada, aux États-Unis (État de New York), en France et en Grèce. Un petit nombre seulement verse des prestations plus importantes aux célibataires en âge de travailler et aux couples qu'aux retraités. Dans un classement synthétique, fondé sur les pourcentages tirés de la moyenne pour les neuf catégo-

1. T. Eardley, J. Bradshaw, J. Ditch, I. Gough et P. Whiteford, Social Assistance Schemes in the OECD Countries, DSS Research Report (2 vols.), HMSO, Londres, 1996 (avec le soutien de l'OCDE).

2. A l'exclusion du Mexique qui n'est devenu membre de l'OCDE qu'en 1994.

3. Pour analyser les structures et les valeurs, les grilles d'équivalence implicites, les taux de remplacement et les effets d'incitation, on a utilisé une méthode fondée sur des «familles types». Toutes les données se rapportent à mai 1992 et trois «ensembles de revenus» (aide sociale, assurance sociale et salaire équivalent aux gains d'un ouvrier moyen) ont été calculés pour neuf catégories de ménages différentes. Toutes les données concernant les revenus et les dépenses ont été converties sur la base de parités de pouvoir d'achat. Des hypothèses identiques ont été faites en ce qui concerne les dépenses de logement, les impôts locaux, les dépenses de santé et les frais d'éducation et de garde d'enfants.



Certains pays – mais pas tous – comptent les allocations logement comme un de leurs moyens de lutter contre l'exclusion. Difficile dans ces conditions de faire des comparaisons internationales.

Serge Atrial

ries de ménages, l'Islande se place au premier rang (dépenses de logement déduites), à la tête d'un groupe de pays comprenant la Suisse, les pays nordiques, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Australie, qui ont tous des valeurs supérieures de plus de 20 % à la valeur moyenne. Pour le groupe de pays suivant, toutes les valeurs sont regroupées autour de la moyenne ; le Royaume-Uni se classe à la première place, suivi par les États-Unis, le Japon, la France, le Canada et l'Allemagne. Le troisième et dernier groupe, où les prestations d'aide sociale sont inférieures de plus de 10 % à la moyenne, comprend la Belgique, la Nouvelle-Zélande et les pays d'Europe méridionale. Lorsque l'on compare le volume de l'aide sociale avec les revenus moyens bruts (dépenses de logement non déduites), la France, la Finlande et la Suède se placent relativement mieux. Il s'agit de pays où les revenus moyens bruts sont relativement bas car le montant élevé des cotisations patronales à l'assurance sociale constitue en réalité un salaire différé.

Les pays qui versent les prestations les plus fortes, tels la Suisse (le Canton de Fribourg en particulier), le Luxembourg, les Pays-Bas, les pays nordiques et l'Australie, ont certaines caractéristiques en commun : un PIB relativement élevé, de faibles taux de chômage et des programmes d'aide sociale qui à la fois ont un caractère résiduel et sont administrés au niveau local. De plus, ils appliquent des critères stricts en matière de conditions de ressources et, dans les pays nordiques, le volume des capitaux et des gains qui peut ne pas être pris en compte est limité et l'accent mis fermement sur le retour à terme des bénéficiaires de l'aide sur le marché du travail.

Deux séries de facteurs liés conduisent l'évolution dans le domaine de l'aide sociale : d'une part, les forces sociales et économiques, telles que les changements démographiques, les ajustements du marché du travail et l'augmentation des coûts (du logement et de l'énergie par exemple) ; d'autre part, les infléchissements des politiques de protection

sociale elles-mêmes, qui affectent l'ampleur et la valeur de l'aide sociale. Il s'agit, entre autres, de la réduction et, pour certaines catégories de bénéficiaires, de l'effondrement de la couverture sociale traditionnelle ; des compressions des dépenses publiques dans quasiment tous les pays ; des conflits entre administrations centrales, régionales et locales au sujet des coûts des prestations et de leur gestion.

Face à ces problèmes, on voit se dessiner certaines tendances dans les politiques adoptées, qui souvent associent la carotte et le bâton. Les incitations sont l'abaissement du taux de réduction des prestations avec la progression des gains, l'accès aux programmes d'éducation, de formation et d'initiation à la vie professionnelle pour les bénéficiaires sans emploi et le maintien du bénéfice des allocations pour garde d'enfants et autres prestations pour les personnes ayant des responsabilités familiales de façon que ces aides soient compatibles avec un travail rémunéré. Les menaces sont une surveillance accrue des personnes jugées capables de travailler, des contrôles plus stricts des efforts de recherche d'emploi, des prestations dont le versement est limité dans le temps et des réductions des prestations.

Quatre types de politiques sont mis en œuvre. En Autriche, au Japon, en Suisse et dans les pays nordiques, où l'on a atteint le plein emploi (ou presque), la définition des incitations au travail a été un point relativement mineur du débat jusqu'à présent (chose qui est en train de changer au Danemark⁴ et en Suède). En second lieu, dans les pays d'Europe méridionale (la Turquie notamment), où les programmes d'aide sociale sont limités, l'influence tant du débat que du changement de politique sur le comportement des chômeurs et la dynamique du marché du travail est marginale. En troisième lieu, dans le reste des pays de l'Union européenne (sauf l'Irlande et le Royaume-Uni), le phénomène des «nouveaux pauvres» et de l'exclu-

4. Voir pp. 35-36.

sion sociale a suscité des préoccupations croissantes, encourageant des initiatives des pouvoirs publics en faveur de l'insertion. Ces programmes ont été ciblés sur les jeunes chômeurs et ont subordonné l'accroissement des prestations à la participation à des stages de formation et d'initiation à la vie professionnelle.

Enfin, dans les pays anglophones qui ont une tradition d'aide sociale étendue, le débat a porté surtout sur les liens avec le marché du travail et toute une série de mesures a été adoptée. En Australie, la garantie de ressources a été partiellement individualisée pour les couples ; aux États-Unis, le *Earned Income Tax Credit* a été élargie ; le Royaume-Uni permet aux ménages de gagner plus, tout en conservant les allocations pour garde d'enfants dans le cadre du *Family Credit*, des mesures d'incitation à reprendre un emploi ont été introduites et la part des prestations d'assurance dans les indemnités de chômage a été réduite (dans le cadre de la nouvelle indemnité destinée aux demandeurs d'emploi). Tous ces pays sont désormais plus exigeants en matière de preuve concernant la recherche active d'un emploi.

■ ■

Pour la première fois, on dispose d'un tableau complet des mécanismes d'aide sociale dans les pays de l'OCDE. À l'évidence, certains programmes offrent une couverture plus étendue que d'autres ; certains sont plus généreux. Mais on ne peut prétendre que le régime de tel pays est meilleur que celui de tel autre. Dans une très large mesure, il faut prêter attention, dans toute évaluation de l'aide sociale, aux différentes traditions de chaque pays dans le mode de gouvernement, la solidarité familiale et les mesures intéressant le marché du travail et la protection sociale dans leur ensemble. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



Études économiques de l'OCDE :
Danemark, 1996

Hans Christiansen, «Danemark : les coûts de l'état providence», l'Observateur de l'OCDE, n° 199, avril-mai 1996

Les nouvelles orientations de la politique sociale, 1994

Edwin Bell, «Politique sociale et réalités économiques», l'Observateur de l'OCDE, n° 183, août-septembre 1993.

Coup de projecteur

Danemark

Les coûts de l'État providence

Hans Christiansen

Les crises financières de ces dernières années ont contraint les pouvoirs publics de plusieurs pays d'Europe du Nord à une plus grande rigueur budgétaire. Une des principales cibles des réductions opérées : les dépenses de protection sociale. Le Danemark, qui, jusqu'ici, a évité des crises budgétaires majeures, a un régime de protection sociale « universelle » qui constitue un modèle du genre. Presque tous les pays européens ont toute une gamme de services sociaux qui cependant sont souvent soit tributaires des cotisations à des systèmes d'assurance, soit liés à la situation des individus sur le marché du travail. Le modèle universel, en revanche, fournit une aide dont peuvent bénéficier tous les ménages et qui est financée par des contributions générales de l'ensemble de la collectivité. Ce qui n'est pas sans conséquences : la part des dépenses publiques danoises dans le PIB atteint près de 70 % – pourcentage parmi les plus élevés de la zone OCDE – et la fiscalité est très lourde. Cela amène à s'interroger sur la viabilité du système sous sa forme actuelle et sur la question de savoir si les objectifs de répartition des pouvoirs publics ne pourraient pas être atteints avec moins d'impôts et de dépenses¹.

La mise en place de l'État providence dans les pays de l'OCDE répondait à une double préoccupation : il incombait aux pouvoirs publics de remédier à la grande pauvreté en garantissant à tous les habitants un niveau de vie minimum ; il fallait se prémunir collectivement contre les risques de pertes temporaires ou permanentes de revenu, par le biais du régime fiscal ou de systèmes d'assurance généraux. Le modèle danois de protection sociale

va plus loin, le succès des mesures étant apprécié en fonction de deux critères supplémentaires : aucun individu ne doit être exclu, contre sa volonté, de la participation au marché du travail ; aucun ménage ne doit être exclu, pour des raisons économiques, d'une pleine participation à la vie sociale. Le deuxième critère implique que la lutte contre la pauvreté relative est érigé en objectif autonome de l'État providence danois, certains ménages risquant d'être marginalisés socialement à cause d'un niveau de vie très inférieur à la moyenne.

Conception et générosité

Une conséquence de l'importance accordée aux objectifs de répartition et d'équité est que la composition des recettes des administrations publiques diffère sensiblement de celle des autres pays de l'OCDE : le Danemark est l'un des rares pays pour lesquels plus de la moitié des recettes totales provient des impôts sur le revenu et sur les plus-values. En outre, cette fiscalité frappe surtout les ménages, les impôts directs représentant 47 % du revenu d'un ouvrier de production moyen en 1992. Les ménages sont par ailleurs assujettis à l'un des taux d'imposition sur la consommation les plus élevés du monde (33 % en moyenne en 1995). En revanche, les cotisations de sécurité sociale sont très faibles et elles sont acquittées presque exclusivement par les salariés. Il est donc clair que, par rapport aux autres pays, le financement de l'important éventail de dépenses publiques pèse dans une très large mesure sur les ménages.

Tous les affiliés à des caisses publiques bénéficient d'allocations d'assurance chômage dès qu'ils perdent leur emploi. Soixante-dix-huit pour cent des travailleurs sont affiliés à ces caisses, l'affiliation

étant possible pour tous les participants au marché du travail (y compris les travailleurs indépendants). En outre, des prestations en espèces peuvent être obtenues par les chômeurs dès lors que le revenu et le patrimoine du ménage ne dépassent pas certains seuils, que l'intéressé n'exerce pas d'emploi salarié et reste disponible pour le marché du travail. Ainsi, les ménages « pauvres » ont une forte incitation économique à demeurer dans la population active.

Toutes les formes de garantie temporaire de revenu sont assujetties à l'impôt, ce qui rend difficiles les comparaisons internationales. Néanmoins, le rapport entre les prestations et les gains antérieurs – taux de remplacement – est élevé pour les bas salaires au Danemark par rapport aux autres pays². Pour les allocations de chômage, le taux de remplacement est élevé mais le plafond est relativement bas. Ainsi, les bas salaires bénéficient d'un taux de remplacement après impôt de plus de 90 % en cas de chômage, tandis que les personnes qui gagnaient auparavant plus de 150 % du salaire moyen ont un taux de remplacement de 30 % seulement. L'aide sociale est en principe liée au niveau des ressources, encore que la période durant laquelle elle peut dépasser l'allocation chômage maximale est limitée à un an. Durant la première année, elle peut dépasser à la fois les allocations de chômage et les gains antérieurs dans une proportion considérable lorsqu'elle est cumulée avec l'allocation spéciale au logement ou l'allocation pour enfants à charge versée aux familles pauvres.

Le caractère « universel » du système de protection sociale fait que toutes les personnes âgées de plus de 67 ans – quels que soient leur emploi et leur statut social antérieurs – peuvent bénéficier des pensions de vieillesse. Ces pensions sont financées par l'impôt et ne sont donc pas liées aux cotisations individuelles à un plan de retraite durant la vie active. Elles sont une « pension de base » correspondant à 34 % du salaire d'un ouvrier moyen (retraité célibataire) et un montant complémentaire pouvant aller jusqu'à 33 % pour les personnes ayant eu peu de revenus et n'ayant qu'un faible patrimoine. La situation financière des retraités qui peuvent cumuler ces pensions et une épargne personnelle est re-

Hans Christiansen travaille à la branche des études nationales et des perspectives économiques du département des affaires économiques de l'OCDE.

1. *Études économiques de l'OCDE : Danemark*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

2. *Unemployment Benefits and Social Assistance in Seven European Countries*, ministère danois des affaires économiques, Copenhague, 1995.

Danemark

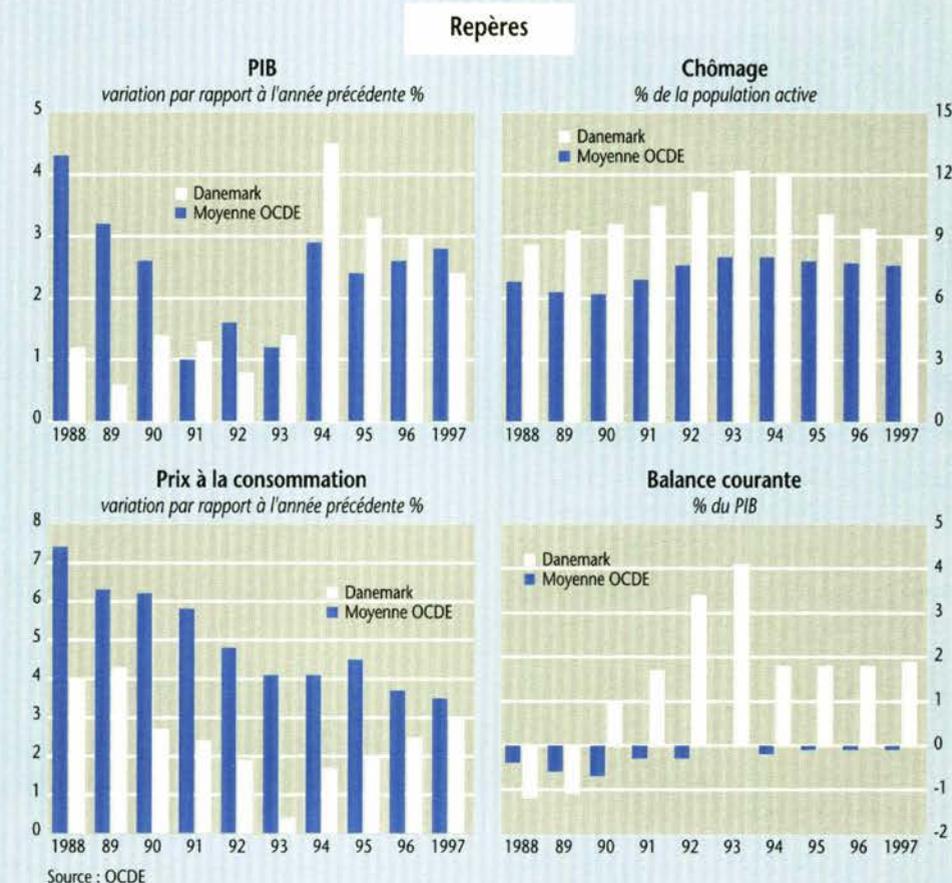
Les coûts de l'État providence

lativement satisfaisante. Une étude récente a montré qu'un retraité moyen a un revenu de 25 % inférieur au revenu moyen de la population d'âge actif, 35 % de ce revenu provenant du régime public de retraite. Des allocations de préretraite, qui sont intégrées à ce même régime, peuvent être accordées à des personnes de tous âges qui sont incapables de participer au marché du travail pour des raisons de santé ou des raisons « sociales ». En cas d'invalidité, le montant de ces allocations peut sensiblement dépasser celui des pensions de retraite.

Le succès à quel prix ?

Pour atténuer la pauvreté, le modèle danois de protection sociale s'est révélé très efficace. Seulement 3 % des ménages, ce qui est peu par rapport aux autres pays, gagnent moins de 50 % de la moyenne nationale. En outre, dans ces 3 % entrent essentiellement des étudiants et des travailleurs indépendants dont les revenus sont temporairement faibles, alors que chez les mères célibataires et les personnes âgées – considérées comme un problème dans certains pays – il n'y a presque pas de pauvreté. Pourtant, il est évident que dans une très large mesure le système de protection sociale redistribue le revenu au cours de la durée de vie d'un même individu et non pas entre individus. Un couple typique est en général bénéficiaire net des prestations sociales dans sa jeunesse (allocations pour étudiants et pour enfants à charge), paie des impôts importants sur le revenu à mi-vie et reçoit des pensions publiques dans sa vieillesse. Si l'on considère les cycles de vie dans leur ensemble, seuls les groupes sociaux éducatifs ayant un risque de chômage particulièrement élevé semblent être des bénéficiaires importants du système.

Le large éventail de prestations offert dans le cadre du système de protection sociale n'est pas sans coûts économiques. Un ouvrier salarié moyen paie des impôts marginaux dépassant 60 %, ce qui peut avoir des effets négatifs sur sa volonté de travailler. De fait, par rapport aux autres pays, la durée contractuelle du travail par année est exceptionnellement courte, ce qui pourrait indiquer qu'en raison de la forte imposition marginale, les salariés préfèrent avoir plus de loisirs que des salaires plus élevés. En revanche, tant la générosité des transferts publics que le niveau élevé de l'imposition



semblent avoir augmenté le pourcentage d'actifs, la plupart des ménages ayant besoin de deux revenus pour subvenir aux besoins de la famille. Ainsi, l'effet global du système d'imposition et de transferts semble être que presque tous les adultes danois sont liés d'une manière ou d'une autre au marché du travail mais travaillent relativement peu d'heures. Parmi les autres effets : une perte de bien-être pour ceux qui préféreraient limiter leur activité quand leurs enfants sont jeunes.

Les taux élevés de remplacement pour les personnes n'ayant qu'un faible niveau d'instruction diminuent sans doute leurs incitations à rechercher un emploi rémunérateur. De fait, les études menées sur la recherche d'un emploi parmi les chômeurs indiquent que près d'un tiers ne cherche pas activement un emploi et que ceux qui le font ne sont en général pas prêts à accepter un changement de profession ou à perdre beaucoup de temps dans les transports.

En revanche, d'après certains calculs, de 5 à 10 % des personnes ayant actuellement un emploi salarié auraient un revenu net supérieur si elles quittaient leur emploi, de sorte que des facteurs autres que les gains économiques à court terme doivent motiver leur décision de travailler. Les allocations de chômage, par exemple, ne sont pas indéfinies et les personnes qui ont un conjoint qui travaille

ne répondront généralement pas aux conditions requises pour bénéficier de l'aide sociale sous conditions de ressources. Les contrôles de la disponibilité pour le travail rendent aussi difficile le maintien dans le système sans attache réelle avec le marché du travail.

Cependant, les taux élevés de remplacement semble avoir augmenté le niveau des anticipations de salaires des travailleurs peu qualifiés et imposé *de facto* un plancher aux salaires dans les négociations collectives. Dans la structure comprimée des salaires qui en résulte, il y a peu de différences entre le salaire d'un ouvrier spécialisé et celui d'un ouvrier qualifié, ce qui serait l'une des principales raisons pour lesquelles les personnes ayant une formation limitée ont un risque de chômage plus de deux fois supérieur à la moyenne observée sur le marché du travail danois. Si l'on remédiait d'une manière ou d'une autre à ce risque particulièrement élevé de chômage parmi ces groupes, peut-être en favorisant une plus grande diversité des salaires, l'un des principaux facteurs contribuant encore à l'inégalité économique serait éliminé. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Études économiques de l'OCDE : Danemark, 1996.



Repères

ALLEMAGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 95	1,1	2,5
Indicateur avancé	nov. 95	0,4	-2,2
Prix à la consommation	déc. 95	0,3	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	oct. 95	-2,94	-4,01
Taux de chômage	oct. 95	8,3	8,1
Taux d'intérêt	janv. 96	3,61	5,16

Définitions et notes

Produit intérieur brut séries en volume corrigées des variations saisonnières sauf Portugal.

Indicateur avancé indice composite, fondé sur différents indicateurs de l'activité économique (emploi, ventes, revenus, etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance

Indice des prix à la consommation mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services

Balance courante milliards de dollars ; non corrigée des variations saisonnières sauf États-Unis

Taux de chômage % de la population active totale - taux de chômage standardisés (BIT) ; définition nationale pour Autriche, Danemark, Islande, Mexique, Suisse, Turquie ; corrigés des variations saisonnières sauf Turquie

Taux d'intérêt taux à trois mois sauf Grèce (douze mois)

Source : Principaux indicateurs économiques, Les éditions de l'OCDE, Paris, février 1996.

AUSTRALIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 95	1,4	2,6
Indicateur avancé	déc. 95	-1,6	-6,8
Prix à la consommation	T4 95	0,8	5,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 95	-1,71	-1,85
Taux de chômage	déc. 95	8,0	8,8
Taux d'intérêt	déc. 95	7,40	8,15

AUTRICHE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 95	-0,6	1,2
Indicateur avancé	oct. 95	0,4	-0,5
Prix à la consommation	déc. 95	-0,1	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 95	-0,84	-0,67
Taux de chômage	déc. 95	6,8	6,3
Taux d'intérêt	déc. 95	4,06	5,15

BELGIQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1994		2,2
Indicateur avancé	déc. 95	-0,6	-8,7
Prix à la consommation	janv. 96	0,9	1,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	3,87	4,07
Taux de chômage	déc. 95	10,0	9,8
Taux d'intérêt	janv. 96	3,50	5,36

CANADA

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 95	0,5	1,9
Indicateur avancé	nov. 95	0,4	-2,6
Prix à la consommation	déc. 95	-0,1	1,7
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 95	-1,30	-2,74
Taux de chômage	déc. 95	9,4	9,5
Taux d'intérêt	janv. 96	5,51	7,70

DANEMARK

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 95	-0,5	2,6
Indicateur avancé	oct. 95	0,6	-2,8
Prix à la consommation	déc. 95	-0,1	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 95	1,19	1,55
Taux de chômage	nov. 95	9,3	11,1
Taux d'intérêt	janv. 96	4,30	6,00

ESPAGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 95	0,5	2,9
Indicateur avancé	nov. 95	0,6	-3,4
Prix à la consommation	déc. 95	0,3	4,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 95	0,70	-0,40
Taux de chômage	T3 95	22,8	23,9
Taux d'intérêt	janv. 96	8,89	8,94

ÉTATS-UNIS

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 95	0,8	1,9
Indicateur avancé	déc. 95	0,8	-1,0
Prix à la consommation	déc. 95	-0,1	2,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 95	-39,48	-39,71
Taux de chômage	déc. 95	5,5	5,4
Taux d'intérêt	janv. 96	5,39	6,24

FINLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 95	-0,4	2,6
Indicateur avancé	oct. 95	-1,3	-4,8
Prix à la consommation	déc. 95	-0,1	0,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 95	0,54	-0,35
Taux de chômage	déc. 95	16,5	17,3
Taux d'intérêt	janv. 96	4,20	5,85

FRANCE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 95	0,2	2,0
Indicateur avancé	déc. 95	-0,5	-5,2
Prix à la consommation	déc. 95	0,1	2,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 95	4,92	1,05
Taux de chômage	déc. 95	11,7	12,0
Taux d'intérêt	janv. 96	4,70	5,92



GRÈCE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut 1993		0,6
Indicateur avancé déc. 95	0,0	3,6
Prix à la consommation janv. 96	-0,1	8,4
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante oct. 95	-0,65	0,16
Taux de chômage
Taux d'intérêt déc. 95	14,20	17,50



ITALIE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 95	2,0	3,4
Indicateur avancé déc. 95	1,4	-1,5
Prix à la consommation déc. 95	0,2	5,8
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante sept. 95	2,56	0,89
Taux de chômage T3 95	12,1	10,9
Taux d'intérêt janv. 96	10,07	9,13



MEXIQUE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 95	1,3	-9,6
Indicateur avancé
Prix à la consommation déc. 95	3,3	52,0
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T3 95	-0,50	-7,65
Taux de chômage déc. 95	6,5	4,0
Taux d'intérêt janv. 96	40,94	39,23



PAYS-BAS

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 95	0,3	2,1
Indicateur avancé déc. 95	0,3	0,4
Prix à la consommation déc. 95	-0,3	1,6
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T2 95	4,03	3,59
Taux de chômage nov. 95	6,5	6,8
Taux d'intérêt janv. 96	3,28	5,18



SUÈDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 95	0,3	3,8
Indicateur avancé déc. 95	-0,4	-1,7
Prix à la consommation déc. 95	-0,3	2,2
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante nov. 95	0,58	0,18
Taux de chômage nov. 95	9,4	9,6
Taux d'intérêt janv. 96	8,19	8,02



IRLANDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut 1993		4,0
Indicateur avancé déc. 95	1,2	9,1
Prix à la consommation T4 95	0,1	2,4
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T2 95	1,51	0,42
Taux de chômage déc. 95	13,0	13,3
Taux d'intérêt janv. 96	5,09	6,13



JAPON

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 95	0,2	-0,2
Indicateur avancé déc. 95	0,5	4,7
Prix à la consommation déc. 95	0,1	-0,3
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante nov. 95	7,02	9,55
Taux de chômage nov. 95	3,4	2,9
Taux d'intérêt janv. 96	0,54	2,33



NORVÈGE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 95	1,0	4,2
Indicateur avancé oct. 95	0,3	-1,4
Prix à la consommation déc. 95	0,0	2,2
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante mai 95	-0,08	0,33
Taux de chômage T3 95	4,6	5,2
Taux d'intérêt janv. 96	5,48	5,76



PORTUGAL

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 94	1,0	0,1
Indicateur avancé oct. 95	-1,1	-9,3
Prix à la consommation déc. 95	-0,2	3,4
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 94	-0,94	0,02
Taux de chômage T4 95	7,1	6,9
Taux d'intérêt janv. 96	8,27	10,53



SUISSE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 95	0,0	0,7
Indicateur avancé déc. 95	-0,1	2,2
Prix à la consommation déc. 95	0,0	2,0
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T1 95	5,83	6,13
Taux de chômage déc. 95	4,2	4,4
Taux d'intérêt janv. 96	1,64	3,96



ISLANDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut 1994		2,8
Indicateur avancé
Prix à la consommation janv. 96	0,4	1,6
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T3 95	0,06	0,07
Taux de chômage nov. 95	5,2	4,5
Taux d'intérêt déc. 95	7,30	5,50



LUXEMBOURG

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut 1994		3,3
Indicateur avancé déc. 95	-0,9	-8,3
Prix à la consommation janv. 96	0,2	1,1
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante
Taux de chômage
Taux d'intérêt



NOUVELLE-ZÉLANDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 95	0,1	2,3
Indicateur avancé
Prix à la consommation T4 95	0,6	2,9
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T3 95	-1,15	-0,84
Taux de chômage T3 95	6,1	7,8
Taux d'intérêt déc. 95	8,59	9,56



ROYAUME-UNI

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 95	0,4	2,1
Indicateur avancé nov. 95	0,0	-0,4
Prix à la consommation déc. 95	0,6	3,2
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T3 95	-2,66	-0,19
Taux de chômage déc. 95	8,6	8,8
Taux d'intérêt déc. 95	6,49	6,37



TURQUIE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 95	-0,6	9,8
Indicateur avancé
Prix à la consommation déc. 95	3,5	78,9
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T3 95	-0,04	2,01
Taux de chômage T2 95	7,2	8,4
Taux d'intérêt janv. 96	111,99	108,07

Publications

novembre 1995-février 1996

Bon de commande en fin de numéro

Économie

Études économiques de l'OCDE *

Canada 1994-1995

novembre 1995
(10 95 01 2) ISBN 92-64-24669-X, 190 p.
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$24 DM39

Danemark

février 1996
Voir pp. 35-36 de ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.
(10 96 13 2) ISBN 92-64-24780-7, 156 p.
France : FF110 ; autres pays : FF145 US\$26 DM40

Espagne

janvier 1996
(10 96 24 2) ISBN 92-64-24773-4, 180 p.
France : FF110 ; autres pays : FF145 US\$26 DM40

Italie 1996

décembre 1995
Voir Axel Mittelstadt, «Italie : réformer le système fiscal», l'Observateur de l'OCDE, n° 198, février-mars 1996.
(10 96 19 2) ISBN 92-64-24705-X, 200 p.
France : FF110 ; autres pays : FF145 US\$26 DM40
ISSN 0304-3363
Abonnement 1996 : France : FF1 600
Autres pays : FF1 750 US\$385 DM550
* Également disponible sous forme de livre électronique.

Comptes Nationaux *

Volume I, 1960-1994
janvier 1996
Volume I : Principaux agrégats
Volume II : Tableaux
(30 96 01 3) ISBN 92-64-04759-X, bilingue : 160 p.
France : FF170 ; autres pays : FF220 US\$45 DM63
ISSN 0256-758X
* Également disponible sur disquette et bande magnétique.

Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles *

Résultats GK Volume 2 1993
février 1996
Cette publication est le deuxième volume présentant des résultats calculés sur la base de données de prix et de dépenses pour l'année de référence 1993. Elle contient une comparaison multilatérale des 24 pays qui étaient membres de l'OCDE en 1993. Ces résultats ont été calculés selon la méthode d'agrégation GK.
Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles - 1993, Volume 1, publiée en 1995, présente des résultats calculés

selon la méthode EKS. Une autre comparaison régionale calculée sur la base des données de prix et de dépenses pour l'année de référence 1993 est également disponible : Parité de pouvoir d'achat et dépenses réelles pour les pays nordiques - 1993, publiée en 1995, fait une comparaison multilatérale du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède.
92 pp.
France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$32 DM45
* Également disponible sur disquette.

Perspectives économiques de l'OCDE 58 *

décembre 1995
Voir pp. 62-64, l'Observateur de l'OCDE, n° 198, février-mars 1996.
(12 95 58 2) ISBN 92-64-24685-1, 236 p.
France : FF140 ; autres pays : FF180 US\$30 DM55
Abonnement :
France : FF230 ; autres pays : FF250 US\$46 DM90
* Également disponible sur disquette, bande magnétique et sous forme de livre électronique.

Développement et aide

Centre de développement de l'OCDE
Études du Centre de développement

Modèles micro-économiques d'analyse des migrations et des politiques

Une application aux régions rurales du Mexique

J. Edward Taylor
janvier 1996
On a calculé, à partir d'enquêtes effectuées auprès d'exploitations agricoles et de ménages ruraux au Mexique, un modèle micro-économique d'un village type d'émigrants, puis ce modèle est utilisé pour étudier les effets économiques des migrations. La structure du modèle ainsi établi a l'avantage de saisir les liens complexes entre la production, l'investissement et les dépenses du village. Appliqué aux migrations, ce modèle donne une évaluation plus complète et plus concrète que ce que permettent les méthodes traditionnelles des effets des migrations sur les revenus des ménages et du village. Évaluer ainsi l'effet des mouvements migratoires sur les villages d'origine devrait permettre aux décideurs, dans les pays de départ comme dans les pays d'accueil, d'élaborer plus aisément des politiques destinées à agir sur le com-

Les 10 meilleures ventes

1. Données OCDE sur l'environnement

Compendium 1995
(97 95 16 3) ISBN 92-64-04614-3, bilingue, novembre 1995, 306 p.
France : FF 280 ; autres pays : FF 350 US\$ 69 DM 102

2. Examens des performances environnementales États-Unis

(97 96 02 2) ISBN 92-64-24771-8, janvier 1996, 312 p.
France : FF 140 ; autres pays : FF 180 US\$ 35 DM 55

3. Coopération pour le développement Efforts et politiques des Membres du Comité d'aide au développement

(43 96 01 2) ISBN 92-64-24707-6, janvier 1996, 234 p.
France : FF 140 ; autres pays : FF 180 US\$ 37 DM 52

4. Les travailleurs âgés et le marché du travail Études de politique sociale n° 17

(81 95 10 2) ISBN 92-64-24585-5, décembre 1995, 344 p.
France : FF 240 ; autres pays : FF 310 US\$ 64 DM 89

5. Études économiques de l'OCDE Série 1996 Espagne

(10 96 24 2) ISBN 92-64-24773-4, janvier 1996, 180 p.
France : FF 110 ; autres pays : FF 145 US\$ 26 DM 40

6. Statistiques de base de la science et de la technologie Édition 1995

(92 95 16 3) ISBN 92-64-04616-X, bilingue, décembre 1995, 466 p.
France : FF 290 ; autres pays : FF 365 US\$ 75 DM 104

7. Études économiques de l'OCDE Série 1996 Italie

(10 96 19 2) ISBN 92-64-24705-X, décembre 1995, 200 p.
France : FF 110 ; autres pays : FF 145 US\$ 26 DM 40

8. Vers une pénurie mondiale des capitaux : Menace réelle ou pure fiction ?

(03 96 01 2) ISBN 92-64-24644-4, janvier 1996, 180 p.
France : FF 230 ; autres pays : FF 300 US\$ 62 DM 86

9. La base de données entrées-sorties de l'OCDE

(92 95 12 3) ISBN 92-64-04612-7, bilingue, décembre 1995, 438 p.
France : FF 250 ; autres pays : FF 325 US\$ 67 DM 93

10. Littérature, économie et société

Résultats de la première enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes

(81 95 11 2) ISBN 92-64-24655-X, décembre 1995, 220 p.
France : FF 160 ; autres pays : FF 210 US\$ 40 DM 60

portement des migrants, et à évaluer les effets que d'autres initiatives ont sur les mouvements migratoires.

(41 95 16 2) ISBN 92-64-24687-8, 98 p.
France : FF70 ; autres pays : FF90 US\$18 DM26

Coopération pour le développement Efforts et politiques des Membres du Comité d'aide au développement

janvier 1996
Voir James H. Michel, «Partenariat et développement», **L'Observateur de l'OCDE**, n° 198, février-mars 1996.
(43 96 01 2) ISBN 92-64-24707-6, 234 p.
France : FF140 ; autres pays : FF180 US\$37 DM52

Gazette Système de notification des pays créanciers

Rapport trimestriel sur les engagements individuels d'aide * septembre à décembre 1995 1995/4

décembre 1995
Cette publication propose une présentation détaillée des engagements individuels les plus récents, c'est-à-dire des versements anticipés, d'aide publique au développement (APD) et d'aide publique. Les données sont ventilées par pays bénéficiaire, y compris les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique.

Cette édition comprend tous les engagements notifiés par les pays membres du comité d'aide au développement de l'OCDE et enregistrés dans la base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 1995.

La présentation de ces informations vise les besoins des agences et institutions de coopération au développement en matière de programmation et analyse par pays et par secteur.

(43 95 54 3) ISBN 92-64-04733-6, bilingue : 110 p.
France : FF50 ; autres pays : FF65 US\$12 DM20
ISSN 1023-8875

Abonnement :
France : FF180 ; autres pays : FF200 US\$39 DM59
* Également disponible sur disquette.

Les programmes d'aide aux pays d'Europe centrale et orientale et à l'ex-Union soviétique

février 1996
Cet ouvrage est le premier qui recense les programmes d'aide des pays de l'OCDE et de la Commission européenne en faveur des pays d'Europe centrale et orientale et des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique. Il en indique le volume, les priorités, le

mode d'administration, les mécanismes d'acheminement et les conditions financières, et précise les stratégies sur lesquelles ils reposent.

Le lecteur trouvera une masse d'informations jusqu'ici largement ignorée et inédite dans un domaine qui intéresse considérablement les responsables politiques, les administrations et l'opinion publique des pays donateurs et bénéficiaires.

(43 96 03 2) ISBN 92-64-24776-9, 90 p.
France : FF60 ; autres pays : FF80 US\$16 DM23

Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide *

janvier 1996
Cette étude fournit des données détaillées sur le volume, la provenance et les types d'aide et des autres apports de ressources attribués à chacun de plus de 180 pays bénéficiaires, y compris aux nouveaux pays receveurs de l'Europe de l'Est. Les statistiques couvrent les apports d'aide publique au développement ou d'aide publique et les autres financements publics et privés fournis à chaque pays ou territoire bénéficiaire par chaque pays membre du comité d'aide au développement de l'OCDE, par les organismes multilatéraux ainsi que par d'autres pays donateurs. Des indicateurs socio-économiques de base sont présentés pour mémoire.

ISBN 92-64-04762-X, bilingue : 256 p.
France : FF270 ; autres pays : FF340 US\$68 DM98
1015-3934

* Également disponible sur disquette et bande magnétique.

Statistiques de la dette extérieure

La dette des pays en développement et des PECO/NEI à fin décembre 1994 et à fin décembre 1993

décembre 1995
Cette publication annuelle contient des informations détaillées sur le volume et la composition de la dette extérieure de 166 pays et territoires (de fait, tous les pays du monde hors OCDE) à la fin de 1994, ainsi que les chiffres révisés correspondants pour 1993 et l'estimation des paiements à effectuer par chaque pays en 1995 au titre de l'amortissement de la dette à long terme.

Ces données sont communiquées à l'OCDE par les gouvernements et les institutions de crédit des pays membres et par les principales organisations internationales. Des règles de notification unifiées et une mise à jour régulière permettent de présenter des don-

nées complètes, cohérentes et actualisées de la dette extérieure, qui rendent cette publication irremplaçable pour les comparaisons internationales et l'analyse des risques par pays.

Des données complètes sont pour la première fois disponibles pour les nouveaux États indépendants de l'ex-URSS, l'ex-Yougoslavie et l'ex-Tchécoslovaquie.

(43 95 13 2) ISBN 92-64-24672-X, 32 p.
France : FF95 ; autres pays : FF125 US\$24 DM36

Éducation, enseignement

Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement

Gestion de l'enseignement supérieur Vol. 7 n° 3

décembre 1995
Les établissements d'enseignement supérieur des pays de l'OCDE se préoccupent de plus en plus des effets exercés par l'évolution des rapports entre l'État et les universités sur l'orientation future de l'enseignement supérieur. L'adoption d'une approche plus axée sur les besoins du marché associée à l'évolution vers un enseignement supérieur de masse, soulève des questions d'une importance primordiale sur la façon dont les dirigeants relèveront les défis tels que l'accroissement de l'autonomie et l'exigence de transparence, les nouvelles législations et la demande d'un contrôle de la qualité.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, les établissements d'enseignement supérieur doivent faire face aux mêmes problèmes que leurs homologues occidentaux, mais avec des contraintes particulières.

Pouvoirs publics et universités

- L'évolution des rapports aux États-Unis
- Les rapports d'ordre financier dans la province de Valence
- Les exigences de transparence au Canada
- Réconcilier transparence et autonomie
- Les incidences d'une nouvelle législation sur les changements organisationnels
- Une typologie des mécanismes de coordination

Évaluation

- Différents points de vue des pouvoirs publics
- Dix principes pour une bonne évaluation

Évolution en Europe centrale et orientale

- Écoles de gestion en Pologne

• Perspectives pour l'administration des entreprises

• Évolution du corps enseignant en Estonie

(89 95 03 2) ISBN 92-64-24649-5, 150 p.
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$23 DM40
Abonnement :
France : FF275 ; autres pays : FF340 US\$65 DM95

Emploi et affaires sociales

Collection Poche No. 5

L'avenir du travail et des loisirs

décembre 1995

Une mutation profonde est à l'œuvre. Au cours de la prochaine décennie, la plupart des emplois et l'organisation même du travail connaîtront des transformations radicales, tandis que des millions de personnes seront frappées par le sous-emploi ou contraintes à l'inactivité. Les répercussions ne se feront pas sentir uniquement sur les loisirs ou l'enseignement mais aussi sur la vie familiale et communautaire.

Les sociétés de l'OCDE sont-elles préparées à cette évolution ? Et quelles seront les conséquences pour la cohésion sociale si elles ne font pas preuve de la souplesse nécessaire ? Quels seront les secteurs créateurs d'emplois ? Quels seront les profils de poste recherchés ? Telles sont quelques-unes des questions traitées dans cet ouvrage.

(05 95 05 2) ISBN 92-64-24691-6, 136 p.
France : FF59 ; autres pays : FF59 US\$12 DM17

Collection Poche No. 6

La flexibilité du temps de travail

décembre 1995

«Modulation» du temps de travail ou des effectifs, partage du travail, «annualisation» sont quelques-unes des formes qu'emprunte l'aménagement du temps de travail. Mais quels en sont les avantages et comment concilier productivité et intérêts des salariés ? Pour être efficace, toute flexibilité doit tenir compte des spécificités sectorielles, de la concurrence, de l'ensemble des acteurs concernés (travailleurs, employeurs, syndicats et pouvoirs publics) et des réglementations nationales.

Cet ouvrage, qui s'abstient de tout parti pris idéologique, conjugue différents niveaux d'analyse qui viennent enrichir le débat. Les expériences menées dans trois secteurs particulièrement représentatifs – métallurgie, commerce de détail et soins de santé – dans huit pays (Allemagne, Canada, France, Italie, Ja-

pon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède), permettent d'éclairer cette question complexe et cruciale.

(05 95 06 2) ISBN 92-64-24702-5, 230 p.
France : FF69 ; autres pays : FF69 US\$14 DM20

Migration and the Labour Market in Asia Prospects to the Year 2000

janvier 1996

En anglais uniquement.

(81 96 03 2) ISBN 92-64-14775-6, 250 p.
France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$40 DM75

Énergie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

Energy Prices and Taxes Third Quarter 1995 *

janvier 1996

En anglais uniquement.

(62 96 01 1) ISBN 92-64-14701-2, 450 p.
France : FF270 ; autres pays : FF350 US\$60 DM105
ISSN 0256-2332
Abonnement :
France : FF960 ;
Autres pays : FF1 150 US\$230 DM330
* Également disponible sur disquette et bande magnétique.

Statistiques trimestrielles du pétrole et bilans énergétiques

3e trimestre 1995

janvier 1996

(60 95 04 3) ISBN 92-64-04754-9, bilingue ; 360 p.
France : FF270 ; autres pays : FF350 US\$59 DM100
ISSN 0378-6536
Abonnement :
France : FF980 ;
autres pays : FF1 180 US\$235 DM335

L'énergie dans les pays en développement Analyse sectorielle

janvier 1996

Pris ensemble, les pays en développement représentent le plus important moteur de croissance de la demande mondiale d'énergie. En 1991, ils entraînent pour un quart environ dans la consommation mondiale d'énergie et, d'ici à 2010, on s'attend à voir leur part augmenter pour atteindre plus de 35 %. Les répercussions de l'évolution dans ces pays revêtent donc une très grande importance, tant pour le système énergétique mondial que pour l'environnement à l'échelle planétaire. Cette étude examine les tendances qui se sont récemment dégagées dans un certain nombre de pays en développement ainsi que les facteurs qui étaient la

croissance de la consommation d'énergie. A cet effet, la demande d'énergie est analysée en fonction des utilisations finales sectorielles et les effets d'une série de paramètres sont étudiés, par exemple l'évolution du degré et de la répartition de l'industrialisation, de la proportion grandissante de la population résidant en zones urbaines et la demande croissante de services de transport, ces paramètres étant tous, sans exception, associés à la croissance et au développement.

(61 94 13 2) ISBN 92-64-24135-3, 140 p.
France : FF190 ; autres pays : FF250 US\$42 DM75

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

Physics of Plutonium Recycling Volume IV

janvier 1995

En anglais uniquement.

(66 95 22 1) ISBN 92-64-14703-9, 66 p.
France : FF60 ; autres pays : FF80 US\$16 DM22

Physics of Plutonium Recycling Volume V

janvier 1996

En anglais uniquement.

(66 96 02 1) ISBN 92-64-14704-7, 156 p.
France : FF140 ; autres pays : FF180 US\$37 DM52

Bulletin de droit nucléaire n° 56

décembre 1995

(67 95 56 2), 124 p.

France : FF210 ; autres pays : FF230 US\$44 DM88
ISSN 1016-4995

Bulletin de droit nucléaire Supplément au n° 56 : Ukraine Loi sur l'utilisation de l'énergie nucléaire et la sûreté radiologique

décembre 1995

(67 95 05 2) ISBN 92-64-24700-9, 44 p.

France : FF50 ; autres pays : FF65 US\$13 DM19

Documents OCDE

The Implementation of Short-term Countermeasures After a Nuclear Accident (Stable Iodine, Sheltering and Evacuation)

Proceedings of an NEA Workshop
Stockholm, Sweden, 1-3 June 1994
janvier 1996

En anglais uniquement.

(66 95 21 1) ISBN 92-64-14689-X, 318 p.
France : FF210 ; autres pays : FF275 US\$54 DM80

Environnement

Examens des performances
environnementales

États-Unis

janvier 1996

Cette étude s'inscrit dans le programme récent d'examen par l'OCDE des performances environnementales de chaque pays membre. Les efforts menés pour atteindre les objectifs nationaux et satisfaire aux engagements internationaux y sont évalués en détail. Ces examens analysent également les progrès accomplis ou à faire dans la réduction de la charge polluante, la gestion des ressources naturelles, l'intégration des politiques économique et environnementale et le renforcement de la coopération internationale. Les analyses s'appuient sur un large ensemble de données économiques et environnementales.

Les rapports sur les performances environnementales de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal et du Royaume-Uni sont déjà publiés.

(97 96 02 2) ISBN 92-64-24771-8, 312 p.
France : FF140 ; autres pays : FF180 US\$35 DM55

Changement climatique, instruments économiques et distributions des revenus

janvier 1996

Les instruments économiques, tels que les taxes sur les émissions et les permis d'émission négociables, sont souvent proposés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces instruments attirent particulièrement l'attention parce qu'ils sont perçus comme un des meilleurs moyens pour diminuer les coûts globaux de réduction des émissions. On considère souvent, par conséquent, que ce sont les politiques actuellement disponibles les plus efficaces en termes de coûts. L'efficacité économique n'est cependant pas le seul critère important à retenir : les effets redistributifs des mesures doivent aussi être pris en compte.

Cette publication met l'accent sur les effets redistributifs possibles d'un impôt ou d'un régime de permis d'émission, face à la menace du changement climatique. Ces effets sont évalués à la fois par tranche de revenu des personnes, par secteur économique et par pays. Ce rapport suggère également des approches globales pour atténuer

ou compenser les effets redistributifs négatifs résultant de l'utilisation de ces instruments.

(97 95 15 2) ISBN 92-64-24671-1, 76 p.
France : FF75 ; autres pays : FF100 US\$19 DM28

L'intégration de l'environnement et de l'économie Progrès dans les années 90

février 1996

En 1991, les ministres de l'environnement de l'OCDE ont affirmé qu'assurer une meilleure intégration entre les politiques économique et environnementale constituait un défi environnemental majeur des années 90.

Quels sont les progrès accomplis depuis cinq ans et quels progrès restent à faire ? Cette étude évalue ces progrès et analyse en particulier les liens entre la politique de l'environnement et les politiques menées dans l'agriculture, les transports et l'énergie. Les interactions avec les politiques fiscales, commerciales et de l'emploi font l'objet d'un examen approfondi. Sont également examinées les évolutions récentes des outils d'analyse nécessaires pour évaluer les progrès de l'intégration des politiques, ainsi que les réponses institutionnelles les plus appropriées.

Voir Michel Potier, «Intégrer l'environnement et l'économie», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 198, février-mars 1996.

(97 96 04 2) ISBN 92-64-24774-2, 63 p.
France : FF70 ; autres pays : FF90 US\$19 DM26

Sixième addendum aux lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques

décembre 1995

Voir Jeanne Richards, «Pesticides, tests et transparence», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 198, février-mars 1996.

(97 95 52 2), 100 p.
France : FF90 ; autres pays : FF115 US\$24 DM34

Stratégies de mise en œuvre des écotaxes

février 1996

Les politiques fiscales et environnementales doivent non seulement être compatibles mais également se renforcer mutuellement. L'intégration de ces politiques favorise à la fois la protection de l'environnement et une meilleure efficacité économique. De fait, les écotaxes sont de plus en plus utilisées ou envisagées dans de nombreux pays. Toutefois, un certain nombre de problèmes et de contraintes d'ordre technique, politique et social doivent être résolus pour que leur mise en œuvre

soit réussie. Comment concevoir les écotaxes ? Quelles sont leurs conséquences éventuelles sur la distribution des revenus et sur le commerce international et comment les traiter ? Quelles sont les options d'utilisation des recettes de ces écotaxes ? Cette étude examine ces questions en se fondant sur l'expérience des pays de l'OCDE et donne des recommandations aux responsables des politiques fiscales et environnementales et aux chercheurs. Voir Jean-Philippe Barde et Jeffrey Owens, *L'évolution des écotaxes*, **l'Observateur de l'OCDE**, n° 198, février-mars 1996.

(97 96 01 2) ISBN 92-64-24686-X, 150 p.
France : FF180 ; autres pays : FF235 US\$46 DM68

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

Les fonds pour l'environnement dans les économies en transition

janvier 1996

La plupart des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que les nouveaux États de l'ex-Union soviétique doivent faire face à des défis environnementaux accablants. Pour les pays de cette région, financer les dépenses d'environnement constitue à la fois un défi majeur et un problème sérieux dans un contexte de graves contraintes budgétaires. Cet ouvrage examine ces questions, en mettant l'accent sur les fonds pour l'environnement. Ces institutions financières redistribuent des recettes provenant de taxes et de redevances d'environnement, et représentent pour ces pays un moyen novateur pour financer les dépenses d'environnement. Ces expériences peuvent s'avérer riches d'enseignement pour d'autres régions et contribuer au débat sur le financement des dépenses pour l'environnement.

(14 95 13 2) ISBN 92-64-24653-3, 150 p.
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$26 DM38

Finances, fiscalité, entreprises, investissements

*Comptes financiers des pays de l'OCDE **

Canada 1979-1994

février 1996

(20 95 33 3) ISBN 92-64-04737-9, bilingue : 50 p.

Finlande 1978-1993

janvier 1996

(20 95 29 3) ISBN 92-64-04735-2, bilingue : 71 p.

Norvège 1981-1993

février 1996

(20 95 37 3) ISBN 92-64-04738-7, bilingue : 50 p.

Royaume-Uni 1981-1994

janvier 1996

(20 95 35 3) ISBN 92-64-04736-0, bilingue : 30 p.
France : FF50 ; autres pays : FF65 US\$12 DM20

ISSN 0304 3571

Abonnement :

France : FF1 800 ;

autres pays : FF2 150 US\$430 DM620

* Également disponible sur disquette.

Vers une pénurie mondiale des capitaux

Menace réelle ou pure fiction ?

janvier 1996

L'économie mondiale va-t-elle connaître une pénurie de capitaux dans les années qui viennent ? Certains signes le laissent craindre : une baisse de long terme des taux d'épargne dans plusieurs pays de l'OCDE, des populations vieillissantes et des déficits publics élevés, sont susceptibles de réduire l'importance des capitaux disponibles pour l'investissement dans les pays industrialisés. Or, dans le même temps, les besoins d'investissement s'accroissent dans les économies émergentes d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe centrale et orientale, ce qui renforce les craintes que la demande mondiale de capitaux excède l'offre. Mais cela va-t-il vraiment arriver ?

Cette publication reflète les discussions d'une conférence qui s'est tenue sous les auspices du Forum de l'OCDE sur l'avenir. Des responsables de l'administration, des banques centrales et du secteur des entreprises se sont interrogés sur les perspectives à long terme de l'épargne et de l'investissement dans les grandes économies du monde. Ils ont examiné les évolutions possibles de la demande future de capitaux ainsi que les principaux enjeux. Comment évolueront l'épargne et l'investissement dans les pays de l'OCDE ces trente prochaines années, en particulier à la lumière du vieillissement des populations ? Quelles sont les perspectives à long terme du côté des pays non membres de l'OCDE ? Les économies émergentes d'Asie de l'Est et du Sud-Est continueront-elles à avoir une épargne suffisante ? Quel rôle joueront les économies en transition d'Europe centrale et orientale ? Enfin, des déséquilibres

mondiaux significatifs en matière d'épargne et d'investissement sont-ils susceptibles de voir le jour dans les décennies à venir ? Quelles en seraient les conséquences pour les flux mondiaux de capitaux ?

Voir Barrie Stevens, « Une pénurie mondiale de capitaux ? », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 196, octobre-novembre 1995.

(03 96 01 2) ISBN 92-64-24644-4, 180 p.

France : FF230 ; autres pays : FF300 US\$62 DM86

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

Procédés de traitement de l'insolvabilité dans le cadre de la privatisation et de la restructuration des entreprises

Tendances et Politiques

des Privatisations, Vol II n° 2

janvier 1995

Cette publication présente, deux fois par an, un examen des politiques récentes en matière de privatisations et une analyse comparative des expériences des pays d'Europe centrale et orientale et des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique. La privatisation est un élément déterminant de la réforme structurelle. Les programmes ambitieux lancés dans ces pays sont sans précédent, à la fois en termes de taille et de répercussions éventuelles. Des données comparatives et des analyses fiables des évolutions sont indispensables pour assurer leur réussite.

Cet ouvrage traite également de questions spécifiques aux privatisations. L'approche se veut interdisciplinaire : les aspects juridiques, économiques et organisationnels sont tous abordés. Elle apporte aux décideurs une vue étendue et complète des choix politiques, de leurs fondements analytiques ainsi que de l'expérience acquise dans leur mise en œuvre.

(06 94 02 3) ISBN 92-64-04620-8, bilingue : 294 p.

France : FF95 ; autres pays : FF125 US\$21 DM37

Abonnement :

France : FF160 ; autres pays : FF175 US\$32 DM55

Industrie, science et technologie

Politiques nationales de la science et de la technologie

Turquie

janvier 1996

En dépit d'un effort de recherche-déve-

Offres d'emploi

Secrétariat de l'OCDE, Paris

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

- administration publique
- balance des paiements
- comptes nationaux
- économie agricole
- économie du développement
- économie de l'énergie
- économie de l'industrie
- économie du travail
- économie monétaire
- économétrie
- environnement
- études urbaines
- fiscalité
- ingénierie nucléaire
- macro-économie
- physique nucléaire
- sciences de l'éducation
- affaires sociales
- statistiques
- informatiques et communication

Qualifications :

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue.

Engagement initial :

deux ou trois ans.

Traitement annuel de base :

de FF 377 000 (administrateur) et de FF 438 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays membres de l'OCDE. Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitae*) avec la mention «OBS» à :

Division de la gestion des ressources humaines OCDE

2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16

veloppement (R-D) relativement faible comparé à celui d'autres pays de l'OCDE, la Turquie a commencé à renforcer son système scientifique et technologique (S-T).

Les réformes mises en œuvre au cours des dernières années sont passées en revue dans ce volume. De plus, les examinateurs formulent un certain nombre de recommandations destinées à consolider le système S-T. Elles portent sur un accroissement de ressources, la nécessité d'une meilleure coordination de la politique S-T, l'établissement d'un budget national de R-D/S-T, une meilleure synergie entre universités, établissements publics de recherche et entreprises, et la mise en œuvre de mesures de soutien à la capacité d'innovation technologique des petites et moyennes entreprises.

Voir Giovanni Rufo, «Le défi technologique de la Turquie», **L'Observateur de l'OCDE**, n° 198, février-mars 1996. (92 95 14 2) ISBN 92-64-24641-X, 156 p. France : FF110 ; autres pays : FF145 US\$30 DM40

Principaux indicateurs de la science et de la technologie 1995/2 *

janvier 1996

Cette publication semestrielle présente des données sur les résultats obtenus par les pays de l'OCDE dans les domaines de la science et de la technologie. Elle résume et met à jour les *Statistiques de base de la science et de la technologie*, publication plus détaillée paraissant tous les deux ans (annuellement sur disquette).

Les informations présentées ici sont des résultats définitifs et provisoires ainsi que des prévisions établies par les gouvernements qui portent notamment sur les ressources consacrées à la R-D, les brevets, la balance de paiements technologiques et le commerce international des produits de haute technologie. Diverses statistiques économiques de base sont présentées à titre de référence.

(94 95 02 3), bilingue : 78 p.

ISSN 1011-792X

Abonnement :

France : FF200 ; autres pays : FF220 US\$42 DM84

* Également disponible sur disquette et bande magnétique.

Innovation, brevets et stratégies technologiques

février 1996

Comprendre les relations entre science et technologie d'une part, performances économiques et bien-être d'autre

part, dépend largement de la disponibilité de statistiques et d'indicateurs pertinents. Cela est d'autant plus vrai que l'analyse du processus d'innovation a été bouleversée ces dernières années. Ainsi, les modèles dits interactifs et la notion de «trajectoires technologiques» ont remplacé le modèle linéaire et l'acte innovant isolé auxquels on se référait précédemment.

Fondé sur les premiers résultats des nouvelles enquêtes sur les activités d'innovation, ainsi que sur des études récentes utilisant les données de brevets, cet ouvrage jette un éclairage nouveau sur la nature des changements technologiques et leurs effets sur la productivité et la compétitivité internationale. Tout en soulignant les différentes stratégies suivies dans certains secteurs industriels ou technologiques, il clarifie les utilisations possibles des nouveaux outils d'analyse, leur complémentarité et leurs limites, et suggère des améliorations ou des pistes de recherches futures.

(92 96 03 2) ISBN 92-64-24661-4, 236 p.

France : FF280 ; autres pays : FF350 US\$72 DM101

L'industrie mondiale des biens et services environnementaux

janvier 1996

L'industrie de l'environnement se consacre aux équipements servant à la lutte contre la pollution, à la réduction de celle-ci et à la gestion des déchets, à la remise en état de l'environnement ainsi qu'aux services s'y rapportant. Avec un chiffre d'affaires estimé à 250 milliards de dollars et 1 % de la population active des pays de l'OCDE, cette industrie trouve son origine dans la législation environnementale et dans la conscience, croissante dans l'opinion publique, qu'il est nécessaire d'avoir des produits plus propres, ainsi qu'une production et une consommation plus soutenables. Étant donné cet éventail d'activités, qu'est-ce qui freine le développement de l'industrie de l'environnement ? Quel est l'impact des politiques actuelles sur cette industrie nouvelle en pleine évolution et encore trop peu analysée ?

(70 96 01 2) ISBN 92-64-24693-2, 50 p.

France : FF60 ; autres pays : FF80 US\$16 DM22

Les perspectives des technologies de l'information 1995

février 1996

Cet ouvrage présente des données comparables au plan international ainsi

qu'une analyse des tendances du secteur des technologies de l'information, essentiellement pour les pays de l'OCDE. Il s'appuie sur une grande diversité de sources de données, officielles et privées, pour examiner le développement du matériel, des composants, des logiciels et des services informatiques, leurs marchés en expansion, leur place dans l'ensemble de l'économie, leur environnement réglementaire et stratégique, ainsi que leurs incidences économiques et sociales. Il donne les faits et les chiffres-clés permettant de comprendre ce secteur dynamique, compte tenu notamment du rythme accéléré de l'évolution que connaissent la technologie numérique, les applications du multimédia, les infrastructures nationales et mondiales de l'information et la «société de l'information».

Voir Vivian Bayar et Pierre Montagnier, «Le boom des technologies de l'information», **L'Observateur de l'OCDE**, n° 198, février-mars 1996.

(93 95 07 2) ISBN 92-64-24652-5, 198 p.

France : FF160 ; autres pays : FF210 US\$43 DM60

The Environment Industry The Washington Meeting

février 1996

En anglais uniquement.

(70 96 02 1) ISBN 92-64-14768-3, 285 p.

France : FF190 ; autres pays : FF245 US\$51 DM72

Transports

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

Table ronde 100

Prospectives et rétrospectives des recherches en économie des transports

décembre 1995

Pour célébrer la centième table ronde d'économie des transports, la CEMT propose une publication exceptionnelle. Des contributions écrites ont été demandées à cinquante experts européens pour examiner les problèmes saillants rencontrés dans le passé par l'économie des transports, et surtout étudier ceux qui sont susceptibles d'apparaître à l'avenir. Quelles sont les principales difficultés auxquelles l'économie des transports est confrontée ? Quelles sont les principales avancées de la pensée

dans ce domaine ? Comment ces avancées peuvent-elles contribuer à la résolution des problèmes ? Que reste-t-il à faire ? Les experts sollicités ont ensuite débattu librement des questions soulevées dans leurs contributions, qui vont des orientations stratégiques de la politique européenne des transports aux outils méthodologiques en passant par la situation des pays en transition, l'environnement, les transports intermodaux, les nouvelles technologies, les infrastructures, etc.

Cette publication réunit l'ensemble des contributions écrites des experts et présente une synthèse complète de leurs débats.

(75 95 12 2) ISBN 92-821-2208-5, 284 p.

France : FF220 ; autres pays : FF285 US\$58 DM82

Transport combiné Audition des organisations et des entreprises de transport combiné

janvier 1996

Récemment, s'est déroulée au siège de l'OCDE une audition des organisations professionnelles et des entreprises de transport combiné par le groupe sur les transports combinés de la CEMT. Cette audition a donné lieu à un échange de vues animé sur les difficultés et les perspectives de ce type de transport qui concentre, dans son développement, les problèmes rencontrés par chaque mode de transport traditionnel.

Les points de vue de chacun sont reproduits dans la présente publication et donnent un panorama complet des problèmes rencontrés par le transport combiné.

(75 95 13 2) ISBN 92-821-2210-7, 120 p.

France : FF155 ; autres pays : FF 200 US\$41 DM58

Activités de la Conférence Résolutions du Conseil des Ministres des Transports et Rapports Approuvés en 1994

41^e Rapport Annuel 1994

décembre 1995

Cette publication décrit les activités de la Conférence européenne des ministres des transports au cours de l'année 1994. Elle contient le texte des résolutions et des rapports approuvés par le Conseil des ministres des transports au cours de la même année. A la fin de ce volume figure également un organigramme de l'organisation.

(75 95 11 2) ISBN 92-821-2209-3, 296 p.

France : FF250 ; autres pays : FF325 US\$64 DM95

Où obtenir les publications de l'OCDE

FRANCE
OCDE
Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal
75775 Paris cedex 16
Tél. 33 (0)1 45 24 81 67
Téléfax : 33 (0)1 49 10 42 76
Messagerie : sales@oecd.org
Internet : <http://www.oecd.org>

Librairie de l'OCDE :
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris
Tél. 33 (0)1 45 24 81 81
33 (0)1 45 24 19 50

ALLEMAGNE
Centre de l'OCDE Bonn
August-Bebel-Allee 6
57135 Bonn
Tél. (0228) 959.12.15
Téléfax : (0228) 959.12.18
Internet : <http://www.oecd.org/bonn>

ÉTATS-UNIS
Centre de l'OCDE Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
Washington, D.C. 20036-4922
Tél. (202) 785.6323
Téléfax : (202) 785.0350
Messagerie : usascon@oecd.org
Internet : <http://www.oecdusab.org>

JAPON
Centre de l'OCDE Tokyo
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107
Tél. (81.3) 3586.2016
Téléfax : (81.3) 3584.7929
Internet : <http://www.oecdtoyo.org>

MEXIQUE
Centre de l'OCDE Mexico
Edificio INFOTEC
Av. San Fernando n° 37
Col. Torreloma Guerra
Tlalpan C.P. 14050
Mexico D.F.
Tél. (525) 528.10.38
Téléfax : (525) 606.13.07
Messagerie : ocd@mex.net.mx
Internet : <http://rin.net.mx/ocde/>

AUSTRALIE
D.A. Information Services
648 Whitehorse Road
Mitcham, Victoria 3132
Tél. (03) 9210.7777
Téléfax : (03) 9210.7788
Internet : <http://www.dadirect.com.au>

AUTRICHE
Gerold & Company
Graben 31
Wien 1
Tél. (0222) 533.50.14
Téléfax : (0222) 512.47.31.29

BELGIQUE
Jean De Lanoy
Avenue du Roi/Koningslaan, 202
1190 Bruxelles
Tél. (02) 538.51.69
Téléfax : (02) 538.08.41
Messagerie : jean.de.lanoy@infoboard
Internet : <http://www.jean-de-lanoy.be>

Jean De Lanoy
Rue des Chevaliers/Riddersstraat, 4
1050 Bruxelles
Tél. (02) 538.51.69
Téléfax : (02) 538.08.41
Messagerie : jean.de.lanoy@infoboard
Internet : <http://www.jean-de-lanoy.be>

CANADA
Renouf Publishing Company Ltd
5369 Camotek Road
Ottawa, ONT K1J 9J3
Tél. (613) 745.2655
Téléfax : (613) 745.7650
Internet : <http://fox.nstn.ca/~renouf/>

Magasins :
71½ Spars Street
Ottawa, ONT K1P 5R1
12 Adelaide Street West
Toronto, ONT M5H 1L6
Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6
Tél. (613) 238.8985
Téléfax : (613) 238.6041
Tél. (416) 363.3171
Téléfax : (416) 363.5963
Tél./Téléfax : (418) 658.3763
Messagerie : liberte@medsom.qc.ca

Federal Publications Inc.
165 University Avenue, Suite 701
Toronto, ONT M5H 3B8
Internet : <http://www.fedpubs.com/fedpubs>

Les Publications Fédérales
1185 Université
Montréal, QC H3B 3A7
Tél. (514) 954.1633
Téléfax : (514) 954.1635

CHINE
China National Publications
Import and Export Corporation
Serials Department
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
Beijing 100020
Tél. (10) 6506.6688 poste 8402
(10) 6506.3101

Suwindon Book Co. Ltd
Astoria Bldg. 3F
34 Ashley Road, Tsimsatsui
Kowloon, Hong-Kong
Tél. 2376.2062
Téléfax : 2376.0685

CORÉE
Kyobo Book Centre Co. Ltd
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul
Tél. 82-2-397-3479
Téléfax : 735.00.30

DANEMARK
Munksgaard Book and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
1016 København K
Tél. (33) 12.85.70
Téléfax : (33) 12.93.87
Messagerie : subscription.service@mail.munksgaard.dk
Internet : <http://www.munksgaard.dk>

J.H. Schultz Information A/S
Herstedvang 12,
2620 Albertslund
Tél. 43.63.23.00
Téléfax : 43.63.19.69
Messagerie : s-info@inet.uni-c.dk

ÉGYPTÉ
The Middle East Observer
41 Sherif Street
Le Caire
Tél./Téléfax : (2) 393.9732
Messagerie : fouda@saficom.com.eg

ESPAGNE
Mundi-Pressa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Tél. (91) 431.33.99
Téléfax : (91) 575.39.98
Messagerie : libreria@mundiprensa.es
Internet : <http://www.mundiprensa.es>

Mundi-Pressa Barcelona
Consell de Cent No. 391
08009 Barcelona
Tél. (93) 488.34.92
Téléfax : (93) 487.76.59
Messagerie : barcelona@mundiprensa.es

Libreria de la Generalitat
Rambla dels Estudis, 118
08002 Barcelona
Tél. (93) 318.80.12
(Publications) (93) 302.67.23

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00101 Helsinki
Tél. (358) 9.121.4418
Téléfax : (358) 9.121.4435
Messagerie : akatilaus@stockmann.fi
Internet : <http://akateeminen.com>

FRANCE
Voir encadré
Dauson
B.P. 40
91121 Palaiseau cedex
Documentation française
29, quai Voltaire
75007 Paris
Tél. 01.69.10.47.00
Téléfax : 01.64.54.83.26

Gibert Jeune (droit-économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris
Tél. 01.40.15.70.00
Tél. 01.43.25.91.19

Librairie du commerce international
10, avenue d'Iéna
75016 Paris
Tél. 01.40.73.34.60

Librairie Dunod
Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
75016 Paris
Tél. 01.44.05.40.13

Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris
Tél. 01.42.65.39.95

Librairie des sciences politiques
30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris
Tél. 01.45.48.36.02

49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
Librairie de l'Université
12, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence
Documentation française
165, rue Garibaldi
69003 Lyon
Tél. 01.44.41.81.20
Tél. 04.42.26.18.08

Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon
Tél. 04.72.40.54.54

Librairie Sauramps
Le Triangle
34967 Montpellier cedex 2
A la Sorbonne Actual
23, rue de l'Hotel des Postes
06050 Nice
Tél. 04.67.06.78.78
Téléfax : 04.67.58.27.36
Tél. 04.93.13.77.77
Téléfax : 04.93.80.75.69

GRÈCE
Librairie Kaufmann
Stadiou 28
105 64 Athènes
Tél./Téléfax (01) 32.30.320

HONGRIE
Euro Info Service
Margitsziget, Európa Ház
1138 Budapest
Tél. (1) 111.60.61
Téléfax : (1) 302.50.35
Messagerie : euroinfo@mail.mataw.hu
Internet : <http://www.euroinfo.hu/index.html>

INDE
Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001
Tél. (11) 331.5896/5308
Téléfax : (11) 332.26.39
Messagerie : oxford.editor@access.net.in

17 Park Street
Calcutta 700016
Tél. (33) 240832

INDONÉSIE
Pdti-Lipi
P.O. Box 4298
Jakarta 12042
Tél./Téléfax : (21) 573.34.67

IRLANDE
Government Supplies Agency Publications
4/5 Harcourt Road
Dublin 2
Tél. 661.31.11
Téléfax : 475.27.60

ISLANDE
Mál og Merning
Laugavegi 18, Pósthöf 392
121 Reykjavík
Tél. (1) 552.42.40
Téléfax : (1) 562.35.23
Messagerie : mm@centrum.is

ISRAËL
Prædicta
5 Shatner Street
P.O. Box 34030
Jérusalem 91430
R.O.Y. International
P.O. Box 13056
Tel Aviv 61130
Palestinian Authority
P.O. B. 19502
Jérusalem
Tél. (2) 652.84.90/1/2
Téléfax : (2) 652.84.93
Tél. (3) 546.1423
Téléfax : (3) 546.1442
Messagerie : royil@netvision.net.il

Tél. (2) 627.16.34
Téléfax : (2) 627.12.19

ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze
Via Bartolini 29
20155 Milano
Éditrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma
Libreria Hoegli
Via Hoegli 5
20121 Milano
Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio «veton»
Via Coronelli, 6
20146 Milano
Tél. (055) 64.54.15
Téléfax : (055) 64.12.57
Messagerie : licosa@fbcc.it

Tél. (02) 36.50.83

Tél. (06) 79.46.28
Téléfax : (06) 78.47.51

Tél. (02) 86.54.46
Téléfax : (06) 805.28.86

Tél. (02) 48.95.45.52
Téléfax : (02) 48.95.45.48

MALAISIE
University of Malaya Bookshop
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Tél. 756.5000/5425
Téléfax : 756.3246

NORVÈGE
NIC INFO A/S
Østernsveien 18
P.O. Box 6512 Etterstad
0606 Oslo
Tél. (22) 97.45.00
Téléfax : (22) 97.45.45
Messagerie : nicagen@suets.nl

NOUVELLE-ZÉLANDE
GP Legislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington
Integrated Economic Services Ltd
P.O. Box 3627
Wellington
Tél. (04) 496.5655
Téléfax : (04) 496.5098

Tél. (04) 499.1148
Téléfax : (04) 499.1972
Messagerie : oasis@actrix.gen.nz

PAKISTAN
Mirza Book Agency
65 Shabrah Quaid-E-Azam
Labore 54000
Tél. (42) 723.17.30
Téléfax : (42) 576.37.14

PAYS-BAS
SDU Uitgeverij/Service Fondsen
Postbus 20014
2500 EA 's-Gravenhage
(Commandes/abonnements)
Tél. (070) 37.89.880
Téléfax : (070) 37.89.773
Internet : <http://www.sdu.nl>

De Lindeboom Internationale Publikaties
P.O. Box 202
7480 AE Haaksbergen
Tél. (31) 053-5740004
Téléfax : (31) 053-5729296
Internet : <http://www.worldline.nl>

Suets & Zeitlinger BV
Heerenweg 347B P.O. Box 830
2160 SZ Lisse
Tél. 252.435.111
Téléfax : 252.415.888

PHILIPPINES
National Book Store Inc.
3F, Ruzden II Building
No. 17, Shaw Blvd., Pasig City
Metro Manila
Tél. (63 2) 633-6136
Téléfax : (63 2) 631-3766

POLOGNE
ARS Polona
Krakowskie Przedmiescie 7
00-950 Warszawa
Tél. (22) 26.12.01
Téléfax : (22) 26.53.34
Messagerie : ars_pol@bey.bsn.com.pl

PORTUGAL
Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1200 Lisboa
Tél. (01) 347.49.82/5
Téléfax : (01) 347.02.64

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
National Information Centre
Kontárska 5
Praha 1 - 113 57
Tél. (02) 24.23.09.07
Tél./Téléfax : (02) 24.22.94.33
Messagerie : nikipod@ec.nic.cz
Internet : <http://www.nic.cz/>

ROYAUME-UNI
The Stationery Office Ltd
Commandes par courrier uniquement :
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Renseignements
Tél. (171) 873.00.11
Téléfax : (171) 873.84.63
Internet : <http://www.tbo.co.uk>

The Stationery Office Ltd Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Magasins à Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh,
Manchester

SINGAPOUR
Asgate Publishing
Asia Pacific Pte. Ltd
Golden Wheel Building, 04-03
41, Kallang Pudding Road
Singapore 349316
Tél. 741.5166
Téléfax : 742.9356

SLOVÉNIE
Gospodarski Vestnik Publishing Group
Dunajska 5
1000 Ljubljana
Tél. (61) 133.03.54
Téléfax : (61) 133.91.28
Messagerie : repansky@vestnik.si
Internet : <http://www.gvestnik.si>

SUÈDE
Akademibokhandeln
P.O. Box 201 61
104 25 Stockholm
Tél. (08) 728.25.00
Téléfax : (08) 31.30.44
Messagerie : info@longus.akademibokhandeln.se
Internet : <http://www.akademibokhandeln.se>

Agence d'abonnements :
Wennerberg-Williams Info AB
P.O. Box 1305
171 25 Solna
Publications électroniques seulement :
Statistics Sweden
Informationservice
115 81 Stockholm
Tél. (08) 705.97.50
Téléfax : (08) 27.00.71
Tél. (08) 783.50.66
Téléfax : (08) 783.40.45
Internet : <http://www.scb.se/indexeng.htm>

SUISSE
Madtec S.A. (livres et périodiques)
Chemin des Palattes 4
Case postale 266
1020 Renens VD 1
Tél. (021) 635.08.65
Téléfax : (021) 635.07.80
Messagerie : madtec@bluewin.ch

Librairie Payot S.A.
4, place Pépinet
CP 3212
1002 Lausanne
Librairie Unilitres
6, rue de Candolle
1205 Genève
Tél. (021) 320.32.29
Téléfax : (021) 320.32.35
Tél. (022) 320.26.23
Téléfax : (022) 329.73.18

Agence d'abonnements :
Dynamapresse Marketing S.A.
38 avenue Vibert
1227 Carouge
Centre de l'OCDE Bonn
August-Bebel-Allee 6
57135 Bonn (Allemagne)
Tél. (0228) 959.12.15
Téléfax : (0228) 959.12.18
Internet : <http://www.oecd.org/bonn>

TAIPEI CHINOIS
Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Tél. (02) 391.7396/7397
Téléfax : (02) 394.9176

THAÏLANDE
Sueist Siam Co. Ltd
113, 115 Puang Nakhon Rd.
Opp. Wat Rajbhong
Bangkok 10200
Tél. (662) 225.951/2
Téléfax : (662) 222.5188

TRINITÉ-ET-TOBAGO, CARAÏBES
Systematics Studies Limited
St. Augustine Shopping Centre
Eastern Main Road
St. Augustine
Tél. (868) 645.84.66
Téléfax : (868) 645.84.67
Messagerie : tobe@trinidad.net

TUNISIE
Grande Librairie spécialisée
Fendri Ali
Avenue Haffouz Inam El-Intilaka
Bloc B 1 Sfax 3000
Tél. (216-4) 296.855
Téléfax : (216-4) 298.270

TURQUIE
Kültür Yayinlari Is-Türk Ltd
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat 13
06584 Kavaklıdere/Ankara
Tél. (312) 413.95.62/57
Téléfax : (312) 413.90.80

Dolmabahce Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul
Tél. (212) 260.71.88

Dinya Infotel
Glohas Dinya Basineri
100 Yil Mahallesi 34440
Bagcilar Istanbul
Tél. (90-212) 629.08.08
Téléfax : (90-212) 629.46.89

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement. Les commandes peuvent être envoyées à notre distributeur dans votre pays ou à un de nos cinq centres : Bonn, Mexico, Paris, Tokyo, Washington. Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur peuvent être adressées aux éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris cedex 16, France.



Statistiques des marchés internationaux des capitaux 1950-1995

Édition historique spéciale qui présente un ensemble unique de statistiques sur les euro-obligations et les émissions étrangères depuis 1950, ainsi que sur les crédits consortiaux à moyen terme depuis 1972. La publication électronique contient des séries mensuelles, de même qu'une décomposition détaillée des statistiques regroupées par pays emprunteurs, par devise d'émission ou marché, et par type d'instrument financier.

Les disquettes sont livrées avec le programme StatView, un programme moderne de publications d'informations statistiques, mis au point par le Bureau central des statistiques des Pays-Bas. StatView permet de traiter aisément les données et de les extraire vers votre propre ordinateur, de télécharger des tableaux importants de données de l'OCDE et de les façonner très rapidement et très facilement selon vos besoins. Les tableaux peuvent être exportés dans des formats standard et les instructions peuvent être sauvegardées pour des opérations répétitives. StatView vous permet également de visualiser les informations choisies sous une forme graphique simple. Vous trouverez des informations détaillées sur StatView dans la documentation technique ainsi qu'une description complète des données.

StatView peut être utilisé sur un PC compatible IBM, fonctionnant sous MS-DOS, ou Microsoft Windows, version 3.1 ou supérieure.

Des mises à jour mensuelles de l'édition historique sont également disponibles sur disquette sous le titre *Statistiques financières mensuelles de l'OCDE - partie I - Section 1 : Marchés internationaux*.

Abonnement 1996 : FF2 700 £300 US\$490 DM820

Données historiques disponibles séparément :

FF800 £90 US\$145 DM240

DA8864776S2

BANK
note

f,

10

7FHNI DEUTSCHE MARK



les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois

